

**POURQUOI CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2017**

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Elus présents**

**Maire d'arrondissement**

M. François VAUGLIN

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

**Pouvoirs**

M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. Jean-François MARTINS

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI

Mme Hélène BIDARD à M. Bastien RECHER

Mme Marine MALBERG à M. Michel BILIS

Mme Nicole SPINNEWEBER à M. Jacques LEFORT

**Excusée**

Mme Delphine TERLIZZI

*A 19h20, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire :** « Bonsoir. Nous ouvrons la séance avec un peu de retard en raison de la cérémonie d'hommage en mémoire de M. Henri MALBERG, un ancien élu communiste de Paris. Les élus communistes ont tenu à y assister et nous rejoindront en cours de Conseil. »

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Je vous propose de désigner M. Pierre JAPHET comme secrétaire de séance. Je ne vois personne faire d'objection.

M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF m'a donné son pouvoir, en attendant l'arrivée de M. Jean-François MARTINS. Mme Hélène BIDARD donne le sien à M. Bastien RECHER, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET, Mme Mercedes ZUNIGA à M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI, Mme Marine MALBERG à M. Michel BILIS, et Mme Nicole SPINNEWEBER à M. Jacques LEFORT. »

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

**M. le Maire :** « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 septembre dernier. Y-a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017**

**M. le Maire :** « Comme à son habitude, le deuxième conseil d'arrondissement de la rentrée est l'occasion de faire le point sur la rentrée scolaire. Je remercie M. Jean-Luc BALLOT, Inspecteur de l'Education nationale, de sa présence ce soir. Je donne tout de suite la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour faire cette traditionnelle communication. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Merci M. le Maire, chers collègues. Je tiens aussi à remercier deux directrices d'école du 11<sup>e</sup> arrondissement pour leur présence. Je remercie M. BALLOT de sa présence et j'excuse M. LUSSIEZ, Inspecteur sur la circonscription 11A.

La rentrée scolaire s'est déroulée, comme l'année dernière, dans un climat calme et serein. Le solde des ouvertures et des fermetures de classes sur l'ensemble de l'académie de Paris permet d'abonder des brigades de remplacement. Je cite de nouveau les deux inspecteurs de l'Education nationale, M. Christian LUSSIEZ sur la 11A et M. BALLOT sur la 11B, présents depuis 2016-2017.

Des changements de direction d'écoles ont eu lieu :

Au niveau élémentaire :

- Mme Géraldine KOUCEM remplace Mme Anne PIERRET à l'école 1 rue Pihet
- Mme Géraldine LANGLADE remplace M. Serge PONTES à l'école 22 rue St Maur
- Mme Isabelle CARDRON remplace M. Pascal MEISSONIER à l'école 8 cité Voltaire

Au niveau maternel :

- Mme Marie-Françoise CANGIALOSI (intérim de Patricia BOURIEN jusqu'en décembre 2017) remplace Mme Charlotte BEHM à l'école 5 impasse de la Baleine
- Mme Mélanie MILET remplace Mme Pascale BUSSON à l'école 7 passage Piver
- M. Olivier CHANCRIN remplace Mme Sandrine TEBOUL à l'école 31 rue Godefroy Cavaignac
- M. Serge PONTES remplace Dolores PARDON DOLERA à l'école 19 rue Alphonse Baudin

Des changements ont également eu lieu au niveau de l'Hôtel de Ville. Suite aux élections sénatoriales, M. Rémi FERAUD, Maire du 10<sup>e</sup> a été élu sénateur. Mme Alexandra CORDEBARD, qui était en charge des affaires scolaires dans le 10<sup>e</sup>, a ainsi été élue Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Depuis le 6 octobre, M. Patrick BLOCHE est adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation, de la petite enfance et des familles.

Au niveau des collèges, deux nouveaux principaux ont été affectés :

- Mme Marie-Christine MENGIN remplace Mme Monique MAHAUDEAU en tant que principale du collège Raymond et Lucie Aubrac.
- M. Gilles SOUMARE remplace Mme Christel BOURY en tant que proviseure du collège-lycée Voltaire.

### Effectifs

Comme l'année dernière, on note encore une baisse des effectifs dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, comme à Paris. Je vais vous parler des chiffres constatés le jour de la rentrée qui sont sujets à évolution, au niveau :

- maternelle : 3247 élèves (sur la 11a = 1836 et sur la 11b = 1411), soit 3,6 % d'élèves en moins (-122 élèves)
- élémentaire : 4747 élèves (avec les ULIS et les UPE2A) (11a = 2728 et 11b = 2019), soit 3,1 % d'élèves en moins (- 153 élèves)

La dotation du Ministère de l'Education nationale pour Paris, revue à la hausse, a permis de poursuivre l'effort engagé sur la scolarisation des moins de 3 ans et le soutien aux écoles classées en éducation prioritaire.

Le poste « Plus de maîtres que de classes » a été reconduit à l'école élémentaire du 77 boulevard de Belleville, ainsi que la classe de « TPS » à l'école maternelle du 4 bis rue de la Présentation.

Les deux écoles élémentaires de l'avenue de la République sont restées placées en CAPPE (convention académique pluriannuelle de priorité éducative). Elles bénéficient d'un accompagnement spécifique sur des moyens académiques.

Pour information – bien que cela ne concerne pas le 11<sup>e</sup> arrondissement – le dédoublement des classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) est mis en place à Paris. Cela concerne 34 classes comptant un effectif de 12 à 13 élèves. Il y aura des évolutions l'année prochaine sur les REP simples et les CE1.

Concernant les effectifs du second degré :

- Alain Fournier : 596 élèves pour 23 divisions
- Voltaire : 444 élèves pour 17 divisions
- Beaumarchais : 442 élèves pour 16 divisions
- Anne Frank : 463 élèves pour 16 divisions
- Lucie et Raymond Aubrac : 416 élèves pour 18 divisions
- Pilâtre de Rozier : 429 élèves pour 16 divisions

### Carte scolaire

Les fermetures sont dues à la baisse démographique que connaît Paris dans son ensemble (-1,7 % en maternelle et -2 % en élémentaire sur l'ensemble de la capitale) :

- 1 fermeture à l'école maternelle 54 rue Servan
- 1 fermeture à l'école maternelle 111 avenue Parmentier
- 1 fermeture à l'école maternelle 19, rue Alphonse Baudin

### Demandes de dérogation

Au niveau élémentaire, sur les 132 demandes formulées (133 demandes en 2015/2016), 98 ont été acceptées, 34 ont été refusées

Au niveau maternel, sur les 108 demandes formulées, 81 ont été acceptées et 27 ont été refusées.

Je tiens à rappeler que les demandes de dérogation sont traitées par la commission en présence des inspecteurs, des directeurs des écoles concernées, et des parents d'élèves.

### Organisation de la semaine scolaire

L'organisation de la semaine scolaire reste inchangée. La priorité est donnée à la réussite des enfants. Depuis 2013, la Ville de Paris a mis en place la réforme des rythmes scolaires visant à organiser les enseignements scolaires sur 4,5 jours par semaine, dont 5 matinées consécutives, afin de favoriser les apprentissages fondamentaux. Pour accompagner cette réforme en misant sur la complémentarité éducative des temps scolaires et périscolaires, des ateliers éducatifs, gratuits et de qualité, accessibles à tous les écoliers parisiens ont été mis en place les mardis et vendredis après-midi.

La liberté de choix offerte aux communes par le nouveau gouvernement constitue, dans les faits, une remise en cause possible de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires. Mais

Paris continuera de faire le choix de l'intérêt de l'enfant, en cohérence avec ses valeurs et priorités. Les élèves parisiens continueront à bénéficier de l'organisation mise en place dès 2013, conformément au PEDT (*projet éducatif territorial*) de 2016-2020, sans évolution de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles.

La professionnalisation des équipes périscolaires se poursuit. Plus de 300 thèmes différents sont proposés dans les formations à destination des animateurs et des ASEM. La Direction des Affaires Scolaires a souhaité doter l'ensemble des personnels d'animation titulaires d'un socle commun de compétences. Dans ce cadre, un parcours spécifique dédié aux encadrants de la filière animation a été lancé en 2016 et se poursuit en 2017.

### Sécurité dans les écoles

Toutes les écoles sont désormais dotées de visiophones, et les vitres donnant sur la voie publique ont été opacifiées. Certaines écoles ont également bénéficié de travaux de rehaussement de grilles.

Il peut arriver que la MPC (*mission de prévention et de communication*), dans le cadre des audits qu'elle réalise avec les directeurs et directrices d'établissement, formule des préconisations de sécurité qui ne sont pas compatibles avec les doctrines des services de la Ville et les réglementations afférentes, comme la sécurité incendie.

Pour compléter les travaux de sécurisation réalisés sur l'ensemble du parc scolaire, cet été, les portes des salles de classe des écoles maternelles ont été équipées de targettes permettant de les bloquer facilement en cas de nécessité. Un système d'alerte spécifique en cas d'intrusion est également installé dans toutes les écoles et dans les collèges. Pour les écoles primaires et pour les collèges, il est préconisé de pousser les meubles contre la porte de la classe en cas d'intrusion. Comme cela est difficilement applicable en maternelle, nous avons donc décidé de les équiper de targettes.

Les écoles doivent être prêtes à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur en assurant la sécurité des élèves et des personnels dans l'attente de l'arrivée des secours extérieurs, et en appliquant les directives des autorités. Cette année, un exercice invitant à réagir à une intrusion dans les locaux scolaires a été ajouté aux exercices à faire. Cet exercice suppose qu'il ait été préparé en amont avec le personnel de l'école et de l'établissement.

### Travaux réalisés dans les établissements du premier degré

La Ville de Paris prévoit de mobiliser 2,2 millions d'euros dans le patrimoine des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement (élémentaires et maternelles). Cela se traduit par 175 opérations qui ont été réalisées ou qui seront lancées prochainement. Ces opérations couvrent un vaste champ, des petites réparations jusqu'aux interventions de modernisation des équipements.

Parmi les opérations financées sur le budget d'arrondissement, certaines ont déjà été réalisées pour mieux préparer cette rentrée :

- les sanitaires des cours et préaux des Trois Bornes, 111 avenue Parmentier et 11 bis avenue Parmentier
- les éclairages au 11 bis avenue Parmentier et au 111 avenue Parmentier

- la cour de l'école maternelle 5 Cité Souzy pour un budget de 143.000 € (comme l'année dernière pour celle de la réfection de la toiture de l'école maternelle 13 boulevard Richard Lenoir.

Quand on effectue les visites, on voit bien qu'il faudrait pouvoir effectuer plus de travaux et que la liste pourrait être plus importante mais les budgets sont un peu restreints.

### Travaux réalisés dans les collèges

Budget d'investissement :

- modernisation des menuiseries (95.000 €) à Pilâtre-de-Rozier
- réfection du sol de la cour qui avait un peu tendance à s'effondrer à Alain-Fournier, comme cela avait été fait à l'école Roquette
- modernisation des descentes d'eau pluviale et des châteaux à Beaumarchais.

Budget de fonctionnement :

- monte-charge (50.000 €), réfection des vestiaires et des sanitaires du gymnase (50.000 €) à Pilâtre-de-Rozier
- réfection des sols (infirmerie, salle des professeurs, salle de technologie) pour 45.000 € à Beaumarchais
- réfections de peintures dans les circulations (30.000 €) à Alain-Fournier.

### Périscolaire

Depuis septembre 2013, les équipes d'animateurs d'une école sont soit encadrées par un REV (*Responsable Educatif Ville*), soit par un directeur de point d'accueil (DPA) en cas de groupement d'écoles.

La Ville a choisi de revoir cette organisation en mettant en place, d'ici 2020, un REV par école. C'est une demande forte des partenaires de la Ville (Préfecture de Paris, Caisse d'allocations familiales de Paris) et des agents. Il s'agit également d'une recommandation de la mission d'information et d'évaluation relative à la politique dédiée au périscolaire à Paris.

Pour information, on dénombre 569 ateliers dans le 11<sup>e</sup> arrondissement avec des thèmes variés comme la natation, la musique (partenariat avec le conservatoire Charles Münch), l'anglais, le sport, les Jeux olympiques, les échecs. Ces ateliers sont effectués par des animateurs ou par des associations.

### Budget participatif des écoles et des collèges

A l'instar de leurs aînés, les petits et jeunes Parisiens du 11<sup>e</sup> arrondissement ont pu voter pour des projets innovants et susceptibles d'améliorer leur établissement dans le cadre du Budget participatif des écoles et des collèges.

Cette expérience démocratique et unique a été proposée, cette année encore, aux 19 écoles élémentaires et aux 6 collèges de l'arrondissement. 16 écoles élémentaires et 4 collèges y ont participé, soit un taux de participation de 84% dans le 1<sup>er</sup> degré et de 66% dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Le résultat des votes des écoles a été assez équilibré entre les projets des thématiques « L'école sportive », « L'école numérique », « L'école de l'expérimentation » et « L'école agréable ». Il est à noter que certains projets ont déjà été réalisés. D'autres sont plus longs à mettre en place et certaines réalisations n'ont pas encore été effectuées. On va donc les suivre plus particulièrement. Deux collèges ont voté pour des projets de la thématique « Le collège numérique », et les deux autres pour des projets « Un collège agréable » (mobilier extérieur).

### Le Conseil des enfants

Le Conseil des enfants est une instance de démocratie locale très active dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il permet aux élèves des classes de CM1 et de CM2 de faire l'apprentissage de la vie démocratique et d'émettre des propositions concrètes pour améliorer la vie des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement.

La Ville de Paris a souhaité s'investir dans la promotion des droits de l'enfant en organisant la Semaine de l'enfance et des familles, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. La première réunion plénière du Conseil des enfants se tiendra le 20 novembre 2017 et le thème sera reconduit sur toute l'année.

Le Conseil des enfants s'appuie désormais sur des propositions faites durant leur campagne électorale. Chaque élu doit élaborer ensuite, en lien avec les chargés de mission en charge du conseil des enfants, un planning d'ateliers qui pourront aboutir à une action concrète. Je remercie mes collègues qui participent au Conseil des enfants, notamment M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Liliane CAPELLE, Mme Martine DEBIEUVRE, et Mme Joëlle MOREL.

### Caisse des écoles

Les tarifs de cantine sont stables. Les deux tarifs les plus élevés, qui sont présents depuis deux ans, représentent un peu plus de 10 %.

<b>Tarif</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Prix des repas</b>	<b>Répartition des différentes tranches tarifaires (1<sup>er</sup> semestre 2017)</b>
Tarif 1	Inférieur ou égal à 234 €	0,13 €	5,57 %
Tarif 2	Inférieur ou égal à 384 €	0,85 €	6,90 %
Tarif 3	Inférieur ou égal à 548 €	1,62 €	10,21 %
Tarif 4	Inférieur ou égal à 959 €	2,28 €	20,60 %
Tarif 5	Inférieur ou égal à 1370 €	3,62 €	11,23 %
Tarif 6	Inférieur ou égal à 1900 €	4,61 €	13,30 %
Tarif 7	Inférieur ou égal à 2500 €	4,89 €	11,92 %
Tarif 8	inférieur ou égal à 3333 €	5,10 €	9,72 %
Tarif 9	inférieur ou égal à 5000 €	6,00 €	6,02 %
Tarif 10	Supérieur à 5000 €	7,00 €	4,53 %

### Coût des repas en restauration scolaire

Au 31 décembre 2015, le prix de revient d'un repas est de 5,84 € (hors dépenses d'administration générale). En liaison chaude (cuisine sur place), le prix de revient d'un repas est de 5,80 € (dépenses d'administration générale). En liaison froide, le prix de revient d'un repas est de 5,86 € (hors dépenses d'administration générale).

En 2016, 1.421.095 repas ont été servis en restauration scolaire, soit un peu plus que les autres années. En liaison chaude, quatre écoles ou groupes scolaires sont concernés (les groupes scolaires 11 bis Parmentier et Pihet Beslay, les écoles maternelles Popincourt et Bouvines), représentant 16 % des repas. En liaison froide, sont concernées les 29 autres écoles ou groupes scolaires, soit 83,90 % des repas. Le prix du repas est plus élevé en centre de loisirs (8,40 €).

### Alimentation durable

La Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> est parmi celles qui servent le plus de produits « alimentation durable » aux écoliers. Le volume de ces produits servis est en hausse en 2016 par rapport à 2015 : environ 39 %, soit 9 composantes sur 23 en 2016, contre 36,50 % en 2015. Font partie du plan alimentation durable les produits labellisés bio, Label Rouge, et Pêche durable MSC.

Les menus du 11<sup>e</sup> sont composés de 7 à 9 produits bio par semaine. Les composantes bio sont introduites dans les goûters trois fois par semaine. Une « semaine bio » est également mise en place dans l'année.

Pour être complet sur ce point, il convient de préciser que la Caisse des écoles a consacré, au cours de l'année 2016, 1.013.010 € pour l'achat de davantage de denrées issues de l'alimentation durable, dont des produits "Label Rouge" (en hausse de 11,80 % par rapport à 2015). Ces achats ont représenté 33,70 % des achats de denrées alimentaires en 2016, contre 32,65 % en 2015.

### Travaux de la Caisse des écoles

Depuis le début de l'année 2017, la Caisse des écoles a engagé 351.417 € en travaux immobiliers et acquisition de nouveaux matériels dans les services de restauration scolaire dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, soit un peu moins que l'année dernière. Il s'agit essentiellement de matériel de cuisine mais aussi de travaux dans les cuisines, tels que l'installation d'un nouveau lave-vaisselle et d'une ligne de self réfrigérée dans le groupe scolaire Voltaire, et l'installation de fours au collège Pilâtre-de-Rozier.

### Partenariat avec des agriculteurs biologiques de l'aire d'alimentation de captage des sources de la vallée de la Vanne (Yonne) qui alimentent Paris en eau potable

Ce partenariat permet d'assurer aux agriculteurs le soutien administratif de la Caisse des écoles. Une visite a été organisée l'année dernière avec M. le Maire et M. Jean-Pierre CORSIA. Les agriculteurs ont pu présenter leurs productions et les filières qu'ils envisagent de développer, ainsi que leur projet d'étude de marchés. Il a ainsi été décidé d'expérimenter ce partenariat dès la rentrée avec l'achat de légumes secs. Une commande de 270 kg de lentilles bio a été faite en septembre, elles ont été servies le 31 octobre et le 9 novembre. On a dans l'optique de continuer ce partenariat qui peut évoluer vers des commandes d'huile de colza.

Expérimentation de la collecte de denrées non utilisées dans les restaurants scolaires du 11<sup>e</sup> arrondissement pour leur redistribution à des personnes en situation de grande précarité

Dans le cadre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, adopté en 2015 par le Conseil de Paris, le 11<sup>e</sup> arrondissement s'est porté volontaire. Cette expérimentation est pilotée par la Direction des Affaires Scolaires (DASCO). Les conventions ont été signées le 11 juillet avec la Croix rouge et les Restos du Cœur. Cela s'est concrétisé fin septembre par des dons : par exemple, des pizzas, du hachis végétal, des omelettes et du sauté de poulet ont été livrés. Le don a été effectué au profit de la Croix Rouge.

Séjours vacances de la Caisse des écoles

Ces séjours concernent les vacances d'été. Une subvention est versée par la Ville de Paris en fonction des départs de l'année précédente et des recettes « familles ». En 2016, le montant de la subvention de la Ville de Paris s'élevait à 284.196 € et les recettes « familles » à un peu plus de 73.000 €. Dans le même temps, les dépenses ont été de 402.000 €. Il y a donc eu un déficit.

En 2017, le nombre de places était fixé à 405, labellisées « séjours arc-en-ciel » de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours. Mais il y a eu un peu moins d'inscriptions que prévu (365). Les différents thèmes des séjours pour les élèves en maternelle et en élémentaire sont : les enfants peuvent partir à la campagne, dans le Loiret et en Ardèche ; à la mer, dans le Var ou les Landes ; à la montagne, en Savoie. Il y a aussi des séjours pour adolescents qui ont toujours beaucoup de succès : en Gironde, à Bressuire dans les Deux-Sèvres mais aussi à l'étranger en Espagne, à Londres ou Norwich en Angleterre.

Je vous remercie, chers collègues, de l'attention que vous avez pu prêter à cette communication. »

**M. le Maire :** « Merci Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour cette communication, comme chaque année, extrêmement précise qui permet d'avoir une photographie complète de toute l'activité de la municipalité dans le monde scolaire et périscolaire. Les compétences d'une ville et d'un département sont souvent résumées à l'intervention sur le bâti pour les écoles et les collèges. Mais nous allons beaucoup plus loin que le socle de base de responsabilité pour la collectivité car nous le devons aux petits Parisiens. Le débat est ouvert. Je passe la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS :** « Je souhaite apporter une précision à ce que nous a dit Mme PRADINAS-HOFFMANN. Lors du Conseil des enfants du 20 novembre, en collaboration avec elle et ma délégation de la protection de l'enfance, il y aura une exposition de photos de l'UNICEF sur le droit à l'éducation de tous les enfants dans le monde qui est très souvent bafoué, même totalement bafoué dans de nombreux endroits. Deux personnes de l'UNICEF seront présentes et les enfants pourront poser des questions. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette utile précision. Elle me donne l'occasion de remercier à mon tour l'ensemble des élus qui s'impliquent dans l'animation du Conseil des enfants. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN en a cité quelques-uns mais ils sont plus nombreux encore. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT** : « Bonsoir à tous. Nous serions très heureux d'être invités au Conseil des enfants. Les élus de l'opposition sauront bien se tenir, nous vous le promettons, notamment à la réunion du 20 novembre. Si jamais vous nous faites l'honneur de nous y inviter, nous essaierons d'être présents.

Concernant la rentrée scolaire, vous avez indiqué qu'elle s'était faite sans problème. Le problème principal, c'est effectivement la baisse du nombre des enfants dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il y a d'autres problèmes qui ne sont toujours pas résolus, notamment sur la sécurité, et je les évoquerai.

Commençons par la baisse du nombre des enfants dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle les causes de cette baisse qui relèvent, pour partie, de la responsabilité de la Mairie de Paris :

- L'augmentation du prix du mètre carré à Paris. Par conséquent, quand un jeune couple a un enfant supplémentaire, il n'a pour seule solution que de trouver un autre appartement en dehors de Paris. Le prix du m<sup>2</sup> augmente à cause de la raréfaction des mètres carrés dans le parc privé à Paris, du fait notamment du nombre de préemptions effectuées par la Mairie de Paris à un coût déraisonnable. A chaque fois qu'un mètre carré est à vendre, la Mairie se jette dessus, notamment quand il y a déjà des familles à l'intérieur de ce parc privé. Mécaniquement, le nombre de logements dans le parc privé diminue et le prix du mètre carré augmente.  
Je ne dis pas, bien entendu, qu'il s'agit de la seule raison pour laquelle le prix du mètre carré dans le parc privé augmente mais c'est indiscutablement l'un des éléments qui y contribuent. La Mairie centrale et la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement en sont donc en partie responsables.
- Le faible nombre de logements sociaux intermédiaires, c'est-à-dire des logements sociaux destinés à ces jeunes couples qui ont un enfant supplémentaire, qui ont un ou deux petits salaires et qui ne peuvent pas se permettre de rester à Paris. Si, suite à nos préconisations, vous aviez la bonne idée d'allouer plus de logements sociaux créés à Paris vers les logements intermédiaires destinés à cette population, peut-être qu'elle resterait davantage à Paris.
- Le blocage du logement social. En effet, le logement social n'est actuellement pas vécu comme une étape du parcours de vie, dans lequel on rentre lorsqu'on a une difficulté de logement et dont on sort quand cette difficulté est résolue. Ce n'est pas du tout le cas actuellement. Les familles restent dans les logements sociaux quand bien même leurs enfants sont partis, parce qu'ils ont plus de 18 ans ou font des études en dehors de Paris. Le logement se vide mais les familles y demeurent, ce qui fait que ces grandes surfaces ne sont plus accessibles à de nouvelles familles nombreuses notamment. Si le gouvernement socialiste précédent s'était emparé de ce sujet en fluidifiant le parcours de logements sociaux, il y aurait peut-être davantage d'enfants dans les logements sociaux du 11<sup>e</sup> arrondissement et davantage d'enfants dans ses écoles.

Voilà les trois raisons pour lesquelles nous, les élus Les Républicains, pensons que cette baisse du nombre d'enfants est un problème. Ce problème aurait pu être résolu mais il ne l'est pas. C'est un problème qui reste très prégnant pour cette rentrée scolaire. Les directeurs d'écoles nous ont indiqué leur inquiétude à ce sujet : leurs classes se vident et le nombre d'enfants passe en dessous du nombre d'enfants minimal nécessaire dans certaines écoles. Ce sont donc de vrais sujets d'inquiétude.

Nous avons évoqué le sujet de la sécurité. Effectivement, il y a davantage de visiophones mais il me semble que d'autres points pourraient encore être améliorés, notamment la traversée des enfants. Des écoles nous indiquent qu'elles seraient intéressées par la présence de personnes qui aident les enfants à traverser ou qui arrêtent les voitures dans les carrefours dangereux. Bien entendu, cela nécessite davantage de moyens mais il faut savoir où nous plaçons nos priorités. Il y a certains carrefours où des enfants se font bousculer, sans gravité, par certains véhicules mais cela pourrait devenir un jour plus grave. Nous pensons qu'il est prioritaire, dans le cadre de l'allocation des budgets municipaux, de sécuriser un certain nombre de traversées notamment quand les écoles le demandent fortement.

Deuxième sujet lié à la sécurité : les alarmes incendie. On nous a rapporté que certaines d'entre elles étaient en panne. Aujourd'hui, le sifflet est la meilleure façon d'évacuer les enfants. Ça marche très bien le sifflet, mais il serait quand même utile que les alarmes incendie fonctionnent, notamment lorsque les écoles demandent à la Mairie de s'emparer du sujet depuis de longs mois.

Concernant les rythmes scolaires, le gouvernement avait ouvert une porte en permettant aux écoles de Paris de revenir sur cette réforme qui a suscité et qui suscite toujours beaucoup de fatigue de la part des enfants. Elle suscite aussi une organisation de l'école qui est bien souvent vécue de manière difficile par les directeurs d'école car deux autorités se chevauchent à l'intérieur de l'école : celle de la Mairie de Paris via le responsable éducatif ville (REV) et celle des directeurs qui dépendent de l'Education nationale. On l'a vu notamment au moment des attentats où des informations contradictoires venaient des deux autorités alors qu'elles s'adressaient aux mêmes élèves.

Donc pour des questions d'organisation mais aussi de rythme de l'enfant, nous aurions aimé que la Mairie se saisisse de cette opportunité tendue par la réglementation nationale pour pouvoir assouplir ces rythmes scolaires et y revenir.

Concernant les accès aux centres sportifs, nous avons une information qui nous revient de façon très régulière au sujet de la piscine de la Cour des Lions. Souvent, les créneaux ne fonctionnent pas. Des efforts sont faits pour attribuer d'autres créneaux, notamment pour éviter celui du lundi matin lorsque la piscine est froide parce qu'elle vient d'être chauffée pendant la nuit. Ce créneau pose des problèmes aux enfants. Mais le jour où le créneau est déplacé, les enfants se retrouvent face à une piscine fermée parce qu'il y a des problèmes de ventilation ou de produits de désinfection... alors que cette même piscine sera ouverte au public à l'heure du déjeuner ! Donc, on voit bien qu'il y a des problèmes de fond et d'entretien de ces équipements municipaux qui ne sont pas réglés et qui sont très préjudiciables pour les activités sportives de nos enfants.

Mon dernier point concerne les dérogations sur la carte scolaire. Peut-être que M. BALLOT, que je remercie pour sa présence, pourra nous éclairer. Il y a beaucoup de demandes de dérogations. Vous avez indiqué qu'il y en avait à peu près 240 qui étaient accordées en maternelle et élémentaire. Cependant, ces dérogations pourraient être plus nombreuses. Je prends un exemple très concret : lorsque des parents souhaitent mettre tous leurs enfants au même endroit, simplement pour une question de logistique familiale, ils ont souvent besoin de dérogations parce que la carte scolaire répartit les enfants dans différents établissements pour des raisons administratives. Il serait pourtant tellement plus logique de regrouper les fratries au sein d'un même groupe scolaire. C'est une chose qui n'est pas suffisamment faite et cela gêne un certain nombre de familles. Au niveau des dérogations, nous demandons donc un peu plus de souplesse de la part des autorités municipales. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci, M. le Maire. Je ne vais pas revenir sur l'intervention de M. LEFORT. La communication portait sur la rentrée scolaire et il a refait tout la politique du logement en racontant n'importe quoi. Je pense qu'on y reviendra quand on aura l'occasion de parler logement dans cette séance ou dans les autres. On ne va continuer à lui expliquer, à chaque Conseil d'arrondissement, que ce qu'il raconte par exemple sur le logement intermédiaire ne tient pas. Il explique que le logement privé disparaît, tout en oubliant de dire qu'il y a du logement public à la place. Mais laissons tout cela.

J'avais une question un peu plus précise, tournée évidemment vers ma collègue Sophie PRADINAS-HOFFMANN et vers le représentant de l'Education nationale. Depuis sa prise de fonction, le ministre a indiqué de manière très cavalière et légère, compte tenu de nos responsabilités en tant que collectivités locales, que la réforme des rythmes scolaires était désormais devenue optionnelle. Il se trouve que, et Mme PRADINAS-HOFFMANN l'a rappelé, la Ville de Paris a fortement investi pour mettre en place cette réforme. Il se trouve aussi qu'à Paris, un certain nombre de membres de la communauté scolaire (je pense notamment aux syndicats enseignants et aux enseignants) se sont élevés contre cette réforme et ses conditions. Nous l'avons vécu dans les conseils du premier trimestre, la parole ministérielle a ainsi recréé un débat et a semé un trouble dans nos conseils d'école. Je dis cela d'autant plus tranquillement en tant que membre du groupe Communiste, car nous nous étions opposés à la réforme des rythmes scolaires à l'Assemblée Nationale, et à sa mise en application très rapide - trop rapide, selon nous - à la Ville de Paris. Le ministère rouvre une porte qui rend le débat très compliqué. Mme PRADINAS-HOFFMANN l'a dit, la réalité est que nous avons embauché énormément d'animateurs, et nous avons fait en sorte d'en déprécier un grand nombre pour pérenniser les actions. Et maintenant, on se retrouve face à une parole ministérielle qui vise à renvoyer tous les efforts faits par la Ville à de l'optionnel, ce qui est très compliqué pour nous.

Je me pose évidemment des questions parce que j'estime que le service public de l'Education nationale ne peut reposer que sur le long terme. Il s'agit peut-être d'une vision de la collectivité locale. Nous investissons dans le bâtiment et dans le long terme, et c'est notre rôle premier. Comment faire si tous les 2, 3, 4, 5 ans, des réformes ou de simples paroles – parce qu'il s'agit là de parole et non d'un décret en Conseil supérieur de l'Education – nous amènent à changer les choses, à renoncer à des réformes qui ont coûtés très cher à notre collectivité. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Bastien RECHER a demandé la parole. »

**M. RECHER :** « Merci M. le Maire. Je comprends que mon collègue Adrien TIBERTI avait d'autres préoccupations sur cette intervention, mais je ne peux quand même pas m'empêcher de relever la constance de M. Jacques LEFORT dans les obsessions développées sur le logement à Paris. Mais cette fois-ci, j'ai relevé quelque chose en particulier : il nous a expliqué qu'aujourd'hui la hausse du prix de l'immobilier à Paris est de la faute de la Mairie de Paris qui préempte des logements. Il pense donc que le marché n'a aucun impact sur le marché immobilier, tout comme le développement de l'offre immobilière de bureaux, la multiplication des logements vides dans Paris – un véritable problème – ou l'offre de location temporaire non encadrée telle que nous essayons de l'encadrer aujourd'hui. Pour M. LEFORT, tout cela n'a aucun impact sur le prix des logements que doivent payer aujourd'hui les Parisiens. C'est quand même relativement ridicule.

Concernant les productions de logements, la Mairie de Paris mène une politique équilibrée au niveau de la répartition des différents types de logements. J'aimerais cependant vous rappeler que le logement intermédiaire, que vous appelez de vos vœux systématiquement, a un plafond fixé à 42.000 € de revenu par an pour une personne. Ce sont des taux qui sont déjà élevés.

J'en profite pour dire également que, plutôt que de régler des comptes avec la Mairie de Paris et le gouvernement précédent, M. LEFORT devrait s'occuper aujourd'hui de la politique du gouvernement actuel puisque le funeste article 52 sur le budget du logement a été voté et va avoir des conséquences extrêmement claires : une baisse de constructions de 54 000 logements sociaux l'année prochaine et une baisse de 103 000 rénovations. Donc, s'il se préoccupe de ce qui se passe sur les questions du logement, il faut qu'il regarde ce qui se fait actuellement. Et ajoutez à cela la baisse des aides à la pierre. Il y a effectivement des inquiétudes à avoir sur le développement de produits accessibles mais en tout cas, pas de la part de la collectivité. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

**M. DUCLOUX :** « Merci M. le Maire. Je ne voudrais pas que M. LEFORT soit la vedette de cette communication mais je ne peux pas laisser passer ses propos à la fin de son intervention lorsqu'il disait qu'il fallait concentrer les enfants dans la même école. Je voudrais lui rappeler qu'on se bat depuis des années pour un élément fort qu'on appelle la mixité sociale, pour que toutes les écoles soient accessibles à tous les enfants sur un secteur donné. L'école a en effet vocation à être égalitaire, à faire en sorte que tous les enfants arrivent à avoir la même éducation. Je suis quand même surpris d'entendre aujourd'hui les propositions inverses de la part de M. LEFORT parce que c'est un dossier sur lequel on travaille depuis longtemps. C'est Eric FERRAND qui avait commencé le travail et je l'avais poursuivi. De plus, ce dossier se fait en lien avec les inspecteurs et les directeurs d'école parce que ce qui compte c'est favoriser cette mixité sociale au sein des écoles de notre arrondissement, comme au sein des écoles des autres arrondissements.

Concernant les TAP (temps d'activités périscolaires), un débat a eu lieu au sein du Conseil de Paris. Le groupe auquel vous appartenez a été relativement ouvert et satisfait de ce qui se fait. J'ai eu l'occasion de le dire l'an dernier car j'ai fait partie d'une mission d'évaluation sur un point d'étape de l'aménagement des rythmes éducatifs qui a montré, après six mois d'audition et un rapport assez complet, que l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris, l'une des premières villes à les mettre en place, reflète cette volonté d'éducation et d'égalité. En effet, sur la partie consacrée au TAP, les activités sont gratuites pour les familles. Nous avons également la volonté d'élargir, de proposer un certain nombre d'activités que les enfants n'auraient pas la possibilité de pratiquer en dehors de ces TAP. Il y a l'aspect quantitatif (entre 85 et 90 % des enfants fréquentent ces ateliers) et il y a aussi l'aspect qualitatif : des associations, des artistes, des structures, des chorales, des théâtres parisiens et des musées font que les enfants peuvent participer pleinement à ces actions.

Mme Dominique KIELEMOËS a évoqué la journée du 20 novembre, dans le cadre du Conseil des enfants. Je voudrais rappeler qu'elle marque un anniversaire puisque j'ai créé le Conseil des enfants en 1997. Ce serait bien de valoriser les actions mises en place. Le partenariat avec l'UNICEF est un partenariat que l'on mène depuis longtemps pour la Journée mondiale des droits de l'enfant. C'est bien que la Mairie s'engage sur le sujet.

Concernant la partie réservée au bio, je remercie M. François VAUGLIN d'avoir fait en sorte que cette volonté soit renforcée aujourd'hui car le soutien à cette filière est gage de qualité et de reconnaissance par rapport à tous les producteurs et notamment ceux d'Ile-de-France et de l'Yonne. Le pain est servi dans les cantines est majoritairement fabriqué par les boulangers du 11<sup>e</sup> arrondissement maintenant. Je parle en tant qu'élus chargé du commerce, il est important de soutenir cette activité économique au sens d'activité pleinement économique. Il s'agit également d'un gage de qualité pour les enfants.

Je voudrais rendre hommage au travail effectué par la Caisse des écoles et de la commission des menus car les diététiciennes font un très gros travail sur la nutrition. Et, comme Mme PRADINAS-HOFFMANN, je rends hommage à toutes les équipes pédagogiques éducatives. Les professeurs de la Ville de Paris font aussi un travail exceptionnel dans le domaine des arts visuels, des arts musicaux et du sport. Tout ce travail d'équipe fait que la rentrée s'est bien passée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Absolument. C'est un bon résumé. Mme Liliane CAPELLE désire prendre la parole. »

**Mme CAPELLE :** « Merci M. le Maire. Je vais répondre brièvement sur le sujet de la piscine de la Cour des Lions. Il y a eu effectivement des petits soucis, mais je voudrais replacer le contexte. Je parle sous le contrôle de M. Jean-François MARTINS.

Des piscines du centre de Paris sont fermées pour de longs travaux, environ deux ans. La solidarité - qui n'est pas un vain mot - joue et il a fallu trouver des créneaux pour que les enfants des écoles de ces arrondissements trouvent aussi leur place dans nos piscines du 11<sup>e</sup> arrondissement. De même, quand ce sont nos piscines qui sont fermées, il faut qu'on puisse trouver de la place pour tout le monde.

Quand elles sont fermées à cause d'un problème de détergent ou d'aération, c'est effectivement très embêtant, mais elles ne sont pas fermées le matin pour les enfants puis ouvertes à midi pour le public. Il n'y a pas de volonté délibérée d'empêcher les enfants d'aller à la piscine. D'autant plus qu'on avait organisé gratuitement dans cette piscine de la Cour des Lions pendant les vacances des opérations « Savoir nager » avec des associations. Les piscines sont grandes ouvertes et bien entendu, les enfants des écoles ont droit à ces cours. Il n'y a pas d'autres solutions que la fermeture des piscines quand surgit un problème technique ou quand de longs travaux sont prévus. »

**M. le Maire :** « Absolument. Et je dirais même, en vous paraphrasant, qu'il y a une volonté délibérée à emmener les enfants dans les piscines. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je propose pour conclure le débat de redonner la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, puis à M. l'inspecteur. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Je voudrais répondre à certains points évoqués par M. LEFORT. Il est vrai qu'il y a eu un problème d'alarme incendie dans une école mais il a été assez vite réparé.

Quand vous parlez de sécurité routière, la question est étudiée chaque année. Il y a des traversées devant certaines écoles, mais en nombre limité. On fait également appel au commissariat pour apporter un soutien. Les directeurs d'école ne manquent pas de nous signaler les problèmes.

Je voudrais aussi dire un mot au sujet des TAP et du rythme de l'enfant. Des études ont été faites sur la fatigue des enfants : elle serait davantage liée à la lecture sur les écrans qu'ils font le soir qu'au rythme des cinq jours d'école. Il faut se rappeler pourquoi il y avait eu ces réformes. M. Xavier DARCOS avait instauré la semaine de quatre jours d'école. La France faisait partie des pays de l'OCDE où il y avait le moins de jours d'école. Cette réforme a permis de rajouter une demi-journée d'école et la mise en place d'ateliers gratuits qui donnent un accès à la culture et à des sports que certains enfants n'avaient pas l'occasion de pratiquer.

Quant aux dérogations, il est vrai qu'il est plus facile d'en accorder dans certains quartiers que dans d'autres grâce aux places disponibles. Il y a davantage d'écoles maternelles qu'élémentaires, ce n'est donc pas toujours possible de regrouper les enfants dans le mêmes groupe scolaire. De plus, les dérogations sont toujours faites avec l'avis des directeurs d'école. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. l'inspecteur. »

**M. BALLOT :** « Je vais essayer de compléter le propos. Je vais apporter un premier point sur les changements de personnels. Vous n'avez peut-être pas été informés que le principal du collège Beaumarchais est parti à la rentrée pour aller renforcer un autre établissement. Mme BALMISSE occupe ce poste aujourd'hui.

Vous avez cité un ensemble de nouveaux directeurs et nouvelles directrices. Concernant ma circonscription, la 11B, leur arrivée conduit au fait qu'il n'y a plus de faisant-fonction. Je n'ai rien contre les faisant-fonctions car il s'agit souvent d'un pied à l'étrier pour devenir directeur, mais le fait d'avoir des titulaires assure une plus grande stabilité.

Par rapport à la problématique de la baisse des enfants, je suis un petit peu inquiet. Pas sur le fait qu'il y ait eu une baisse : est-ce qu'il vaut mieux un établissement avec 10 classes et 28 élèves en moyenne ou avec 8 classes à 25 de moyenne ? Je crois que le nombre de classes n'est pas l'élément le plus important. Ce qui l'est, c'est le taux d'encadrement dans les classes pour permettre une qualité d'enseignement.

Pour autant, mon inquiétude se pose désormais sur le fait qu'on a beaucoup d'écoles avec un petit nombre de classes. Sur Paris, les directeurs sont totalement déchargés, ce qui leur permet aussi de rendre des services et des missions pour la Ville, sauf que ceux-ci tombent quand l'école passe sous le seuil des cinq classes. Il se trouve que ces écoles sont plutôt situées dans ma circonscription. Je ne suis pas un spécialiste du logement parisien, ni du logement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, mais je note simplement qu'il y a un décalage entre les deux circonscriptions. Du coup, il faut qu'on engage ensemble une réflexion parce que si nous avons des écoles qui basculent de 5 à 4 classes, nous serons alors en difficulté pour stabiliser des directeurs dont la charge de travail devient trop importante. Il faut qu'on anticipe cette situation.

Sur la problématique du logement, je rappelle des éléments qui n'ont pas été cités et qui peuvent concerner tout le monde. Dans le cadre des éléments « techniques », l'évolution des familles a été citée. Je vous rappelle que le taux de séparation dépasse les 60 % sur Paris, ce qui veut dire qu'il faut désormais deux logements, avec des gens qui veulent effectivement des logements de la même taille.

De plus, il y a une nouveauté depuis une petite dizaine d'années : les jeunes majeurs veulent un logement le plus tôt possible. Il y a une dizaine d'années, une famille avec deux enfants d'une vingtaine d'années vivaient dans un F3, un F4 ou un F5 ; aujourd'hui, cette même famille nécessite quatre logements. Cette problématique est autant nationale que parisienne.

Les dérogations font partie des compétences de la Mairie, mais je pense qu'il y a moins de trois cas de familles séparées sur différents sites. Donc le système fonctionne bien. Les directeurs et directrices font un travail de qualité qui est supervisé par la Mairie. Et elle ne vient que pour superviser le travail avec des critères précis. Je ne suis donc pas inquiet.

Concernant les rythmes scolaires, nous souhaitons tous du long terme. Je vous rappelle que nous avons fait le choix de passer du septennat au quinquennat et donc, tous les 5 ans, on peut avoir un nouveau gouvernement qui change les orientations. Cela s'est déjà passé pour l'Éducation nationale comme pour d'autres ministères. Là, la porte est ouverte, donnant le choix aux élus. Je

comprends que cela ait pu jeter le trouble parce que pour certaines communes, la problématique du nombre de salles a fait l'objet d'une tension forte alors qu'il y avait un consensus sur la nécessité d'agir concernant le rythme de l'enfant. De ce consensus, a résulté une production qui me semble plutôt satisfaisante. Les conseils d'écoles y travaillent, et certains l'ont mis à l'ordre du jour. Je tiens à vous rassurer sur ce sujet.

Je souhaiterais attirer l'attention sur une problématique qui nous soucie, pour ne pas dire qui nous inquiète : l'augmentation des troubles de comportement des jeunes élèves. Cela ne renvoie pas nécessairement à un manque de soin - même si le thème du soin est à creuser - mais aussi à des actions à envisager autour de la parentalité, avec des parents qui ne savent pas positionner la place du « non », pour leur apprendre à être parent car il n'y a pas d'écoles de parents et pas assez de formations pour eux. J'ai eu trois enfants, et je sais que l'on apprend un peu sur le tas. Certains parents sont parfois un peu démunis. Il faut qu'une réflexion soit menée sur cet axe. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour ces éléments. Comme beaucoup d'échanges ont tourné autour de l'évolution du nombre d'enfants à Paris et de la structure familiale dans notre arrondissement, il me semble important de rappeler quelques chiffres pour faire vous comprendre le sens de notre action, avec M. Bastien RECHER et M. Patrick BLOCHE, au titre de leurs délégations respectives.

A l'occasion des nouveaux projets de logement social, nous demandons systématiquement que la part des logements familiaux augmente. En raison d'un objectif chiffré très ambitieux, le tropisme classique des bailleurs sociaux est de créer des studios, parce qu'on peut en placer davantage dans un même immeuble. Pour être plus conformes à la demande sociale, nous demandons de faire davantage de logements familiaux, quitte à ce qu'il y ait moins de logements sociaux dans l'immeuble. Cette politique se traduit dans les chiffres : la taille moyenne des foyers du 11<sup>e</sup> arrondissement, parcs social et privé confondus, est de 1,5 personne. 50 % des foyers sont composés d'une seule personne et au-delà ; pour aller plus loin encore 80 % des foyers comptent deux personnes ou moins. Dans le parc social, qui représente 13 % des logements du 11<sup>e</sup> arrondissement, la taille moyenne des foyers est de 2,5 personnes. La différence est énorme sur le plan statistique. Cela montre bien que notre politique de soutien au logement social est aussi une politique de soutien à la famille et une politique de soutien de la place de l'enfant dans notre ville.

Je ne reviendrai pas sur la politique de préemption qui serait l'un des facteurs de fuite des familles de Paris, cela ne se passe pas de cette manière. Ce phénomène est beaucoup plus complexe et j'invite chacun à se référer aux études de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) qui publie régulièrement des études extrêmement intéressantes et détaillées, et de vraies analyses statistiques.

Il faut avoir en tête que le nombre de familles et d'enfants à Paris a constamment augmenté depuis les années 2000. Depuis ces trois dernières années, cette constante s'est infléchie et s'est stabilisée. Cette tendance nationale est plus marquée à Paris car, selon les études statistiques de l'APUR, les femmes font des enfants de plus en plus tard et il arrive un âge où le taux de fécondité baisse. En France, l'âge a continué à augmenter aussi, mais l'âge moyen des femmes qui ont un enfant à Paris est plus élevé que dans le reste du pays. Elles commencent à atteindre le moment où le taux de fécondité baisse, ce qui explique une différence de natalité à Paris avec le reste du pays. Je ne cite que les études de l'APUR parce que qu'il s'agit d'une source fiable. J'invite chacun à beaucoup de prudence et de rigueur quant à l'interprétation des chiffres, et quant au fait de relier assez simplement les effets d'une politique municipale avec ces phénomènes particulièrement complexes qui renvoient aussi bien à des choix intimes qu'à des politiques publiques. En tout cas, notre détermination à faire de la place aux familles à Paris est totale. Je ne reviens pas sur ce qu'on fait en matière de logement social.

Je voudrais terminer sur la phrase d'introduction de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, « la rentrée scolaire s'est déroulée dans un climat calme et serein ». L'essentiel a été dit. Nous avons connu tellement de rentrées scolaires au cours desquelles nous avons dû lutter contre les fermetures de classe. Nous serons vigilants pour les écoles qui seraient menacées par le passage de 5 à 4 classes. Nous serons mobilisés. Mais cette rentrée s'est bien passée, des enseignants ont été présents dans les classes pour assurer la rentrée dans des conditions qui ne sont pas celles qu'on a connu par le passé, comme la saturation avec des sureffectifs dans de nombreuses écoles. Il reste encore des cas où il y a trop d'élèves par classe mais cela est devenu beaucoup plus marginal. Tout ce travail porte ses fruits et je m'en félicite.

Je profite de l'occasion pour féliciter aussi, à travers M. l'inspecteur, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, des directeurs et directrices d'école, des équipes enseignantes, des agents qui interviennent sur le temps périscolaire, et la Caisse des écoles. Je remercie également Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et toute l'équipe qui sont mobilisés sur ce sujet essentiel. Soyez tous assurés que nous sommes très vigilants sur ce secteur sensible.

Merci à tous. Il s'agissait d'une communication sans vote. Nous poursuivons l'ordre du jour. J'ai reçu le pouvoir de Mme Martine DEBIEUVRE qui le donne à M. Stéphane MARTINET. »

## **COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**M. Le Maire :** « Nous enchaînons avec la communication habituelle sur les projets de délibérations du Conseil départemental pour que notre Conseil d'arrondissement soit informé des sujets traités au niveau parisien au Conseil de Paris et qui regardent notre arrondissement. »

- **2017 DASCO 56-G** Divers collèges - Dotations (703.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs
- **2017 DASCO 60-G** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (93.037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583.153 euros) et subventions pour travaux (56.140 euros)
- **2017 DASES 38-G** Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11<sup>e</sup>)

**M. le Maire :** « Cette délibération porte sur une subvention de 5.000 € à l'association Santé Charonne qui anime la maison de santé située au 63 boulevard de Charonne. »

- **2017 DASES 88-G** Subventions (672.000 euros) et conventions avec 46 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique
- **2017 DASES 149-G** Subventions (774.606 euros) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- **2017 DASES 220-G** Subvention (10.000 euros) à l'association Secours Catholique pour le fonctionnement de la Maison Saint-Ambroise (11<sup>e</sup>)

- **2017 DASES 342-G** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Cloche (11<sup>e</sup>) pour le projet « Le Carillon » (favoriser les liens entre SDF et commerçants)

**M. le Maire :** « L'association Carillon travaille avec les sans domicile fixe et les met en lien avec des commerçants. Elle est née dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et dépasse maintenant les frontières de l'arrondissement. »

- **2017 DASES 403-G** Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) - Appel à projet « Dynamiques professionnelles »

Voilà les quelques délibérations concernant notre arrondissement qui nous semblaient importantes et qui seront traitées par le prochain Conseil de Paris. Nous passons à l'examen des délibérations inscrites à notre ordre du jour. »

## PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### Voirie et Déplacements

#### 2017 DVD 27 Communication du bilan annuel du projet de réaménagement de 7 places parisiennes (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

#### 2017 DVD 28 Aménagement des 7 places parisiennes - Convention d'études avec la RATP

**M. le Maire :** « Je vais donner la parole à M. Pierre JAPHET puis à M. Florent HUBERT pour une présentation groupée sur la communication sur le réaménagement des 7 places parisiennes et sur la délibération qui s'en suit, sachant qu'on pourra avoir un débat groupé et voter ensuite sur la délibération. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. La communication, telle qu'elle nous était présentée, était très technique sur les différentes conventions passées pour l'ensemble des travaux, et assez rébarbative. D'un commun accord avec M. Florent HUBERT, il nous a semblé plus utile de prendre cette occasion pour communiquer sur l'état d'avancement des aménagements de la place de la Nation et de la place de la Bastille. Nous pourrions aborder à cette occasion la délibération sur la RATP. Je vais commencer par la place de la Nation et M. Florent HUBERT fera la présentation de la place de la Bastille.

Dans le cadre du réaménagement des 7 places, il y a eu une phase de diagnostic partagé qui, concernant la place de la Nation, a mis en évidence qu'elle était un gros rond-point automobile surdimensionné par rapport aux besoins de la circulation motorisée, et en revanche, très peu pratique et agréable pour les autres usagers, notamment les piétons et les cyclistes. Le diagnostic a également mis en évidence un terre-plein central quasiment inaccessible et souvent inconnu des riverains ou peu fréquenté, des terre-pleins latéraux sous-exploités, peu esthétiques, et des

transports en commun nombreux mais relativement difficiles à localiser. Ce sont les éléments qui ressortent du diagnostic.

Les principes d'aménagement retenus à partir de ce diagnostic sont :

- l'agrandissement du rond-point central en enlevant deux voies de circulation motorisée
- l'agrandissement de certains terre-pleins latéraux en les reliant entre eux
- la piétonisation d'une majorité des contre-allées, et pour certaines d'entre elles, une simple requalification en zone de rencontre lorsque le plan de circulation y imposait une circulation de transit.

Sur la base de ces principes d'aménagement, une préfiguration a vu le jour en avril 2017. Il faut savoir que cette logique de préfiguration est innovante dans sa façon d'aménager l'espace public. Elle présente l'avantage de pouvoir tester le bon fonctionnement de ces aménagements avant de commencer les travaux définitifs. Depuis avril 2017, on teste le bon fonctionnement de cet aménagement du point de vue des différents modes de circulation. Grâce à l'animation assurée par le collectif Coloco and co, on assure l'expérimentation de nouveaux usages de la place. Ce dispositif est également assez innovant puisque ces projets pour les 7 places font appel à deux maîtrises d'ouvrage : la voirie, pour le côté travaux et circulation, et sur les usages. Ces maîtrises d'ouvrage ont été confiées à des collectifs pour chacune des 7 places.

Un des nouveaux usages a d'ores et déjà fait l'unanimité des petits et des grands : la ludothèque installée trop temporairement devant l'avenue de Bouvines. Nous avons ici même voté à l'unanimité un vœu pour que cette installation revienne de manière pérenne. Nous espérons cela avec impatience. Par contre, j'ai pu constater un dysfonctionnement concernant la rue de Tunis, lié à un aménagement qui n'était pas prévu dans la préfiguration initiale. Nous avons alerté les services de la voirie qui doivent rapidement résoudre ce problème.

Le premier semestre 2018 va correspondre à la période de bilan de cette préfiguration, suivi par des études techniques détaillées et la consultation des entreprises de travaux, afin que l'on puisse commencer la réalisation de travaux définitifs à l'été 2018 et les achever à l'été 2019.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la délibération sur la convention entre la Ville et la RATP car sur la place de la Nation, comme sur les 7 places concernées par ce projet, la RATP est évidemment une partie prenante essentielle puisque ces places sont des « hubs », des centres qui concentrent des transports en commun et des ouvrages de la RATP. Il est donc indispensable que la RATP ait les moyens de conduire toutes les études nécessaires et d'accompagner la réalisation des travaux sur les ouvrages qui relèvent de leurs compétences. C'est donc la raison d'être de cette convention qui est soumise à notre vote. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. D'ailleurs, une réunion publique organisée par la RATP est prévue courant novembre. Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Chers collègues, je vais vous parler de quelques éléments intéressants de la communication globale :

- La revalorisation du budget : l'enveloppe initiale annoncée était de 30 millions d'euros pour les sept places et elle est passée à 44 millions d'euros. C'est une bonne nouvelle, elle démontre notre ambition de mener des opérations qui restent sobres et co-construites, tout en se donnant les moyens de réussir, sachant que l'opération phare de ce plan reste la place de la Bastille.

- Deux maîtrises d'œuvre sur Bastille : une maîtrise d'œuvre de concertation sur les usages installée dans les containers et une maîtrise d'œuvre architecturale, c'est-à-dire qu'un architecte travaille sur le programme paysager, patrimonial et technique de réaménagement de la place.
- La concertation : je ne reviens pas sur l'intensité de la première phase de la concertation mais ce qui est certain, c'est que des études sont en cours pour travailler sur les reports de circulation. Il y aura un arbitrage majeur à rendre sur la place de la Bastille, une fois que le principe de rattachement de la colonne au terre-plein de l'Arsenal sera acté. Tout l'enjeu sera de savoir dans quel sens les véhicules tourneront ou s'ils continueront à tourner dans les deux sens. Cet arbitrage majeur sera pris par la Maire de Paris et restitué dans le cadre d'une réunion publique qui aura lieu en décembre.
- La convention RATP. Si vous avez lu la délibération, l'exposé des motifs ou votre synthèse d'élu, ces documents n'expliquent rien. Mais la convention en elle-même dit plein de choses, je vous invite donc à la lire parce que la convention avec la RATP, qui est une convention globale de diagnostic des installations RATP sur les 7 places, est en réalité une convention Bastille. En effet, au-delà de cette convention globale, elle prévoit cinq études spécifiques sur la place de la Bastille qui sont extrêmement intéressantes, portant sur :
  - l'escalier de l'Opéra Bastille, un des points noirs identifiés sur la place, avec une option de réduction de cet escalier ou une option de déplacement. L'étude est financée par la RATP.
  - La faisabilité d'une passerelle au-dessus de la ligne 1, étude financée par la RATP. Cela faisait partie du programme présenté aux Parisiens. L'enjeu, technique et extrêmement complexe, est de savoir si on peut enjamber cette voie pour créer une vue sur le bassin de l'Arsenal.
  - l'ouverture de la couverture au-dessus du bassin avec un lien direct avec la ligne 1 près du parvis de l'Arsenal. Cela constituerait une nouvelle entrée pour l'accès de la ligne 1, qui pourrait permettre de descendre jusqu'au bassin et donc de créer une nouvelle voie d'accès de la place au bassin de l'Arsenal. L'étude est financée par la RATP.
  - la végétalisation de l'ensemble de la marquise de la ligne 1 et du local technique côté boulevard Bourdon.

Dans les petits paragraphes de cette convention, nous trouvons cinq études qui sont extrêmement précieuses sur ce que pourrait être l'ambition de l'opération de réaménagement de la place de la Bastille. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Vous avez eu raison d'insister sur ces études parce qu'il y a effectivement des pépites. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT :** « Merci. M. JAPHET, est-ce que vous pourriez nous indiquer ce qui va se passer d'ici l'été 2018 et le début des travaux ? Nous avons compris qu'il y avait une expérimentation qui était innovante sur les nouveaux usages et qui était en cours, mais va-t-il y avoir une présentation du projet avant les travaux à la population pour recueillir son avis ? J'ai compris qu'il y avait une réunion publique en décembre mais celle-ci sera l'occasion de présenter un arbitrage rendu par la Maire de Paris. Est-ce que le projet y sera également présenté de façon plus détaillé ? »

**M. le Maire :** « Merci. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

**M. TIBERTI** : « J'avais une simple question pour mon collègue Florent HUBERT. Si on en est encore à faire des études, très intéressantes et très ambitieuses, nous font-elles perdre du temps en termes de délais de début et de fin de travaux ? »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. JAPHET et M. HUBERT pour répondre à ces deux questions. »

**M. JAPHET** : « Je n'ai pas en tête un calendrier très précis sur les réunions à venir. »

**M. le Maire** : « La réunion publique sur Bastille aura lieu le 18 décembre, et la réunion publique sur Nation se déroulera le 19 décembre, à 19h à la Mairie du 11<sup>e</sup>. Cette information sera diffusée. »

**M. HUBERT** : « C'est ce qu'on vous précisait, on a eu une première phase de concertation qui a duré très longtemps, de mai 2015 à mai 2016. On a maintenant une deuxième phase, de programme, dont les résultats seront présentés en décembre aux habitants. De décembre au troisième trimestre 2018, aura lieu le lancement des procédures de marché avec des travaux qui ont vocation à commencer à l'été 2018. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT** : « C'est toujours sur les questions de dates. La réunion sur Nation du 19 décembre, s'agit-il de la réunion de concertation avec la RATP ou c'est une autre réunion ? »

**M. le Maire** : « Non, il s'agira de la réunion publique de restitution du projet. Je vous indique ces dates parce que vous les demandiez mais elles ne sont pas encore totalement stabilisées. »

**M. LEFORT** : « Ce qui nous intéressait surtout était l'assurance que des réunions de présentation du projet aient bien lieu de façon à ce que vous puissiez recueillir un certain nombre de doléances de la part des habitants et en tenir compte avant que les travaux ne débutent, pour éviter ce qu'on a vécu sur les pistes cyclables du boulevard Voltaire. Le projet avait été présenté dans sa version définitive deux mois avant le début des travaux, ce qui a généré un certain nombre de tensions.

Sur la délibération en elle-même, je voulais remettre un prix : le prix des éléments de langage au rédacteur de la délibération sur la convention d'études avec la RATP. Il a réussi à mettre dans une seule phrase tous les mots clés de la Ville de Paris en matière d'urbanisme : « *espaces publics apaisés, accessibles à tous, rééquilibrés au profit des circulations douces et offrant de nouveaux usages, afin de faire de la capitale une ville bienveillante, harmonieuse et durable* ». Bravo au poète. Mais la poésie cache parfois quelques avatars, notamment sur ces places. Nous voulions vous rappeler notre attention à ce qu'elles deviennent effectivement harmonieuses et agréables à vivre. Autant sur la place de la Nation, nous pensons qu'il y a un vrai potentiel d'amélioration et que les études qui nous ont été présentées peuvent faire croire que le projet va dans le bon sens, avec néanmoins un vrai point d'interrogation sur les usages festifs de la place. Il est très important de garder une vraie végétalisation sur cette place pour éviter un grand espace ouvert comme la place de la République, qui serait finalement un espace préempté par quelques-uns au détriment de l'ensemble des riverains et de leur qualité de vie.

Concernant la place de la Bastille, nous avons un point de vue plus mitigé du fait que la circulation sur la place puisse être envisagée dans un seul sens alors que des artères d'accès, notamment la rue du Faubourg Saint-Antoine, vont passer à un seul sens de circulation. Cela qui

pourrait clairement obstruer cette zone de l'arrondissement. Nous avons cette inquiétude et nous serons donc particulièrement attentifs à la présentation du projet qui nous sera faite en décembre. Nous allons voter la convention d'études avec la RATP, puisqu'il est très bon de se concerter avec un acteur aussi important, modulo ces points d'attention de la part des élus Les Républicains. »

**M. le Maire :** « Merci. Je me contenterai de souligner que vous trouvez le moyen de vous moquer d'une phrase qui promet plus de végétalisation, « *un espace public apaisé, rééquilibré au profit du piéton et à d'autres usages* », et en même temps de dire que vous allez être très vigilants sur le fait qu'il y ait davantage de végétalisation, et que cet espace public soit accessible. Je pense qu'il faut un peu de cohérence dans vos propos.

Il est facile de moquer un rédacteur de la Ville qui a voulu traduire notre état d'esprit avec enthousiasme. Nous sommes des gens enthousiastes et nous portons une grande ambition pour ces places qui sont extrêmement utilisées et sollicitées. Nous voulons faire en sorte que tout le monde y trouve sa place. L'espace public à Paris a trop longtemps été hostile pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les familles avec des poussettes ou les personnes handicapées. Un effort considérable a été fait ces dernières années pour équiper l'espace public de dispositifs accueillants pour tous. Notre ambition est d'avoir un espace public accessible à tous pour faire de Paris une ville bienveillante plutôt qu'une ville dure telle qu'elle a été pendant trop longtemps. Nous l'écrivons et je trouve dommage que vous moquiez cette partie-là. C'est cet état d'esprit qui porte cette ambition.

J'ai entendu votre propos constructif sur la place de la Nation. Je pense que ce sera un très beau projet qui fera plus de place pour tous et à la végétalisation. M. Pierre JAPHET évoquait le vœu que nous avons voté pour le retour de la ludothèque. L'arrivée de M. Patrick BLOCHE a peut-être eu une influence, puisque la ludothèque est actuellement présente sur la place de la Nation. Je voulais le saluer et l'en remercier car cela fait maintenant partie de sa nouvelle délégation parisienne. Il s'agit encore d'une installation temporaire mais nous sommes tous mobilisés pour arriver à construire un dispositif qui soit pérenne dans le cadre de l'aménagement définitif.

La concertation au sujet des deux places a été très longue et il faut mettre un point d'arrêt à un moment donné pour débiter les travaux. Nous l'annonçons, ce point d'arrêt sur le schéma d'aménagement sera marqué par la réunion publique de décembre qui permettra de restituer tout le travail fait. Cela fait maintenant quasiment deux ans que la concertation est lancée. Elle a trouvé tout son espace. Il sera donc inutile de venir en décembre pour monter sur ses grands chevaux en disant « on nous présente un projet ficelé, on ne peut plus dire qu'il faut l'amender ». Cela a été possible de le faire pendant deux ans. Nous rendons des comptes sur la façon dont la concertation, le travail et les avis des habitants ont été pris en compte. C'est notre rôle d'élus d'acter les choses, d'arbitrer et d'avancer, sinon rien ne sera jamais fait. Les travaux commençant à la mi-2018, il est nécessaire de pouvoir arrêter le choix final sur l'aménagement précis.

Je donne rendez-vous à tout le monde pour ces deux réunions de restitution en décembre. Vous pourrez constater que nous avons été très ambitieux dans la prise en compte des avis qui ont été exprimés. M. Florent HUBERT en a donné quelques indices à travers cette convention d'études avec la RATP.

Nous allons passer au vote pour la délibération. Il n'y en a pas sur la communication. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## Affaires scolaires

### 2017 DASCO 130 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019

**M. le Maire :** « Je passe la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour présenter la délibération sur le ressort des écoles publiques. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Merci M. le Maire. Il s'agit de réaffecter le périmètre scolaire défini pour chaque école afin que les élèves des écoles publiques y soient scolarisés en fonction de leur lieu de résidence. Comme tous les 2 ou 3 ans, nous avons étudié avec la prévision scolaire un changement de secteur afin de scolariser des enfants qui sont dans des écoles du quartier Nation/Alexandre Dumas, où ils sont nombreux, pour les inscrire dans celles de Saint-Maur et de Servan où il y en a moins et où des fermetures de classes auraient certainement eu lieu. Nous avons soumis ce changement aux directeurs d'école. Ce n'est pas un exercice facile car il faut aussi penser aux familles qui ont leurs enfants en maternelle. »

**M. le Maire :** « Merci pour ce travail très minutieux. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT :** « Je ne vais pas refaire le débat qu'on a eu lors de la communication sur la rentrée scolaire. J'ai une question pour Mme PRADINAS-HOFFMANN : les périmètres sont-ils exactement calqués sur ceux des arrondissements ou quelqu'un qui habiterait à la frontière de d'un arrondissement pourrait bénéficier d'une école qui se trouve juste en face quand bien même cette école ne serait pas dans son arrondissement ? »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Sophie PRADINAS va vous répondre. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Les périmètres sont basés sur l'arrondissement. Si une famille habitant dans le 20<sup>e</sup> ou le 12<sup>e</sup> arrondissement veut inscrire son enfant dans le 11<sup>e</sup>, cela se demande par dérogation. »

**M. le Maire :** « Merci. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## Urbanisme

### 2017 DU 244 Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation

**M. Le Maire :** « Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. A titre liminaire, permettez-moi de regretter ce soir l'absence de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF parce que je suis certain qu'il serait intervenu sur le sujet. Notre débat va manquer d'envolées lyriques sur le sujet. »

Permettez-moi également de faire une précision sur la nature de la délibération, pour que nous n'ayons pas de faux débats ce soir : elle vise simplement à autoriser le Conseil de Paris à autoriser la Maire à lancer une révision du règlement local de publicité (RLP). En résumé, le cadre légal encadrant le règlement local de publicité a évolué et nous oblige maintenant à le traiter avec le même formalisme qu'un Plan local d'urbanisme (PLU). C'est pour cela qu'il faut une délibération de lancement qui vise à prescrire le lancement de la révision, et à fixer les objectifs de cette révision. C'est pour cela que toutes les préoccupations que nous pouvons partager en matière de préservation du cadre paysager et du cadre de vie sur le sujet de la publicité ne sont pas citées dans cette délibération. Il s'agit uniquement de citer les trois nouveaux sujets qui ont vocation à rentrer dans notre RLP :

- une simplification réglementaire,
- une intégration des nouvelles technologies, notamment des écrans numériques,
- une intégration du nouveau cadre législatif.

Cette délibération doit aussi fixer les modalités de concertation de ce futur RLP qui seront conformes à celles pratiquées pour le PLU : la création d'un site internet dédié avec possibilité de contribution, des réunions publiques d'information et de concertation avec les habitants, une réunion d'échange ad hoc avec tous les acteurs, une enquête publique, et un avis final du Conseil de Paris qui sera rendu à l'issue de l'ensemble de ce processus. »

**M. Le Maire :** « Merci. Et une réunion de restitution de la concertation. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci. Je pense que l'ordre des délibérations 2017 DU 244 et 2017 DFA 86 devrait être inversé. Le projet 2017 DFA 86, qui a pour objet la prolongation du marché de 18 mois, devrait être présenté en premier car il y a des problèmes de passation de marché entre la société Decaux et la société Clear Channel. La Ville subit ainsi les conséquences de ce dysfonctionnement de passation de marché. C'est la raison pour laquelle le groupe Europe Ecologie-Les Verts portera des amendements au Conseil de Paris par rapport à cette délibération.

Concernant la délibération 2017 DU 244, il y aura une prolongation de 18 mois. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts pense qu'il faut prendre son temps pour mieux réfléchir à ce nouveau règlement de publicité. On votera contre aussi. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Je voudrais expliquer pourquoi nous allons voter pour cette délibération. Il s'agit de constater la nécessité de réviser ce règlement local de publicité. Ce n'est évidemment pas un blanc-seing. Durant les deux ans d'élaboration du nouveau règlement local de publicité, nous serons vigilants sur les orientations prises concernant l'encadrement des dispositifs publicitaires : notamment leur nombre et l'extinction nocturne des dispositifs lumineux. »

**M. Le Maire :** « Merci. M. Florent HUBERT souhaitez-vous réagir ? Non. Nous allons donc passer au vote. Je pense que les choses ont été clairement posées, il s'agit du début du processus de concertation qui associera tous les acteurs. Nous allons passer au vote de la 2017 DU 244. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Les élus Europe Ecologie-Les Verts. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2017 DFA 86 Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire**

**M. le Maire :** « La parole est à M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci M. le Maire. Je vais faire une remarque liminaire. A titre personnel, je ne pense pas qu'il y ait de lien entre les deux délibérations. Je pense qu'il s'agit d'une coïncidence de calendrier. On a l'obligation légale de lancer la révision du règlement local de publicité. Et par ailleurs, on a une urgence à pouvoir passer une délibération sur cette convention qui résulte d'un avatar judiciaire que vous évoquez. Les deux phénomènes se télescopent dans la même séance mais il aurait pu en être autrement s'il n'y avait pas eu les tracasseries judiciaires que vous évoquez.

J'en reviens à la délibération. Effectivement, la Ville est la victime collatérale de l'affrontement à haut niveau juridique que peuvent se livrer les géants du secteur de la publicité. Le référé précontractuel nous empêche d'aboutir sur la procédure de passation de la convention précédemment envisagée pour renouveler les mobiliers urbains d'information (MUI), soit 1630 panneaux d'information sur lesquels il y a de l'information publicitaire et d'intérêt général de la Ville de Paris ou d'acteurs d'intérêt général portés par la Ville de Paris. Ce dispositif est maintenant déconnecté de celui du Velib' puisqu'il va faire l'objet d'un autre marché.

Donc quoiqu'il arrive au 31 décembre 2017, la Ville a besoin d'avoir ces 1600 panneaux qui continuent à fonctionner pour pouvoir informer nos habitants. C'est pour cela que, nécessité faisant loi, on présente une convention temporaire, transitoire permettant de proroger le dispositif actuel avec son gestionnaire actuel, la société SOMUPI, une filiale de Decaux. »

**M. Le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « A la suite de la décision du Conseil d'Etat d'annuler la concession d'affichage publique attribuée à JCDecaux par la Ville, une nouvelle concession doit être conclue. La Ville va donc relancer un nouveau marché de concession qui entrera en vigueur en 2019 du fait des délais de passation de ce type de marché. En attendant, une concession provisoire doit être adoptée par le Conseil de Paris. Ces deux contrats ne pourront pas faire appel aux écrans numériques. Le règlement local de publicité ne sera pas prêt à temps.

Ce cafouillage, qui est dû à la Ville, conduit à une perte de recettes d'un million d'euros par an puisque les recettes seront de 24 millions au lieu des 25 millions d'euros attendus, du fait de la concession cassée par le Conseil d'Etat.

Les élus Les Républicains vont ainsi s'abstenir pour ne pas cautionner cette approximation de la Ville, et aussi par cohérence avec la position générale exprimée par notre groupe. Demandant plus d'innovations, nous ne pouvons pas soutenir l'absence de volet numérique avant 2023. »

**M. Le Maire :** « Bien. Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Puisqu'on en est à se plaindre des cafouillages et des incohérences de la Ville, j'aimerais qu'on revienne à la source du problème : le choix fait par M. Bertrand DELANOË, contre l'avis des élus communistes, d'envisager dès le début une régie publique pour l'exploitation du service des vélos partagés. A l'époque, notre préférence était non pas d'associer les vélos à JCDecaux, mais d'aller vers une régie publique ou vers une concession à la RATP qui aurait pu

développer des compétences très intéressantes. Cela nous aurait permis d'éviter l'écueil de la métropolisation de Vélib' qui passe nécessairement par un réinvestissement énorme dans l'équipement. Le point de départ du problème ne réside pas seulement dans les guerres juridiques que se mènent des grands groupes internationaux, c'est également le choix fait par la Ville d'être liée à un de ces groupes internationaux. Et pas pour faire de la publicité, car la Ville n'a pas vocation à en faire, mais pour des vélos en libre-service. »

**M. Le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je redonne la parole à M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Concernant la rentabilité de la convention, M. LEFORT, vous n'avez cité que la part forfaitaire de la redevance qui est effectivement de 24 millions. Vous avez oublié la part variable qui peut monter jusqu'à 27 % si le chiffre d'affaires de la convention est supérieur à 44 millions d'euros. N'oubliez pas que cette redevance a vocation de rapporter bien plus de 24 millions d'euros à la Ville. »

On connaît la position de nos amis communistes sur le sujet. Mais il est certain que c'est ce genre de montages innovants qui, pendant les mandatures de M. Bertrand DELANOË, nous ont permis d'offrir ce type de nouveaux services publics et de faire de Paris une ville exemplaire en la matière, tout en n'augmentant pas les impôts. C'est le genre de dispositif qu'on a défendu pour cette raison. »

**M. Le Maire :** « Merci. J'imagine que le débat va inévitablement se poursuivre au Conseil de Paris. Pour ce qui est de la responsabilité de l'arrondissement, bien modeste par rapport à ce processus, il s'agit simplement de donner un avis. Je pense que l'ensemble des arguments a été clairement exposé. »

Qui vote contre ? Les élus communistes. Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains, Mme Leïla DIRI et Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**Urbanisme**

**2017 DAE 300 Convention portant sur l'organisation de l'événement festif mensuel « La rue passe à table » sur le boulevard de Belleville (11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)**

**M. Le Maire :** « Je vais passer la parole à M. Philippe DUCLOUX. Il s'agit du food market situé boulevard de Belleville. »

**M. DUCLOUX :** « C'est bien d'avoir une petite pause qui permet de vous faire rêver durant ce très long conseil d'arrondissement. L'événement a lieu le jeudi deux fois par mois. On en a déjà débattu au sein de notre conseil d'arrondissement et j'é mets un regret puisque j'avais promis à Mme MOREL de l'emmenner, mais ce n'est que partie remise. Nous sommes dans une phase de renouvellement du marché de cette belle initiative qui rassemble en moyenne 10 000 personnes. Qui dit renouvellement de convention, dit également modifications et ajustements. »

Cette possibilité de dégustation est un élément de qualité. Des restaurateurs proposent ainsi de la diversité, de la qualité, et de la proximité car un certain nombre de restaurants ont la possibilité de s'installer sur ce boulevard de Belleville, deux jeudis par mois. Il y a la proximité aussi avec le marché qui a lieu le mardi et le vendredi matin. C'est tout un travail d'ensemble qui est mené pour faire en sorte que ce boulevard de Belleville, y compris avec les aménagements qui vont être faits, favorise le vivre ensemble.

La convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. L'occupation consentie est précaire, temporaire et révocable. C'est très important que notre assemblée le sache.

Une attention particulière est portée sur deux points :

- la propreté du site : l'occupant, qui est responsable de la propreté du site dans un périmètre de 100 mètres autour des 200 m<sup>2</sup> mis à sa disposition, est amené à respecter le tri des déchets et le respect des prescriptions de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)
- la sécurité : l'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires telles que le respect des mesures du plan Vigipirate et la présence d'agents de sécurité à sa charge.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature. Suite à l'appel à projets qui avait lieu du 13 juillet au 4 septembre, une seule candidature répondait de manière satisfaisante au cahier des charges : la société Cordialement, qui gérait les précédentes éditions du food market « La rue passe à table ».

L'interdiction de vente d'alcool est clairement indiquée dans la convention. Le Maire du 11<sup>e</sup>, M. Stéphane MARTINET et moi-même sommes particulièrement attachés à cette clause. C'est un lieu festif pour le vivre ensemble, mais avec des contraintes. Le marché est en lisière du quartier festif Jean-Pierre-Timbaud/Oberkampf/Saint-Maur, un secteur qui souffre de manque de dérégulation. « La rue passe à table » doit améliorer cette situation et non s'inscrire dans ce phénomène. Il est important de montrer que le food market a aussi la vocation de favoriser cette régulation sur le quartier. Un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique après 16 heures, et sa vente après 22h30, a donc été pris par notre Maire.

Pour avoir un côté festif, il peut y avoir des animations. La convention stipule que l'occupant devra recueillir une autorisation préalable de la Mairie de Paris pour toutes les animations supplémentaires, comme c'est le cas pour n'importe quelle animation. C'est la Ville et la Direction de la communication qui gèrent cet esprit. Nous sommes bien entendu associés à cette réflexion lorsqu'un événement supplémentaire peut avoir lieu.

La réussite de cette belle manifestation fait vivre le quartier deux fois par mois. Des aménagements vont être faits pour que les gens puissent venir aussi en hiver. Le constat est globalement satisfaisant, autant pour les gens du 11<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissements que pour celles et ceux qui proposent une cuisine d'exception. J'insiste aussi sur cette diversité qui est au cœur de l'esprit de Belleville. C'est une belle délibération et je souhaite qu'on puisse toutes et tous la voter. »

**M. le Maire :** « Merci pour cet enthousiasme que nous partageons. La parole est à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « C'est un enthousiasme que nous aimerions partager aussi. Cela dit la première édition de cette opération a été assez mal vécue par un certain nombre de riverains. Ils nous ont rapporté que, du fait que l'alcool et la musique avaient été visiblement autorisés sur l'édition précédente, il y a eu des périodes extrêmement difficiles pour eux. D'autant plus que le rangement se faisait entre minuit et 1 heure du matin, et que ces mêmes riverains étaient réveillés dès l'aube avec l'installation du marché de Belleville. J'aime autant vous dire que les nuits étaient courtes...

Je prends note, M. DUCLOUX, que l'alcool est interdit dans les prochaines éditions mais que les animations musicales restent autorisées. Nous aurions aimé vous proposer de déplacer cette animation sur le terre-plein entre Belleville et Orillon puisque c'est un endroit où il y a moins de logements à proximité.

Etant donné les difficultés rencontrées sur la première édition, nous allons nous abstenir tout en soulignant que l'idée d'animer cette partie du boulevard est bonne. Mais il faut être particulièrement vigilant sur la façon dont on le fait concrètement. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je souhaite vous informer que l'alcool était déjà interdit lors des précédentes éditions. Nous avons refusé la demande des organisatrices de permettre la vente d'alcool, et nous continuerons à la refuser pour la tranquillité des riverains et aussi pour le bonheur des bars de proximité qui voient ainsi arriver des milliers de nouveaux consommateurs, deux fois par mois.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? M. Jacques LEFORT, M. Eric GARANDEAU et M. Christian SAINT-ETIENNE. Qui vote contre ? Personne. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## Espaces verts et environnement

### **2017 DEVE 167 Budget participatif 2016 « + de nature en ville » : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux**

**M. le Maire** : « Pour mémoire, nous avons voté en Conseil d'arrondissement un vœu pour lutter contre la baisse du nombre de moineaux. La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Suite à une mobilisation citoyenne, et tout particulièrement suite à la mobilisation des conseils de quartier, j'avais déposé en septembre 2016 un vœu en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris pour demander une étude pour comprendre les raisons pour lesquelles les moineaux disparaissaient. Cette étude est encore en cours. Toutefois, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a lancé parallèlement une étude et a restitué le résultat de leur enquête en septembre dernier à l'Hôtel de Ville.

La population globale des moineaux à Paris a chuté de plus de 73 %, donc trois moineaux sur quatre ont disparu ces 13 dernières années. Le 11<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement atteint par cette diminution. Les hypothèses sont la raréfaction des sites de nidification, la suppression des cavités de nidification parce qu'il y a beaucoup de bâtiments en rénovation, la rénovation des

quartiers populaires, et le problème de nourrissage des jeunes moineaux qui ne trouvent pas assez d'insectes. Ce sera l'occasion de parler plus tard de la biodiversité et de l'intérêt d'avoir de la terre pleine pour avoir des insectes et des vers de terre.

Cette délibération propose, grâce au Budget participatif 2016 « + de nature en ville », de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et d'insectes, essentiellement dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux. Je vous invite à voter cette délibération qui s'inscrit dans une démarche que nous menons depuis déjà plusieurs mois. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci pour votre soutien. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT :** « C'est une délibération intéressante et nous allons la voter. Il nous paraît important qu'elle soit aussi étudiée dans un cadre plus large. Notre intervention a pour but d'attirer votre attention sur des initiatives qui ont eu lieu dans d'autres arrondissements, notamment le 10<sup>e</sup>. Début octobre, le Maire du 10<sup>e</sup> a fait appel à un fauconnier avec des gerfauts et des buses harris pour pouvoir chasser les pigeons, les moineaux, et les martinets de son arrondissement.

Il nous paraît important que cette lutte pour favoriser la présence des moineaux ne se fasse pas n'importe comment et se fasse réellement à l'échelle de Paris. Un faucon qui s'abat sur un pigeon fait mourir de peur les moineaux dans la zone. Soyons vigilants pour que les moineaux, dont la population a baissé de 73 % depuis 2003, puissent revenir dans notre arrondissement mais avec une bonne coordination des arrondissements adjacents. Accessoirement, j'aurais aimé savoir ce qu'est un abri à insectes. Est-ce le moderne frigidaire des moineaux ? »

**M. le Maire :** « On a un certain nombre d'hôtels à insectes qu'on pourra vous faire visiter. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

**M. TIBERTI :** « J'avais une question directe pour M. LEFORT. Est-ce qu'il ne craint pas que l'augmentation importante d'abris à moineaux publics ne fasse augmenter le prix des abris à moineaux privés et ne conduise paradoxalement à une baisse de la population de moineaux, malgré notre volonté ? »

**M. le Maire :** « Je vois que la fatigue nous rattrape. Je ne vois pas d'autre intervention. Mme Joëlle MOREL, une réaction ? »

**Mme MOREL :** « Pour les abris à insectes, il faut aller dans les jardins partagés du 11<sup>e</sup> arrondissement. C'est là où on en voit le plus. Nous irons ensemble si vous voulez. »

**M. le Maire :** « Voilà une sortie enthousiasmante. M. LEFORT va faire des envieux. Nous proposons de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie et merci pour les moineaux. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2017 DEVE 170 Ici, demain, ensemble pour le climat : projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050**

**V11201725 Vœu pour une déclinaison opérationnelle du Plan Climat au niveau de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement assortie de moyens dédiés**

**M. Le Maire :** « C'est une délibération majeure qui est aujourd'hui examinée par le Conseil d'arrondissement avant qu'elle le soit par le Conseil de Paris car la Ville de Paris a décidé de relancer un nouveau Plan Climat, avec encore plus d'ambition. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Mon intervention va être un peu longue mais le Plan Climat est un sujet très important qui bouleverse complètement notre monde.

La COP 23 a commencé à Bonn, il y a quelques jours. L'objectif est de concrétiser l'Accord de Paris mais l'ONU annonce déjà que les engagements de la COP 21, qui montraient une prise de conscience internationale, ne sont pas atteignables au vu des engagements réels actuels des Etats. Ces engagements couvrent à peine un tiers des réductions d'émissions nécessaires, soit un scénario nous menant à une augmentation de 3°C des températures d'ici la fin du siècle.

Vous savez tous que le seuil fatidique à ne pas franchir est une augmentation de 1,5°C. Il y a donc beaucoup de travail à faire devant nous. C'est bien évidemment au niveau mondial qu'il est nécessaire d'agir. Plus les grandes villes s'engageront pour lutter contre les dérèglements climatiques, plus nous aurons des chances de réduire les catastrophes écologiques. Par ce Plan Climat, Paris est l'une des grandes villes leaders dans la lutte contre le dérèglement climatique et je veux saluer ici l'engagement de Mme Anne HIDALGO sur toutes ces questions.

Quelques mots sur le bilan de l'action menée : dès 2007, le Conseil de Paris avait adopté à l'unanimité un plan aux objectifs ambitieux. En 10 ans, l'empreinte carbone du territoire a baissé de près de 10 % à travers un programme de rénovation du patrimoine public, en particulier dans les écoles, et à travers un programme concernant l'éclairage public. En 10 ans, plus de 50 000 panneaux solaires ont été implantés à Paris. 3600 logements ont été rénovés et de ce fait, 7500 emplois ont été créés. Je vous rappelle aussi que Paris est devenu le premier acheteur bio de France.

Avant d'annoncer les objectifs du Plan Climat, je souhaite dire quelques mots aussi sur son élaboration qui a démarré dès l'automne 2016. Une démarche novatrice a été impulsée par Célia BLAUEL et son cabinet pour mettre en place une conférence citoyenne avec les habitants, les collectifs, les associations, les entreprises, et des chercheurs. Ensemble, ils ont tenté de répondre à la question : comment faire de Paris la championne du climat ? De cette conférence, 500 propositions sont venues enrichir la réflexion fondée sur le bilan des 10 années.

Conformément au code de l'environnement, le projet de Plan Climat Air Energie territorial a été présenté une première fois avant de faire l'objet d'une consultation publique en décembre dernier qui a permis de recueillir de nouveau l'avis des citoyens de la Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'Etat. Après le vote au Conseil de Paris de cette délibération, une nouvelle version nous sera présentée au début de l'année 2018 en vue de son adoption définitive. C'est donc une démarche qui s'inscrit dans un temps très long.

Le nouveau Plan Climat se donne des objectifs pour 2020, 2030 et pour 2050. L'objectif est de dessiner une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050, conformément aux engagements de la COP 21. J'insiste sur le fait que la Ville de Paris rejoint le groupe précurseur des villes 1,5° du C40 et qu'elle propose une définition ambitieuse et pionnière de la neutralité carbone des villes. Cela veut dire en particulier réduire de 100 % les émissions intramuros, soit zéro émission à Paris d'ici 2050, et surtout de favoriser la réduction de 80 % de l'empreinte carbone du territoire parisien d'ici 2050. Ce calcul inclut les déplacements en avion ou les produits fabriqués ailleurs mais consommés sur le territoire parisien. Cette définition est particulièrement ambitieuse.

Pour faire de Paris un territoire 100 % énergies renouvelables d'ici 2050, Paris a l'ambition de travailler sur plusieurs choses comme l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux énergétiques de Paris. Le 11<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement précurseur dans cette démarche puisque un travail concernant la récupération de chaleur des égouts autour de la mairie est en cours. La Mairie du 11<sup>e</sup> sera bientôt chauffée grâce à la récupération des eaux usées.

Nous travaillerons aussi sur le renforcement de la gouvernance locale de l'énergie par l'installation de centrales solaires dans le parc floral sur une surface de 5 à 10 000 m<sup>2</sup>. Nous travaillerons, d'ici 2020, sur la création d'un service public de la donnée énergétique porté par l'Agence parisienne du climat. Nous travaillerons sur la création d'un opérateur coopératif de fourniture d'énergies renouvelables entre les territoires.

Pour diviser par deux la consommation énergétique de Paris d'ici 2050, la Ville travaillera en priorité sur la rénovation des logements. Le défi majeur des 30 prochaines années est la rénovation énergétique de 110 000 immeubles parisiens, soit 1 million de logements. Sur la rénovation des bâtiments municipaux, qui est aussi une priorité, je veux saluer la démarche de la Mairie du 11<sup>e</sup>, entreprise déjà depuis plusieurs années, pour être une mairie exemplaire. C'est une référence aujourd'hui pour les autres mairies d'arrondissement. La Ville de Paris travaille aussi sur des zones d'aménagements concertés (ZAC) qui ont été à l'avant-garde du Plan Climat. L'adoption de l'article 15 du PLU par la Ville a permis de fixer une réglementation thermique et des objectifs de performances environnementales plus ambitieux.

Les transports sont également concernés avec la réduction des transports les plus carbonés. Ainsi l'objectif est de zéro diesel en 2024 et de zéro véhicule essence en 2030. Un autre objectif est par exemple la transformation du boulevard périphérique. Une consultation internationale va être lancée.

Un troisième point important concerne la généralisation de la collecte et la valorisation des déchets alimentaires. La Ville de Paris est particulièrement novatrice, depuis quelques années, sur l'économie circulaire. Les objectifs concernant l'alimentation sont également significatifs : atteindre en 2030, l'objectif de 50 % d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles du Bassin parisien, et atteindre 75 % en 2050. Nous travaillons aussi sur la réduction de la part carnée des repas dans la restauration collective. Le groupe écologiste présentera plus tard un vœu qui ira dans ce sens.

La Ville travaillera aussi à la préservation de notre cadre de vie face aux extrêmes climatiques en mettant en place une carte interactive des îlots et parcours de fraîcheur qui sera créé dès 2018. En 2030, un parcours fraîcheur supplémentaire sera créé reliant ainsi 300 îlots de fraîcheur pour lutter contre les canicules.

Pour faire tout cela, on a engagé des mesures nouvelles par rapport aux financements :

- dès 2018, un fond d'investissement pour la transition écologique permettra de mobiliser des financements privés pour soutenir le déploiement des solutions innovantes.
- d'ici 2020, Paris devrait se doter d'un dispositif lui permettant d'accueillir du mécénat vert.
- d'ici 2020, une étude sera lancée en vue de créer un dispositif local de compensation carbone.

Pour finir sur ce point lié au financement, en tant que conseillère métropole, je souhaite préciser que la Métropole entend aussi, au travers de son futur Plan Climat Air Energie Métropolitain, répondre aux enjeux de la résilience climatique et de la transition écologique. La coopération entre les différents territoires, Paris et Métropole, est déjà engagée. La Ville de Paris partagera volontiers ses retours d'expérience avec la Métropole et souhaite développer des outils de financement partenariaux. Par exemple, la Ville de Paris participera ainsi à la recapitalisation de la SEM Energies positives pour s'engager plus activement dans la rénovation énergétique.

Persuadée que l'atteinte de la neutralité carbone du territoire passera par une mobilisation de tous et toutes, il est indispensable d'accompagner ce changement culturel global en impliquant le plus grand nombre de Parisiens et de Parisiennes. Le Plan Climat propose des pistes pour mettre en place une gouvernance citoyenne pour le nouveau Plan Climat. Déjà le dispositif Paris Action Climat à destination des acteurs économiques et institutionnels du territoire a été mis en place dès septembre. La SEMAEST, que je préside, a signé, comme 50 autres entreprises, l'engagement Plan Climat.

Dès 2018, une grande communication sera lancée pour inciter les changements de comportement et proposer des actions concrètes aux citoyens. Il est fondamental que la transition énergétique soit solidaire et n'exclut personne. Que les nouveaux services, les mobilités d'avenir et les futurs logements performants puissent être à la portée de tous. Un travail doit donc s'engager dans cette direction au niveau de l'arrondissement. C'est pourquoi le groupe Europe Ecologie-les Verts présentera aussi un vœu pour décliner le Plan Climat au niveau de l'arrondissement. »

**M. le Maire :** « Je vous propose de présenter le vœu dans la foulée pour qu'on ait un débat global. »

**Mme MOREL :** « D'accord. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts porte avec un grand nombre de Parisiens une ambition très forte pour transformer notre ville face aux dérèglements climatiques et d'agir au niveau local. Nous devons anticiper les risques climatiques, protéger les populations, chercher des solutions alternatives, accessibles à toutes et à tous. C'est ensemble, élus, directions, partenaires, habitants que nous devons chercher collectivement des réponses dans un esprit de transversalité et de coopération.

Les mairies d'arrondissement ont une connaissance fine des acteurs, des infrastructures de leur territoire ainsi que des leviers d'animation territoriale efficaces et ciblés. Dès 2015, le 11<sup>e</sup> a commencé à s'engager dans la démarche de la mairie exemplaire par l'installation de l'horloge énergétique dans le hall de la mairie. Grâce au travail de M. Jean-Pierre CORSIA, la Mairie a créé le Conseil local du développement durable. Deux groupes de travail sont en cours de constitution sur l'impulsion de M. CORSIA : un atelier « acteurs exemplaires » et un atelier « alimentation » qui travaille particulièrement sur le gaspillage alimentaire.

Aussi dans le prolongement de ces initiatives, le groupe Europe Ecologie-Les Verts demande une mise en œuvre d'une déclinaison opérationnelle locale du Plan Climat au travers de chaque délégation des élus, dans un esprit de décloisonnement. Je veux parler d'actions très concrètes menées conjointement sur le thème du transport, des déchets, de l'alimentation, de la solidarité,

du logement, et de l'urbanisme. Nous demandons donc l'élaboration et la mise en œuvre de cette déclinaison grâce à des moyens humains et financiers pour que l'ensemble des citoyens, avec le conseil local du développement durable et les instances de démocratie participative, puissent mener des actions concrètes et visibles destinées au grand public. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette présentation très complète. Il s'agit effectivement d'un moment essentiel pour notre collectivité et pour la ville, avec cette redéfinition d'ambitions extrêmement fortes et avec de nouveaux moyens mis en œuvre pour impliquer les habitants et les acteurs économiques. La Ville de Paris est donc en train de prendre un virage essentiel en la matière. Qui souhaite intervenir ? J'ai une inscription de M. Jacques LEFORT. Je vais donner d'abord la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour la partie sur le conseil local. »

**M. CORSIA :** « Juste avant de parler du conseil local de développement durable, je voudrais dire qu'à la COP 21, nous avons accueilli une journaliste canadienne que vous connaissez certainement, Mme Naomi KLEIN, qui avait réalisé un film sur les changements possibles dus aux dérèglements climatiques. Nous l'avons accueillie à nouveau la semaine dernière pour une intervention avec les hubs de conférence parce qu'elle vient d'écrire un livre « Dire non ne suffit plus ». Ce qu'on en déduit, par rapport à la démarche de cette journaliste canadienne à l'avant-garde de la lutte contre le dérèglement climatique, c'est que la politique des petits pas ne suffit plus, il faut faire des grands bonds en avant. Je rejoins pour cela le nouveau Plan Climat.

Il s'agit effectivement d'un grand bond en avant puisqu'on est en rupture par rapport à ce qui se pratique un peu partout dans le monde. Paris est une ville pionnière par rapport à ce Plan Climat. Mais il ne suffit de le décréter, il faut maintenant le mettre en action. Effectivement, comme le disait Mme Joëlle MOREL, la mise en action suppose que l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels se mettent en mouvement pour essayer de mettre en œuvre progressivement par une transition la plus juste possible et bien étalée dans le temps puisqu'on a des visions à 2030 et 2050. Il est vrai que c'est un peu abstrait de parler de 2050 mais la date est symbolique et donne une trajectoire. Il faut démarrer tout de suite et le changement ne viendra que si l'on se change nous-mêmes. C'est au niveau individuel que cela passe. Pour illustrer la démarche avec la COP 21, les associations du CICA ont ainsi émis le vœu de créer un conseil local de développement durable fin 2015. Ce conseil du 11<sup>e</sup> est le premier du genre à Paris. Les associations ont commencé à réfléchir, et une vingtaine d'acteurs locaux ont commencé à se rassembler. C'est modeste mais ça commence à se mettre en place. C'est pourquoi il serait souhaitable, comme le proposait Mme Joëlle MOREL, que la plupart des élus s'engagent dans cette démarche. Deux ateliers se mettent en place :

- décliner la mairie exemplaire auprès des acteurs locaux qui possèdent les bâtiments, qui font des achats et qui doivent aussi améliorer leur démarche. La Mairie et les équipements publics comme l'Agence du climat pourraient les accompagner dans cette démarche.
- les bâtiments, c'est l'énergie mais également l'alimentation puisqu'il y a beaucoup à faire sur les écoles. C'est aussi un atelier qui doit se mettre en place rapidement.

Je fais un vœu que la plupart des élus donnent l'exemple pour que l'on puisse aussi montrer que le 11<sup>e</sup> arrondissement est innovant encore dans ce domaine. »

**M. le Maire :** « Merci. Après la mairie exemplaire, ce sont les élus exemplaires. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Un Plan Climat pour Paris, c'est essentiel. Cela dit, il ne faut pas oublier que le climat ne s'arrête pas au périphérique de Paris. Effectivement, il faut savoir décliner un Plan Climat dans la cohérence avec celui de l'Ile-de-France, et dans la cohérence avec les objectifs que

L'on se fixe au niveau national et qui sont en cours de révision via la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il faut aussi revoir cette déclinaison à l'échelle de chaque arrondissement et en cela, le vœu que vous présentez est intéressant.

Cela étant dit, est-ce que la Ville de Paris a une réelle crédibilité à instruire un nouveau Plan climat quand on voit les objectifs manqués de la période 2004-2016 ? Je prends l'exemple de la consommation d'énergie : l'objectif pour 2020 était une baisse de 25 % par rapport à 2004. En 2014, plus qu'à mi-chemin, la baisse n'a été que de 7 %. Et, au niveau de l'administration parisienne, la baisse n'a été que de 5 % quand l'objectif était de 30 %. On voit que l'administration parisienne est moins vertueuse que le territoire dans son ensemble.

Concernant la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif 2020 était de 25 %, et on a peine réalisé 9 % sur le territoire parisien en 2014. Au niveau de l'administration parisienne, l'objectif est de 30 % et à mi-chemin, on a fait que 2 % de baisse. Donc c'est un peu compliqué de pouvoir croire encore en la parole de la Mairie de Paris quand on voit les objectifs qui n'ont pas été tenus depuis 2004.

Cela étant dit, il faut marquer la voie. Et de fait, après l'Accord de Paris et les premiers pas très évasifs du Plan Climat, la Maire de Paris tente à nouveau de légitimer son action mais de façon assez maladroite. On peut citer, par exemple, des projets très controversés comme les voies sur berges ou, dans le 11<sup>e</sup>, l'obstruction prévisible du boulevard Voltaire qui aggravera très certainement la pollution dans notre arrondissement. Un deuxième exemple : la Ville de Paris prône la décroissance des déplacements alors que les besoins de mobilité sont croissants, notamment du fait du e-commerce et des nouveaux modes de déplacement. Si chaque Parisien se déplace effectivement moins pour consommer, c'est parce qu'il y a des entreprises et des commerçants qui acheminent leurs marchandises pour eux jusqu'au centre de Paris. Donc la décroissance des déplacements n'est pas quelque chose de tout à fait entendable à court terme.

Il y a aussi la contradiction lisible dans ce texte. La Ville cherche à favoriser la mobilité électrique tout en visant la réduction de la consommation électrique.

Je l'ai dit au début de mon intervention, on continue à raisonner dans le périmètre du périphérique alors que le climat ne s'y arrête pas. Il faut bien entendu associer les collectivités voisines, en premier lieu, la Région et la Métropole. Voilà en termes de bilan.

Concernant les objectifs annoncés pour 2050, ils sont tout à fait consensuels : atteindre 100% des énergies renouvelables, faire de Paris un territoire neutre en carbone. Pourquoi pas ? On note aussi qu'il y a une première étape en 2030 : réduction de 40 % de l'empreinte carbone, diminution de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub>, baisse de 35 % des consommations d'énergie, alimentation électrique à partir de 45 % d'énergies renouvelables, et respect des valeurs de l'Organisation mondiale de la Santé sur la qualité de l'air.

Face à ces objectifs annoncés, face à la difficulté visible de la part de la Mairie de Paris de tenir ses engagements sur cette première période, les élus Les Républicains ont fait un certain nombre de propositions, à commencer par ceux du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dès le début du mandat en octobre 2014, nous vous avons proposé de mettre en place une stratégie de territoire à énergie positive dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Celle-ci consistait à en valoriser les énergies fatales (qui sont produites par des process industriels et qui ne servent qu'à chauffer les petits oiseaux) pour chauffer les bâtiments. Par exemple en récupérant la chaleur dégagée par le data center que nous avons dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, sur le boulevard Voltaire.

Nous avons également formulé d'autres propositions innovantes au moment de la COP 21. En juin 2015, nous avons présenté un vœu pour que l'ensemble des parties-prenantes du 11<sup>e</sup> arrondissement relèvent le défi culturel et industriel posé par la COP 21, notamment en valorisant des sites inédits de valorisation d'énergie comme les ressources du sous-sol du 11<sup>e</sup> arrondissement : chaleur véhiculée par les égouts, par exemple. Nous avons aussi pour le volet culturel demandé à ce que le Pass culture du 11<sup>e</sup> permette de visiter un certain nombre de sites liés à l'environnement et notamment des sites industriels dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Nous avons d'autres propositions à vous faire au niveau parisien. Le débat aura lieu au Conseil de Paris, mais je vais vous en citer quelques-unes pour vous mettre l'eau à la bouche et vous indiquer combien nous pouvons être performants en matière d'innovation, notamment sur le sujet du climat et de l'environnement :

- Energie : la récupération de chaleur peut se faire de façon beaucoup plus efficace via la valorisation des énergies véhiculées dans les eaux usées ou dans les data centers, nous l'avons déjà évoqué. Ces initiatives en restent actuellement au stade expérimental, parce qu'une fois qu'on a capté cette énergie, il faut la véhiculer. Or, le réseau de chaleur de la Ville de Paris n'est peut-être pas assez étendu. Si l'on réfléchissait à des boucles locales d'énergie à l'échelle de bâtiments, il faudrait construire ces réseaux et aussi permettre leur exploitation administrative. Ce sujet n'est pas encore stabilisé.
- Mobilités : si l'on veut prôner les véhicules électriques, il faut des bornes de recharge. Nous proposons que les bornes soient augmentées dans les nouvelles concessions des parkings souterrains concédées par la Ville de Paris. Actuellement, il y a une ou deux bornes au maximum alors qu'il pourrait en avoir davantage.
- Urbanisme : il est intéressant, en matière de rénovation énergétique, de favoriser les rénovations simultanées de bâtiments de copropriétés parce qu'elles peuvent ainsi faire des économies d'échelle sur le coût des études et des matériaux. Aussi, quand on a deux bâtiments contigus qui font leur rénovation au même moment, cela évite que le deuxième échafaudage bâcle le travail fait par la première entreprise. Il y a tout un ensemble de vertus à pousser la rénovation à l'échelle de plusieurs bâtiments, et cela même s'ils ne sont pas tous au même endroit, d'ailleurs. Lorsqu'un architecte a sévi à plusieurs endroits de la ville, on peut imaginer que la rénovation thermique de ses façades qui commencent à s'effriter, se fasse au même moment avec le même bureau d'étude de manière à faire des économies d'échelle. C'est ce que nous pouvons appeler des « zones de rénovation concertée ». Voilà un sujet qui pourrait être développé.
- Déchets : on a dit que la transition énergétique était un défi culturel. Il nous paraît important de consacrer des temps d'animations périscolaires à la sensibilisation des jeunes Parisiens aux enjeux du tri.
- Innovation : nous pensons que le Plan Climat manque d'un volet innovation solide. L'ère du big data permettra de mieux faire correspondre l'offre et la demande en énergie pour réduire les gaspillages. Les applications pourraient être nombreuses comme le fait d'aiguiller les automobilistes vers les places de stationnement libres, ou de fluidifier la circulation avec des feux intelligents.

Voilà un certain nombre de propositions. Par conséquent, notre position sur cette délibération sera de nous abstenir, même si nous saluons la pertinence de votre vœu qui consiste à décliner ce Plan Climat à l'échelle de l'arrondissement de façon opérationnelle. Par cohérence avec notre position sur la délibération générale sur le Plan Climat, nous nous abstiendrons aussi. »

**M. le Maire :** « M. Luc LEBON a demandé la parole. »

**M. LEBON :** « Beaucoup de choses ont été dites. Je tenais d'abord à souligner qu'il s'agit d'un acte essentiel de la mandature. La COP 21 avait permis de mettre en lumière l'urgence d'une réponse adaptée au réchauffement climatique, notamment pour limiter l'accroissement des températures moyennes. L'ONU vient de rappeler que les objectifs étaient extrêmement difficiles à atteindre. Mais cela avait permis de montrer le rôle majeur que jouaient les villes dans le réchauffement climatique. Les villes concentrent les émissions carbonées au niveau mondial, il est donc essentiel qu'elles soient aussi au cœur des politiques de prévention du réchauffement climatique. C'était bien tout le sens de ce Plan Climat et de l'ambition de la Ville qui veut prendre toute sa place.

Pour répondre à quelques points que vous avez avancé M. LEFORT, je trouve qu'il est mal adapté de prendre le Plan Climat pour ressasser vos obsessions sur les berges ou le boulevard Voltaire. Si l'on veut réduire la part modale de la voiture, et donc réduire la consommation de carbone des transports, il faut forcément prendre concrètement de la place à la voiture et donc offrir d'autres alternatives que la voiture en ville. Je pense que ce n'était pas le meilleur exemple que vous pouviez citer.

Concernant la sensibilisation des écoles, on le fait énormément dans les écoles maternelles et élémentaires du 11<sup>e</sup>, par exemple sur le tri. Le nombre de classes et d'écoles qui reçoivent ces formations est énorme. Je n'ai pas les chiffres ce soir mais je sais que le nombre a beaucoup augmenté. Le service de communication au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) du 11<sup>e</sup> est très investi. Je crois que nous sommes l'arrondissement qui en fait le plus à Paris, et nous allons continuer à le faire. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

**M. TIBERTI :** « Vous savez que j'écoute toujours avec beaucoup de plaisir les longues interventions de M. Jacques LEFORT. Mais là, je me suis demandé s'il ne préparait pas l'oral de concours d'ingénieur de la Ville de Paris. On est très loin de toute forme de considération réellement politique. Et quand M. LEFORT s'aventure à faire de la politique, il manie la contradiction avec un plaisir non dissimulé. Il semble afficher les mêmes objectifs que nous tous, c'est-à-dire la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Mais il nous explique qu'il faut laisser toujours plus de place à l'automobile en ville.

Il se trouve que la politique mise en place en 2001 par la Ville de Paris et sa majorité municipale d'Union de la Gauche a eu pour résultat la baisse de la circulation automobile de l'ordre de 30 %. Cela représente 30 % en moins de gaz à effet de serre. Nous maintenons donc cette politique.

Nous sommes tous très contents de l'action essentielle de la Ville en termes de réduction de production des gaz à effet de serre, et vous avez raison d'y être attaché, mais vous exonérez toute une partie de la société très facilement. Vous avez parlé de ces fameux entrepreneurs qui sont des victimes de la ville. Ne devraient-ils pas être des acteurs de la baisse des émissions de gaz à effet de serre ? Quand je lis dans la presse que nos banques, qui accueillent nos salaires de manière obligatoire, se permettent de financer sans honte la production de sable bitumineux au Canada, je trouve qu'il y a quand même un déséquilibre énorme entre l'action très importante et très courageuse de la Ville de Paris, et l'action criminelle des grandes entreprises qui sont totalement hors de contrôle. Quand un de vos amis politiques qui a largement financé votre organisation politique, M. Bernard ARNAULT, immatricule son yacht à 130 millions d'euros aux Iles Caïmans, est-ce pour réduire la production de gaz à effet de serre ? A un moment donné, il faut être sérieux et légitime pour parler sur un sujet.

Je pense qu'au moment où l'on fête les 100 ans de la Révolution d'octobre, nous pourrions nous mettre d'accord sur une idée simple : le capitalisme, parce qu'il est fondé sur la recherche effrénée du profit, va détruire cette planète si nous ne faisons rien et si nous n'en sortons pas. Peut-être que nous pourrions nous mettre d'accord sur cette idée-là. En tout cas, en attendant, nous allons tous voter ce Plan Climat qui montre que la Ville de Paris, elle, assume ses responsabilités. »

**M. le Maire :** « Je ne suis pas sûr qu'un point d'entente puisse être trouvé ce soir à ce stade du débat. Néanmoins, j'espère que le Plan Climat de la Ville de Paris, tel qu'il a été présenté par Mme Joëlle MOREL puisse trouver quelque adhésion. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme MOREL, souhaitez-vous reprendre la parole ? »

**Mme MOREL :** « Simplement pour dire qu'il est vrai qu'avant on attendait tout des différents Etats. Aujourd'hui, ce sont essentiellement les grandes villes qui peuvent agir et Paris est pionnière dans cet engagement pour lutter contre les dérèglementations climatiques. Je pense qu'en tant que citoyens, on ne peut que se féliciter. Et moi, en tant qu'écologiste, je me félicite que cette prise de conscience se fasse dans les grandes villes et qu'on travaille pour tenter de diminuer les effets négatifs. Je pense que par votre expérience professionnelle, M. LEFORT, vous avez des compétences énormes dans ce domaine. Je trouve donc regrettable de ne pas les partager au sein du 11<sup>e</sup> arrondissement pour que nous cherchions ensemble des solutions. »

**M. le Maire :** « Puisqu'il y a un vœu qui propose un travail transversal, je propose que vous vous voyiez à l'issue de ce conseil pour travailler ensemble. Tout en visitant les hôtels à insectes, c'est comme vous voudrez. Je souhaite revenir sur quelques éléments qui me semblent importants car j'ai été étonné par quelques arguments avancés.

Sur la critique de la décroissance des déplacements, il est vrai qu'on mise là-dessus car elle est indispensable et souhaitable. Elle est souhaitable pour l'activité économique. Aujourd'hui, quand vous voyez le temps perdu par les salariés de cette région dans le RER A ou B, pour relier Neuilly-sur-Marne à Neuilly-sur Seine, matin et soir, il s'agit d'un gâchis considérable. C'est une perte de temps, une fatigue, une usure, de la pollution, des embouteillages, etc. La politique que nous conduisons à Paris vise à relocaliser l'activité économique dans nos quartiers. Nous soutenons et nous développons des espaces de co-working partout dans le 11<sup>e</sup> (il s'en ouvre pratiquement chaque mois), et c'est heureux. C'est autant de personnes qui ne prennent pas le RER, ou pire, leur voiture, pour faire ces mouvements pendulaires. Tout le travail que nous menons est un travail cohérent sur les transports, l'activité économique, l'alimentation, l'activité physique sportive, et la santé. Ce travail nous permet d'avoir une action efficace.

Je retiendrai le chiffre cité négativement par M. Jacques LEFORT, mais je vais le citer de manière positive : de 2004 à 2014, on a réussi à inverser la tendance et à baisser de 9 % les émissions de gaz à effet de serre à Paris. Je trouve cela très encourageant. Et nous allons continuer, nous allons amplifier, et ne vous en déplaît, on va réussir à atteindre les objectifs fixés par ce Plan Climat encore plus ambitieux.

Mme Anne HIDALGO a souhaité inscrire ce Plan Climat dans le cadre d'un mouvement mondial dans les villes. Avec Mme Célia BLAUDEL, elles ont fait un travail extraordinaire. Ce mouvement mondial traduit la prise de conscience par les villes qu'il n'est pas possible d'inverser la tendance et d'atteindre les objectifs sans leur concours. A la tête du C40, Mme Anne HIDALGO tient très fortement ce discours mobilisateur pour que tous les maires des grandes villes du monde s'engagent à faire inverser la tendance, même lorsque les Etats-Unis élisent Donald TRUMP, car 75 % des émissions proviennent des villes.

Ce travail est un travail cohérent sur tous les niveaux d'action de la Ville de Paris. Je suis très heureux et très fier d'être un élu de Paris au moment où ce Plan Climat va être voté et adopté.

J'ai reçu un nouveau pouvoir, celui de Mme Dominique KIELEMOËS à M. Patrick BLOCHE. Nous allons passer au vote du projet de délibération 2017 DEVE 170. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

***V11201725 Vœu pour une déclinaison opérationnelle du Plan Climat au niveau de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement assortie de moyens dédiés***

**M. le Maire :** « Notre avis favorable sur le vœu tout en précisant que nous n'avons pas de nouveaux moyens. Nous allons donc mobiliser les moyens existants pour sa mise en œuvre et pour sa déclinaison. De par sa délégation, c'est Mme MOREL qui sera chargée de sa mise en œuvre.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains, et Mme Leïla DIRI. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**Démocratie, Citoyens et Territoires**

**2017 DDCT 112 Subventions Fonds du Maire (11.276 euros) à un établissement public et à 7 associations du 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT souhaite revenir sur l'ordre du jour et intervenir sur le projet de délibération relatif aux fonds du maire. On peut exceptionnellement faire une petite entorse à la règle pour que les élus puissent s'exprimer, mais il ne faut pas que cela devienne une habitude. Je demande à M. Jean-Pierre CORSIA de présenter la délibération 2017 DDCT 112. »

**M. CORSIA :** « Les fonds du maire proviennent de l'intégralité des sommes recueillies lors des quêtes des mariages et des dons spontanés. Ces fonds permettent l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle, après approbation du Conseil de Paris et sur demande du maire d'arrondissement. Le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement a souhaité que des subventions soient accordées au collège Anne-Frank pour 500 € et aux associations suivantes :

- Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA) pour 2.000 €
- Association Santé Charonne pour 2.000 €
- Association Charonne, 1.000 €
- La Compagnie par Has'Art, 1.000 €
- Le Génie de la Bastille, 1.776 €
- TATANE, 2.500 €
- La Fontaine aux Religions, 500 €. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « L'ensemble de ces associations font très certainement un travail remarquable. En tout cas, certaines d'entre elles sont connues. Effectivement, quand je vois que la Compagnie par Has'Art organise une dictée publique, je me dis qu'en effet, il faut soutenir cette association. Notre langue française mérite d'être valorisée ainsi sur la place publique, notamment lorsque cette valorisation n'est pas trop « inclusive ».

Au niveau de la Fontaine aux Religions, je me dis aussi que l'idée de mettre en place dix portraits de couples islamo-chrétiens exposés en mairie, est un sujet tout à fait intéressant dans le quartier de Belleville, étant donné la mixité des différentes communautés.

Par contre, j'ai un petit bémol sur l'association TATANE qui est une « coopérative d'idées et d'actions pour un football durable et joyeux ». Vive les poètes ! Cela étant dit, je note surtout que d'un point de vue financier, cette association a dégagé un résultat de 19.365 € en 2016 qui compense une perte de 3.318 € en 2015. Il reste quand même 16.000 € dans la caisse de cette entreprise, ou plutôt association, qui nous demande 2.500 € supplémentaires. J'ai cherché le bilan de cette association pour savoir quelle était sa trésorerie. Rien n'est indiqué dans les documents. Comprenez donc que dans ces conditions, nous ne puissions pas voter la délibération liée à cette association par manque d'informations, et surtout par souci du bon usage des deniers publics. Nous aurions aimé nous abstenir sur l'association TATANE et voter avec enthousiasme l'ensemble des autres subventions. »

**M. le Maire :** « Si M. Jean-Pierre CORSIA le permet, je vais plutôt passer la parole à Mme Liliane CAPELLE car c'est une association que nous connaissons très bien, qui œuvre dans le domaine sportif et que nous sommes très heureux d'avoir pu attirer dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Avant que vous interveniez sur le fond, le raisonnement de cumuler le déficit de l'année N -2, de l'ajouter aux bénéficiaires de l'année N -1, et de dire qu'ils ont de l'argent résiduel et n'ont donc pas besoin de subvention, ne fonctionne pas comptablement parlant. Vous faites abstraction de toutes les années antérieures pendant lesquelles des déficits se sont succédés, résultant *in fine* à un bilan négatif. »

**M. LEFORT :** « C'est pour cela que je demande le bilan, qui n'existe pas. »

**M. le Maire :** « On ne donne pas de l'argent à des associations qui n'en ont pas besoin. On en donne à celles qui en ont besoin. Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

**Mme CAPELLE :** « Merci M. le Maire. Je vais essayer de garder mon calme. Je suis contente que vous ayez repris votre vocabulaire. Ce n'est pas une entreprise, il s'agit d'une association que nous avons été vraiment contents de trouver sur un projet difficile à mettre en place sur le gymnase Berlemont. Je suis étonnée que vous disiez que vous ne connaissez pas cette association parce qu'on en a parlé à plusieurs reprises, à chaque fois qu'on a évoqué le gymnase Berlemont. Ils occupent le gymnase pratiquement tous les jours avec un projet et un programme, non seulement pendant l'année sportive mais aussi pendant les vacances scolaires. Ils se sont mis en relation avec l'équipe de développement local et avec l'Espace jeunes. Ils sont vraiment impliqués dans le quartier avec beaucoup de jeunes. L'association organise par exemple des compétitions avec les conseillers du cabinet et les jeunes.

Ils abordent le sport sous une autre approche, différente de celle du football professionnel, bien que la personne référente soit un grand joueur international, M. Vikash DHORASOO. Qu'une telle personnalité vienne transmettre son savoir auprès des jeunes, je crois que cela mérite quand même 2.500 €. L'État a également apporté une aide car l'association a un projet lié à la

citoyenneté qui a été reconnu par le Centre national pour le développement du sport (CNDS).  
Merci. »

**M. le Maire :** « Merci pour eux en tout cas. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

**M. LEFORT :** « Je pense que nous nous sommes mal compris. Je ne porte pas un jugement de fond sur le foot durable et joyeux. J'aurais aimé d'ailleurs que les élus de l'opposition puissent participer à un match de foot contre les élus communistes. Et le foot durable va très certainement contribuer à la tenue des objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris.

L'idée n'était absolument pas de porter un jugement sur le fond de cette association, mais juste un jugement sur le fait que les documents qui nous sont fournis ne nous permettent pas de juger de la qualité de la trésorerie de cette association. Oui, nous sommes vigilants et nous demandons, lorsque nous dépensons 2.500 € pour une association qui avait généré un bénéfice de 19.000 € l'année précédente, si effectivement elle a des difficultés financières : qu'on le sache et qu'on dispose du bilan de cette association. »

**M. le Maire :** « C'est une demande qui me semble légitime, il faut que l'ensemble des élus soit informé. Les directions oublient parfois d'intégrer des documents dans les délibérations. Mais c'est de plus en plus rare et, à chaque fois, vous le regrettez. Sur ce plan-là, je ne peux que vous donner raison.

Maintenant, j'espère que vous êtes rassuré sur le fond, étant donné le travail essentiel de cette association dans l'arrondissement et tout particulièrement à Berlemont. Nous allons procéder au vote de cette délibération en retirant TATANE. Qui est pour ? Unanimité.

Sur la subvention versée à TATANE, qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'ensemble de la délibération est ainsi adoptée. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :**

**M. le Maire :** « Nous avons épuisé l'ordre du jour pour ce qui concerne les délibérations. Nous allons procéder à un vote global sur les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. »

- **11201725** Adoption de l'Etat spécial 2018
- **2017 DASC0 73** Subventions (15.900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de l'Action collégiens
- **2017 DFPE 44** Subventions (2.385.511 euros) et avenants à la Fondation Léopold-Bellan (8<sup>e</sup>) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2017 DFPE 119** Subventions (1.256.191 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11<sup>e</sup>) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2017 DFPE 147** Subventions (193.683 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association « La Planète des Enfants » (14<sup>e</sup>) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

- **2017 DLH 252** Réalisation au 164 avenue Ledru-Rollin (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLA-I par la RIVP
- **2017 DU 154** Vente à SNL-Prologues de 6 lots de copropriété 5-5bis rue Basfroi (11<sup>e</sup>) et 92 rue de Romainville (19<sup>e</sup>)
- **2017 DAC 359** Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11<sup>e</sup>)
- **2017 DDCT 146** Subventions (275.500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe
- **2017 DDCT 147** Subventions (290.107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais
- **2017 DDCT 155** Subventions (231.574 euros) à 13 associations et 2 bailleurs sociaux (RIVP et Paris Habitat)
- **2017 DPSP 4** Subventions (81.930 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017
- **2017 DJS 136** Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018  
**M. le Maire :** « Mme Delphine TERLIZZI n'est pas là, mais je voudrais saluer son action en la matière. Nous sommes l'arrondissement le plus dynamique sur ce dispositif. »
- **2017 DJS 257** Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (14<sup>e</sup>)

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

### **V11201726 Vœu relatif à l'augmentation de menus végétariens dans la restauration scolaire**

**M. le Maire :** Deuxième partie de ce conseil d'arrondissement : l'examen des vœux. Le premier vœu, relatif au Plan Climat, a d'ores et déjà été présenté et adopté. Le second vœu inscrit à l'ordre du jour, relatif à la désimperméabilisation des sols, a été retiré. Nous abordons le vœu relatif à l'augmentation des menus végétariens dans la restauration scolaire. La parole est à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. La réduction de la part carnée dans nos habitudes alimentaires est à la fois un enjeu climatique, un enjeu environnemental, un enjeu éthique et un enjeu de santé publique :

- enjeu climatique parce que l'élevage animal est la cause de près de 15% des émissions de gaz à effet de serre. D'ailleurs le nouveau Plan Climat de la Ville, dont nous venons de parler, ne s'y est pas trompé puisqu'il vise la réduction de 56 % de ces émissions liées à l'alimentation carnée, notamment grâce au développement d'une alimentation moins carnée.

- enjeu environnemental, au-delà du climat, parce que l'élevage industriel est aussi la cause de pollutions locales des cours d'eau et des sols, comme l'illustre l'exemple de la Bretagne, causée par l'élevage intensif de porcs.
- enjeu éthique, car l'élevage et l'abattage industriels causent des souffrances animales et humaines qui ne sont plus tolérables.
- enjeu de santé publique, car la consommation excessive de viande est un facteur de risque de maladies cardio-vasculaires et même de certains cancers notamment le cancer colorectal.

Pour toutes ces raisons climatiques, environnementales, éthiques et sanitaires, nous devons apprendre collectivement à manger moins de viande et donc faire des repas sans viande, végétariens, le plus souvent possible. C'est ce qu'on appelle une alimentation flexitarienne. Ce n'est pas un très joli mot, mais c'est le mot qui désigne une alimentation largement non carnée mais dans laquelle on accepte de temps en temps de faire des repas carnés.

Manger sans viande, cela ne consiste pas à enlever la viande et ne manger plus que ce qui reste une fois qu'on l'a enlevée. Un repas sans viande, un repas végétarien, c'est un repas où l'on remplace la viande par autre chose, par des céréales, des légumineuses et différents aliments d'origine végétale qui permettent d'avoir une alimentation riche, équilibrée et aussi bonne. Si vous en doutez encore, je vous invite à tester un des quelques restaurants végétariens de notre arrondissement pour vous rendre compte qu'un repas végétarien peut être à la fois tout à fait délicieux et tout à fait roboratif.

Pourquoi je vous raconte tout cela par rapport à ce vœu ? C'est parce que nous pensons que le défi de cette transition alimentaire est culturel en fin de compte, comme la transition énergétique dont on parlait tout à l'heure. Il faut changer nos mentalités et nos habitudes. Il nous faut apprendre à manger mieux et à manger autrement. Et le lieu où on apprend, c'est l'école.

Pour cette raison, nous faisons le vœu que

- soit proposée à la Caisse des écoles la mise en place de deux menus végétariens par semaine dans les restaurants scolaires de l'arrondissement, après concertation avec la communauté scolaire et après un travail préalable avec les fournisseurs pour assurer la diversité des menus.
- qu'un événement de type journée de l'alimentation durable soit institué au niveau de l'arrondissement, voire au niveau parisien, pour donner l'occasion à la Caisse des écoles de proposer des actions de sensibilisation sur les menus végétariens, en lien avec le Plan Climat de la Ville.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci à vous. Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour vous répondre. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Merci M. le Maire. Chers collègues, je voulais vous signaler qu'il y a déjà un repas sans viande et poisson dans les menus chaque semaine. La Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> s'est engagée à atteindre les objectifs du Plan alimentation durable de la Ville de Paris, qui consiste à diminuer de 20 % la part carnée dans les menus proposés à l'horizon de 2020. Je voudrais quand même rappeler que les produits sont certifiés « label rouge ». Il ne s'agit pas d'élevage en batterie.

Un objectif est atteint depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 : la Caisse des écoles a proscrit de ses menus l'huile de palme et les OGM, et n'utilise que les œufs de poules élevées en plein air. Là encore, la Caisse des écoles a anticipé les objectifs fixés par le Plan d'alimentation durable.

Enfin, pour poursuivre la dynamique engagée, la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> a notamment proposé à la Ville de Paris, dans le cadre des objectifs fixés par la réforme du subventionnement de la Caisse des écoles, d'introduire un second menu sans viande ni poisson une fois tous les 15 jours, à compter du second semestre 2018. C'est une première étape de généralisation future d'un second repas végétarien qui sera servi toutes les semaines sous réserve de l'accord de la commission des menus. Cette marche progressive doit permettre d'introduire de nouvelles recettes en conformité avec les recommandations du GEMRCN (groupe d'études des marchés des restaurations collectives et nutrition) et du décret 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

En outre, cela doit préparer à une nouvelle rédaction des marchés publics alimentaires qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, accentuant et diversifiant la présence de produits à base de protéines végétales. Pour exemple, je dois souligner le partenariat qui a été fait à l'initiative de M. le Maire avec les agriculteurs de la Vallée de la Vanne. La Caisse des écoles est disposée à participer à toutes les actions dans le cadre d'une journée de l'alimentation durable, si elle devait voir le jour.

Je dois aussi préciser que pour certains enfants du 11<sup>e</sup>, il s'agit de leur seul vrai repas de la journée, avec de la viande et du poisson de qualité. Il faut aussi tout un accompagnement de la communauté scolaire et des enfants, notamment des collégiens. Les enfants seront plus menacés que nous par l'évolution climatique, mais avez-vous aussi cette démarche envers la restauration collective des adultes ? »

**M. le Maire :** « Merci de relancer de débat ainsi. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jacques LEFORT et M. Jean-Pierre CORSIA ensuite. »

**M. LEFORT :** « Le vœu est intéressant, cela étant dit, il faut qu'il s'inscrive dans la logique de la politique déjà enclenchée par la Ville de Paris, que Mme PRADINAS-HOFFMANN a rappelé. Ces propositions ont un coût et il faudrait déjà le chiffrer pour savoir si les priorités sont pertinentes d'un point de vue économique.

D'un autre côté, nous aurions souhaité avoir la garantie dans votre proposition que ces menus soient proposés à côté de menus classiques, pour que les enfants puissent avoir le choix. Les enfants ont besoin de viande. Dans les cantines, plusieurs plats leur sont généralement proposés. Il ne faut pas imposer l'obligation de prendre le menu végétarien, mais plutôt inciter les enfants grâce à une explication préalable. Il faut laisser le choix aux enfants.

Vous parlez d'agriculture bio. L'agriculture bio, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'écologie. Il y a aussi l'agriculture raisonnée, il y a aussi tout ce qui est Label Rouge et la pêche durable. On peut tout à fait étendre le côté « bio » à ces formes atténuées d'agriculture biologique qui permettent, elles aussi, de sauver la planète à leur échelle.

J'aurais tendance à saluer l'intérêt de la proposition, mais comme elle nous paraît trop jusqu'au-boutiste nous, les élus Les Républicains, allons nous abstenir. »

**M. le Maire :** « Pour résumer la position de l'exécutif, nous soutenons ce vœu puisqu'il propose de continuer sur la trajectoire sur laquelle est d'ores et déjà engagée la Caisse des écoles avec

l'objectif d'un deuxième repas non carné proposé une semaine sur deux dès l'an prochain, et espérons-le, toutes les semaines d'ici la fin de la mandature. Il nous restera à travailler sur la mise en œuvre de cette Journée de l'alimentation durable et du volet pédagogique autour des enfants. »

**M. JAPHET** : « Je voudrais répondre à une remarque de M. LEFORT. »

**M. le Maire** : « Oui, allez-y. »

**M. JAPHET** : « M. LEFORT, l'argument du choix m'étonne toujours parce que, justement, on n'offre pas le choix aujourd'hui. On propose des repas carnés aux enfants. Pourquoi est-ce que quand on leur propose un repas sans viande, il faudrait un choix carné ? La démarche, on l'a bien expliqué, est aussi pédagogique. Il est important d'apprendre à nos enfants qu'on peut bien manger. Quand je dis bien manger, c'est à la fois pour le plaisir de manger et pour l'apport nutritionnel, en mangeant un plat végétarien. Si vous proposez quelque chose de nouveau à un enfant, et à côté vous lui donnez le choix de manger ce qu'il connaît déjà, qu'est-ce qu'il va faire ? Il va choisir le plat qu'il a l'habitude de manger. »

**M. le Maire** : « Pardon, mais ce n'est pas le débat. La question n'est plus. Cela a été le cas lors du vœu que vous aviez présenté en 2015, qui demandait une alternative et que nous n'avions pas pu voter. Matériellement il n'est pas possible de créer des choix dans les menus dans les écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement. Tous les enfants d'une même école mangent le même menu. Ils n'ont pas le choix parce qu'il n'y a physiquement pas la place dans les chaînes de créer une offre avec plusieurs plats. C'est pourquoi le rôle de la diététicienne et de la commission des menus est essentiel pour garantir l'équilibre et pour répondre aux besoins de tous les enfants.

Il ne s'agit plus d'un débat sur le choix, il n'en a jamais été question. Votre vœu ne propose pas non plus d'introduire un choix là où il n'est pas possible d'en introduire un. Par contre, il propose que dans l'offre, il y ait des jours où le menu proposé soit non carné, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, un jour sur cinq et bientôt deux jours sur cinq. Nous allons passer au vote. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le premier Plan Climat Energie de la Ville de Paris de 2007, réactualisé en 2012, visant la diminution de 20% de la part carnée des repas de la restauration collective ;

Considérant que le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se distingue du précédent par la définition de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2050 ;

Considérant que ce nouveau document décline l'objectif global de neutralité carbone en autant de cibles précises, secteur par secteur, qui donnent une ligne directrice claire sur la marche à suivre aux horizons 2020, 2030 et 2050, pour répondre à l'urgence de la transition énergétique, bâtir un plan d'actions opérationnel ambitieux et partager une vision de long-terme dans l'esprit de l'Accord de Paris ;

Considérant que d'ici 2030 le Plan Climat de la Ville de Paris se donne pour objectifs entre autres, de réduire de 50% les émissions intramuros de gaz à effet de serre par rapport à 2004 et favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004 ;

Considérant que le nouveau PCAET encourage le développement d'un régime alimentaire à tendance flexitarien, c'est-à-dire une alimentation majoritairement végétarienne, visant une réduction de 56% des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'alimentation ;

Considérant qu'il est du devoir des municipalités autant que de l'Etat d'impulser les changements ;

Considérant que la restauration collective est un levier majeur de la transformation alimentaire permettant une accélération des changements vers plus de qualité et des produits moins émetteurs de GES ;

Considérant que dans le rapport de 2013, Tackling climate change through livestock, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) établit à 14,5% la contribution de l'élevage dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique ;

Considérant que selon les prévisions de la FAO, il serait nécessaire de doubler la production agricole d'ici à 2050 pour faire face aux besoins alimentaires de la population mondiale si nous ne changeons pas nos modes de consommation et de production ;

Considérant que le Programme National Nutrition Santé (2011-2015) recommande d'augmenter la consommation de légumes et de réduire les apports lipidiques pour lutter contre les maladies liées à l'obésité ;

Considérant que l'école doit jouer pleinement son rôle à l'heure du déjeuner et que le restaurant scolaire doit être un instrument d'éducation ;

Considérant l'augmentation de la demande pour une alternative végétarienne et le succès des repas sans viande constaté dans les écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les aliments carnés renchérissent le coût d'un repas et qu'à prix constant il serait possible de se fournir en aliments végétaux de qualité issus de l'agriculture biologique ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD et des élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts,

**EMET LE VŒU :**

- Que soit proposée à la Caisse des écoles, après concertation avec la communauté scolaire, et après travail préalable avec les fournisseurs pour assurer la diversité des menus, la mise en place de deux menus végétariens par semaine dans les restaurants scolaires de l'arrondissement ;
- Qu'un événement de type « Journée de l'alimentation durable » soit institué au niveau de l'arrondissement voire au niveau Parisien pour donner l'occasion à la Caisse des écoles de proposer notamment des actions de sensibilisation sur les menus végétariens en lien avec le PCAET de Paris.

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, M. Christian SAINT-ETIENNE et Mme Leïla DIRI. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Le reste de l'assemblée. Il est donc adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201727 Vœu relatif à la mise en place du nouveau Vélib'**

**M. le Maire :** « Le vœu relatif à localisation des nouveaux défibrillateurs dans Paris a été retiré de l'ordre du jour.

Le vœu suivant est relatif à la mise en place du nouveau Vélib'. La parole est à Mme Leïla DIRI. Et M. Pierre JAPHET s'apprête à répondre. »

**Mme DIRI :** « Pour rappel, le service Vélib', c'est :

- 300.000 abonnés
- 40 millions de déplacements en 2016, contre 13 millions en 2007
- plus de 1200 stations sur Paris et proche banlieue.
- l'abandon de la gestion au profit du syndicat mixte métropole,
- l'attribution du nouveau contrat au profit de Smoovengo pour les 10 prochaines années avec du changement de matériel, avec l'introduction de 30 % de vélos électriques, du changement de bornes, du changement de tarifs qui seront en hausse à hauteur d'environ 30 % voire plus, des perturbations liées aux six mois de travaux, donc un service fortement dégradé pour ses usagers. Aucun dédommagement n'est prévu pour l'instant.

Mais l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché du secteur du vélo libre-service comme GooBee.bike ou oBike, risque de mettre en péril le service Velib'. En effet, ces concurrents ne s'acquittent pas des redevances d'occupation du domaine public.

Par le biais de ce vœu, je souhaite :

- Que la Ville de Paris interpelle le syndicat mixte afin qu'il rende publique la nouvelle grille tarifaire du service Vélib' dans les plus brefs délais. Il me semble qu'il y avait un vote de leur côté aujourd'hui.
- L'amélioration de la communication concernant les stations encore en service et des informations relatives aux stations en travaux sur le site velib2018.com,
- que la Ville de Paris mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' subissant cette dégradation de service pendant ces six mois obtiennent une compensation
- que la Ville de Paris en lien avec l'État mette en œuvre le plus rapidement possible une réglementation pour d'encadrer le développement des services de location de vélos sans station, notamment en matière d'occupation de l'espace public. »

**M. le Maire :** « Merci Mme DIRI pour la présentation de ce vœu qui nous permet d'avoir un débat d'actualité sur une transformation importante dans notre ville, l'apparition de ce nouveau service public du vélo partagé. La parole est à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET :** « Je vous remercie également de me donner l'occasion de clarifier un certain nombre de points concernant cette importante transition vers une nouvelle génération du service Vélib'. Je vous remercie aussi, au passage, de rappeler le succès de ce service Vélib' qui a mis le pied à l'étrier de la trajectoire vers une utilisation plus importante du vélo à Paris.

Je regrette un peu que vous n'ayez pas profité de la délibération que nous avons votée lors du dernier conseil d'arrondissement du 10 septembre car c'était une délibération sur la convention passée entre la Ville et le syndicat mixte Autolib et Vélib' Métropole pour le déploiement et l'exploitation des nouvelles stations Vélib'. J'avais été très déçu que personne ne s'inscrive sur cette délibération car je comptais parler de cette transition à cette occasion. Cela nous aurait permis d'avoir ce débat, peut-être plus constructif, au bon moment avant le démarrage de la

transition. En effet, je ne vous cache pas que nous sommes en désaccord sur de nombreux points de votre vœu.

Sur certains des considérants, vous indiquez que l'abonnement classique serait rendu quasiment inutilisable au vu de l'accroissement de la part du vélo électrique dans le parc. Aujourd'hui, la part des vélos électriques indiquée est de 30 % mais l'évolution de cette part sera décidée par le comité syndical en fonction des retours d'expérience sur le fonctionnement du service.

Par ailleurs, sachez que l'abonnement classique donnera également accès aux vélos électriques, avec un tarif dédié qui sera évidemment moins avantageux que si l'on est abonné au service électrique, mais qui restera intéressant. Il est donc inexact de dire que seuls 70 % des vélos seront utilisables pour les abonnés classiques.

Toujours dans les considérants, vous évoquez un défaut d'information et d'anticipation alors que cette transition a abondamment été relayée dans la presse. Même si on ne s'intéresse pas au Vélib', c'était vraiment difficile de passer à côté de cette information. D'autre part, un site internet dédié a été mis en place dont l'adresse est *velib2018.com*. Ce site est directement accessible depuis l'application Vélib' de votre smartphone. Cette information et l'adresse de ce site sont relayées sur toutes les stations qui sont en cours de démontage.

Enfin, vous prétendez que le fournisseur Smoovengo chercherait à diversifier ses sources de revenus par le naming des stations. Tout le monde ne sait peut-être pas ce qu'est le naming d'une station. Il s'agit de donner à des stations le nom d'un partenaire commercial moyennant rétribution. Sachez que cette possibilité de faire du naming n'est pas une recherche désespérée du fournisseur, mais elle est inscrite depuis le début dans le cahier des charges du nouveau Vélib' et elle a été votée par les élus du syndicat. Après on peut être pour ou contre cette pratique, mais c'est un autre débat, je suis bien d'accord.

J'en viens au vœu lui-même. Concernant les nouveaux tarifs, le vote n'a pas eu lieu aujourd'hui mais demain. Ceux-ci devraient être adoptés demain par le comité syndical et seront donc rendus publics dans les prochains jours. Vous avez sans doute remarqué que ces tarifs sont sortis dans la presse ce week-end. Je ne peux que vous répéter que ce qu'on trouve dans la presse : l'abonnement classique serait à 3,10 € par mois, ce qui représente une augmentation de 0,70 € par mois, pour un service dont les tarifs n'ont pas augmenté pendant 10 ans. L'abonnement électrique serait de 8,30 €. Les tarifs sociaux et les tarifs jeunes sont bien sûrs conservés. Je ne reviendrai pas sur la deuxième partie du vœu sur le manque d'information puisqu'on en a déjà parlé.

Ensuite concernant une éventuelle compensation des abonnés, je voudrais souligner trois points :

- le service est certes dégradé pendant six mois, et croyez bien que nous le regrettons, mais il n'est pas interrompu. Le syndicat et l'opérateur ont d'ailleurs fait un remarquable travail de planification qui nous a été présenté en mairie d'arrondissement, au maire et à moi-même. Ils ont effectué un remarquable travail de planification en tenant compte du taux d'usage des stations, de sorte que la durée d'interruption de chaque station va être inversement proportionnelle à sa fréquence d'utilisation. En clair, plus une station est utilisée, moins longtemps elle sera indisponible. Les premières stations démontées sont les stations les moins utilisées et elles seront les dernières remontées.
- les abonnés Vélib' actuels vont pouvoir commencer à utiliser le nouveau service au même tarif que l'ancien puisque les abonnements en cours resteront valides après la transition, jusqu'à échéance. Le syndicat proposera une offre d'abonnement à un tarif réduit en

janvier, pendant les premiers mois de démarrage du nouveau service Vélib'. Donc la dégradation du service est effectivement prise en compte.

- concernant la régulation des services de vélos en libre-service, sans station, qu'on appelle le « freefloating », avec ces vélos verts qui commencent à pulluler dans la ville, on est tous d'accord pour dire qu'il faut se préoccuper de ce sujet. Sachez que la Ville ne vous a pas attendu. En effet, une réunion est prévue dans quelques jours avec tous les opérateurs concernés. Par ailleurs, une réflexion va également être engagée avec l'État dans le cadre des Assises de la mobilité.

Pour conclure, cette transition de Vélib' 1 à Vélib' 2 est une opération complexe, inédite et lourde, qui perturbe le service. Mais la Ville, le syndicat et l'opérateur mettent tout en œuvre pour que cette transition se passe le mieux possible pour les usagers.

Je note au passage que si vous avez évoqué le succès du service Vélib', vous avez quand même omis de mentionner dans votre vœu les améliorations qui vont être apportées par ce nouveau service : des vélos plus légers, plus colorés (ça peut paraître un détail mais de la couleur dans le gris parisien va faire du bien), et surtout la capacité d'accrocher des vélos en surnombre, ce qui est souvent un problème du service actuel. Compte tenu de toutes ces remarques, je propose de voter contre votre vœu. »

**M. le Maire :** « Ou de le retirer, si vous êtes convaincue par les arguments. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

**M. TIBERTI :** « Je ne reviens pas sur ce que je disais tout à l'heure mais quand même le problème initial est d'avoir choisi une forme juridique pour l'installation de Vélib' qui était pour le moins précaire et fort éloignée de considérations sur la pérennité d'un service public. Si on parle d'un service public, il fallait éviter d'adosser ça à un contrat de publicité qui aurait rapporté l'argent de toute façon. Le péché originel de Vélib', on le retrouve là. C'est la raison pour laquelle je trouve que le vœu de Mme DIRI est intéressant.

M. JAPHET a présenté l'opérateur comme un parangon de vertu. Vous aussi avez lu la presse aujourd'hui. Le syndicat CGT de Vélib' nous annonce que Smoovengo a envoyé une lettre aux salariés en leur disant de démissionner et de venir se présenter aux entretiens d'embauche, s'asseyant sur toute la législation sociale existante qui impose la reprise des salariés dans ce cas précis d'un passage d'un opérateur à un autre dans une délégation de service public. Il y a de réels problèmes qu'il ne faut pas balayer par de petits points techniques de temps en temps. J'aurais aimé que Mme DIRI, dans ses considérants, s'intéresse au cas des salariés de Vélib' parce que c'est quand même une vraie question. Ce sont des gens qui travaillent pour le bien des Parisiens, dans des conditions difficiles et pour des salaires assez mauvais depuis longtemps maintenant.

Cependant, ce qui va motiver le vote positif des élus communistes, c'est le dernier point du vœu de Mme DIRI. Quand une élue issue de la Droite réclame plus de régulation de la part de l'État, il faut encourager ce genre de développement. J'encourage le fait de nous rapprocher d'élus qui abandonnent les vieilles lunes libérales pour demander une régulation de l'État. Le groupe communiste votera le vœu de Mme DIRI. »

**M. le Maire :** « Que de rebondissements ! M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole. »

**M. GARANDEAU :** « Du coup, je ne peux pas m'empêcher de prendre la parole. Je n'ai rien contre le Vélib', c'est très bien que les gens aient pu apprendre à faire du vélo. Moi j'en fais

depuis 20 ans. Il me semble que le prix d'un vélo fait que tout le monde peut s'en acheter un. Mais il s'agit d'un autre sujet.

Simplement, j'ai bien peur que le Vélib' 2 soit déjà dépassé puisque maintenant on a effectivement des Vélib' qui sont plus légers, qu'on peut déposer à tout endroit, qui sont plus jolis et plus colorés, et surtout qui ne coûtent rien au contribuable, contrairement au Vélib' 1.

De plus, je ne sais pas si le Vélib' 2 va rapporter de l'argent à la Ville de Paris. A un système coûteux va succéder un autre système coûteux, dans la mesure où il faut réinstaller des bornes, donc ça va être à nouveau rigide. Bref, je ne vois pas trop l'intérêt.

Maintenant que le Vélib' a démontré son succès, prenons en acte. Considérons qu'il y a maintenant des offres privées qui existent, qui sont certainement très satisfaisantes, qui ne coûtent rien aux contribuables, qui parfois ne nécessitent même pas la prise d'abonnement, et pour lesquelles on peut laisser le vélo où l'on souhaite. Je considère que le Vélib' est certes un succès, mais abandonnons-le, revenons sur ce contrat qui sera à nouveau générateur de coûts et de pollution, car on sait très bien que des voitures transportent les Vélib' pour les amener d'un point à un autre. Merci »

**M. le Maire :** « Et, donc vous allez voter contre le vœu qui demande justement une plus forte régulation des services totalement libres ? »

**M. GARANDEAU :** « Non. En tout cas je remercie Mme DIRI d'avoir su susciter le débat parce que cela nous m'a permis d'intervenir. Mais nous nous abstenons sur ce vœu. »

**M. le Maire :** « Merci. Je redonne la parole à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET :** « Sur les vélos en freefloating, c'est-à-dire les vélos en libre-service sans station, je ne sais pas si vous savez M. GARANDEAU que la ville de Pékin les a interdits car il n'y a aucune régulation. Ce sont des vélos bon marché qui ne fonctionnent pas très bien. Moi-même, au titre de ma délégation et ne renonçant à aucun sacrifice, j'ai payé ma caution et j'ai commencé à flasher les vélos verts. Pour l'instant, j'en suis à quatre et je ne suis pas monté sur un seul vélo car je n'en ai pas trouvé un seul qui fonctionne.

Ces vélos, c'est quoi aujourd'hui ? Ce sont en fait des déchets dans l'espace public. Comme il n'y a pas de régulation des flux, le problème est qu'au bout d'un moment tous les vélos se trouvent concentrés au point d'arrivée des personnes et ce n'est pas forcément compensé par le mouvement pendulaire de départs dans l'autre sens. Une des raisons pour lesquelles la ville de Pékin a interdit le vélo en libre service est que des tas de vélos encombraient l'espace public.

J'ai eu la même réaction que vous au départ. C'est un vélo qui a l'air séduisant, rigolo et simple d'utilisation. En fait, c'est un sujet problématique. La Ville, sans attendre votre vœu, s'est donc emparée du sujet. Je ne dis pas qu'on va forcément les interdire mais en tout cas, une régulation est à mettre en place. »

**M. le Maire :** « C'est un sujet qui risque de revenir dans les prochains mois parce que si aujourd'hui, les gens trouvent ces nouveaux éléments dans l'espace public très sympathiques, en pratique, ils sont d'ores et déjà en train de devenir des épaves sur l'espace public, qui plus est, des épaves supports de publicité. C'est une double peine qui s'annonce pour nous.

En outre, la tolérance dont bénéficient aujourd'hui les particuliers qui stationnent leurs vélos en les accrochant à du mobilier urbain, risque aussi d'en faire les frais si on en arrive à devoir réguler beaucoup plus strictement cet aspect-là du stationnement des deux-roues.

Je pense que tous les arguments ont pu être exposés. Chacun a pu se faire une opinion sur ce vœu intéressant mais néanmoins complexe. Ainsi, chacun ressortira de cette séance avec plus d'informations sur cette phase transitoire que nous vivons actuellement. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis en 2016 d'effectuer environ 40 millions de déplacements ;

Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smoovengo ;

Considérant qu'à la suite de cette décision et du changement de prestataire, une phase de transition de 6 mois a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;

Considérant que dans le cadre du nouveau service Vélib', il est prévu que 30% des vélos disponibles soient à assistance électrique, dans le cadre d'un supplément d'abonnement ;

Considérant que, de fait, la part de vélos mécaniques ne constituera plus que 70 % de l'ensemble du parc de vélos disponibles, réduisant de fait l'accessibilité aux vélos mécaniques ;

Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' n'est toujours pas connue, notamment celle concernant l'utilisation des vélos à assistance électrique alors que le nouveau service entrera en service au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant que Smoovengo annonce que la part de vélo électrique dans le parc global pourrait être amenée à s'accroître, rendant quasiment inutilisable l'abonnement « classique » ;

Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'un poids très important dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;

Considérant que depuis le début de la période de transition, le service est très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles étant en diminution constante ;

Considérant que du fait d'un défaut d'information et d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, un grand nombre de Parisiens découvre cette situation et doit subir cette forte dégradation de service ;

Considérant que la situation devrait continuer de se dégrader, au moins jusqu'au 31 décembre 2017, si les travaux se déroulent comme prévu, avant de revenir petit à petit à la normale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2018 ;

Considérant que rien n'a été prévu pour dédommager les usagers qui ont payé un abonnement plein tarif pour un service qui sera dégradé durant au minimum 6 mois ;

Considérant que Smoovengo, le nouveau prestataire en charge de l'exploitation du Vélib', annonce déjà qu'il cherche à diversifier ses sources de revenu en proposant le « naming » de stations ;

Considérant de plus que l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du vélo en libre-service à Paris, tels que GooBee.bike, qui est déjà implanté, ou oBike, Indigo Weel et Ofo, qui projettent de s'installer sur le marché parisien, pourrait à terme mettre en péril le modèle économique fragile de Vélib' ;

Considérant que ces nouveaux acteurs, dont les services ne nécessitent pas l'installation de stations fixes, exploitent actuellement un vide juridique afin de développer leur activité dans Paris sans avoir à s'acquitter de la moindre redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant que si 4000 places de stationnements pour vélos ont été déployées sur les 10 000 prévues dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020, de nombreux vélos, et notamment ceux déployés par ces nouveaux acteurs, occupent l'espace public hors des emplacements prévus ;

Sur proposition de Madame Leïla DIRI,

**EMET LE VŒU :**

- Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin qu'il rende public la nouvelle grille tarifaire du service Vélib' dans les plus brefs délais ;
- Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin que la communication, notamment concernant les stations encore en service, soit améliorée, tant sur le site velib2018.com que sur les stations en travaux ;
- Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant eu à subir une forte dégradation du service durant les 6 mois minimum que dureront le changement de prestataire obtiennent une compensation consistant en une prolongation gratuite de leur abonnement équivalente au nombre de mois durant lesquels le service ne sera pas intégralement disponible ;
- Que la Ville de Paris, en lien avec l'Etat, mette en œuvre les plus rapidement possible une réglementation afin d'encadrer le développement des services de location de vélos sans stations, notamment en matière d'occupation de l'espace public.

**M. le Maire :** « Qui vote pour l'adoption de ce vœu ? Mme Leïla DIRI et les élus communistes. Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201728 Vœu relatif à une réalisation concertée des pistes cyclables du boulevard Voltaire sur les tronçons restant en tenant compte de l'inquiétude très forte des habitants et commerçants**

**M. le Maire :** « Le vœu est défendu par M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Mesdames, Messieurs les élus, nous avons tous la chance de vivre dans un 11<sup>e</sup> arrondissement qui est plein de quartiers attachants, à l'histoire très forte. Mais c'est aussi un quartier qui a été fragilisé, récemment par les attentats, par des usages aussi intempestifs de la place de la République comme Nuit Debout, avec des casses de vitres de commerçants jusqu'à

Charonne, par des manifestations à répétition notamment celles de la loi EL KHOMRI et qui dans ce contexte... »

**M. le Maire :** « Attendez, je suspends la séance le temps que le calme revienne dans la salle. Je rappelle que le public peut assister au conseil d'arrondissement mais qu'il ne peut pas manifester. Je demande aux personnes de retirer leur banderole « Oui aux pistes cyclables. Non à l'obstruction du boulevard Voltaire ! ». On est d'accord, on souhaite l'un mais pas l'autre.

La séance reprendra quand le calme sera revenu et que les personnes qui ne respectent pas le règlement qui s'applique dans ce Conseil d'arrondissement seront revenues à d'autres formes de civisme. »

*La séance est suspendue.*

*La séance reprend.*

**M. le Maire :** « Merci, on a compris le sens de votre action. Monsieur Jacques LEFORT est venu avec deux militants. Allez-y, vous pouvez poursuivre. »

**M. LEFORT :** « Je disais, nous sommes aussi dans un quartier qui a été fragilisé récemment. Dans ce contexte, sans laisser quiconque respirer, notamment après les manifestations, les attentats et Nuit debout, la Mairie impose des pistes cyclables qui inquiètent à plusieurs raisons. D'abord, au niveau des nuisances puisque la vitesse très ralentie sur le boulevard Voltaire, du fait qu'on ne pourra plus y doubler et qu'on ne pourra plus y circuler, va très clairement créer du bruit et de la pollution. Ensuite au niveau de la dévitalisation commerciale, puisque dans l'imaginaire collectif, ce boulevard sera obstrué et il ne fera plus bon de s'y déplacer en voiture quand on viendra de loin pour aller chercher des choses lourdes ou des mets raffinés, ou pour aller voir sa famille.

Ces pistes cyclables inquiètent aussi pour des questions de sécurité puisque l'obstruction du boulevard empêchera les véhicules de secours de remonter le boulevard rapidement en cas de besoin.

Rien n'a été fait pour apaiser ces inquiétudes puisque le projet a été imposé depuis le début par la Mairie. Bien entendu, on se rappelle qu'en 2014 au moment du Plan vélo, les Parisiens ont massivement indiqué être en faveur des pistes cyclables – moi le premier d'ailleurs – mais pas des pistes cyclables suffisamment larges pour obstruer totalement un boulevard, comme on l'a connu déjà à Magenta ou à Saint-Marcel. La Mairie répète au boulevard Voltaire les erreurs qui ont été faites dans d'autres endroits de Paris.

Quand nous avons vu le projet il y a un an et demi, nous avons fait des contre-propositions qui ont été rejetées par la Mairie. À deux mois des travaux, il y a eu une réunion publique qui a présenté un projet totalement finalisé qui n'avait pas bougé depuis un an et demi malgré les propositions des riverains et des élus de l'opposition. Il y a eu des semblants de concertations avec les commerçants, particulièrement houleuses du fait qu'ils ont été prévenus à la dernière minute que les travaux allaient commencer dans quelques semaines.

Face à cette situation, nous avons monté un collectif qui rassemble des commerçants, des riverains, des élus d'opposition. Ce collectif a lancé une pétition en mai dernier qui a rassemblé en quelques semaines de très nombreuses signatures. Il s'est organisé pour aller voir les riverains et les commerçants. Nous avons trouvé un immense soutien de la part des commerçants du

boulevard. Le nombre de signataires de cette pétition montre aussi que le soutien est très fort de la part des habitants.

Ce soir, M. le Maire, j'ai deux cadeaux pour vous : la pétition et, puisque vous ne faites pas de concertation sur ce projet, nous avons fait une concertation, puisque nous avons tenu hier une réunion publique au cours de laquelle neuf propositions ont été émises par des habitants et des commerçants. Je vous remets très officiellement la pétition et je vous remettrai ensuite les neuf propositions des habitants et commerçants. »

**M. le Maire :** « Je passe la parole à M. Pierre JAPHET pour vous répondre. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. Alors, M. LEFORT, nous avons déjà eu dans ce même conseil d'arrondissement, de nombreux échanges concernant cette piste cyclable. J'ai compté et c'est la quatrième fois que ce sujet est porté à l'ordre du jour. Vous le rappelez en partie d'ailleurs vous-même dans vos considérants. La dernière fois c'était effectivement le 20 juin avant le démarrage des travaux. Et déjà, vous aviez déposé un vœu pour nous dire tout le mal que vous pensiez de ce projet. Je vous avais alors répondu point par point. Je ne vais évidemment pas le refaire ce soir. Mais je vous rappellerai les différents points :

- Ce projet s'inscrit dans le Plan vélo de la Ville que nous avons voté à l'unanimité et que donc, vous avez voté.
- Ce projet de piste cyclable a été plébiscité par les Parisiennes et les Parisiens lors de la consultation publique sur le Plan vélo.
- Ce projet a fait l'objet de toutes les consultations publiques et techniques nécessaires, et même davantage, compte tenu des évolutions du projet en 2015 et 2016 à la suite de ces différentes consultations. Je vous ai présenté tout le calendrier la dernière fois, je ne vais pas y revenir.

Enfin, ce scénario alternatif que vous prétendez proposer ne répond ni aux attentes des usagers (je rappelle que la dernière fois vous évoquiez un marquage au sol ou une piste sur le trottoir existant), ni aux différentes contraintes techniques avec lesquelles nous devons composer. Je rappelle que la dernière fois, vous proposiez une voie de déplacement au milieu du boulevard.

Surtout, j'ai cherché à vous convaincre mais sans grand espoir, je vous l'assure, que dans votre vœu du mois de juin, comme dans la pétition que vous nous remettez ce soir, vous faites juste naître des peurs et des inquiétudes qui sont sans aucun fondement. Non, cette piste cyclable ne va pas augmenter la pollution sur le boulevard Voltaire, bien au contraire. Non, cette piste cyclable ne va pas être dangereuse pour la sécurité des piétons, bien au contraire. Non, cette piste cyclable n'est pas un danger pour la vitalité des commerçants, bien au contraire. Je ne vais pas reprendre tous les arguments que j'ai déjà exposés car je sais que vous les connaissez. Vous ne voulez pas les entendre car vous avez décidé – et permettez-moi de penser que ce sont pour des raisons purement politiciennes – de nourrir toutes sortes de peurs et d'inquiétudes auprès de certains riverains et commerçants. La bonne nouvelle ce soir, c'est que vous avez réussi à faire peur à pas mal de gens.

Il y a quelque chose qui a changé depuis le 20 juin M. LEFORT : la piste cyclable a commencé à exister. Le premier tronçon entre la place de la République et la rue Jean-Pierre-Timbaud a été livré dans les délais au 1<sup>er</sup> septembre, et le deuxième tronçon jusqu'à la rue Oberkampf devrait être livré dans quelques jours. Chacun peut voir que l'apocalypse que vous n'avez cessé d'annoncer depuis plusieurs mois n'existe pas. Au lieu de cela, nous avons livré un très bel espace public rénové qui fonctionne pour tous les usagers et ce, malgré le fait que nous n'ayons pas encore abordé la partie végétalisation sur les tronçons qui viennent d'être livrés. Comme il ne

vous a pas échappé que ces tronçons viennent d'être livrés, vous avez ajouté dans votre vœu des points précis sur les aménagements qui ont été réalisés. Comme j'en ai l'habitude et que je le fais à chaque fois, je vais vous répondre point par point sur ces nouveaux sujets que vous abordez.

Premier point que vous évoquez, ce sont les places de livraison qui semblent beaucoup plus réduites que prévue. Par exemple, entre la place de la République et la rue Amelot, il n'y a plus qu'un seul emplacement de livraison alors que les plans en faisaient apparaître deux. Vous avez raison, avant la consultation des différents services, les plans faisaient apparaître une zone de livraison de 6 mètres en aval du quai bus et une place de stationnement handicapé. Il nous a été demandé dans la consultation de supprimer cette place de livraison et de déplacer cette place handicapée pour dégager la visibilité du feu et de la traversée piétonne. Les services nous signalent qu'une place de livraison pourra être reconstituée pour compenser ce déficit au n° 1 de la rue Rampon.

Ensuite, vous mentionnez le fait qu'il existe des zones sans marquage au sol alors qu'elles pourraient utilement permettre des stationnements. Sachez que pour le tronçon entre République et Amelot, ces zones sans stationnement sont volontaires puisqu'elles permettent de conserver deux files de circulation en entrée de la place de la République pour assurer les différents mouvements tournants et la giration depuis la place de la République sur le boulevard Voltaire. D'autres zones ont également été neutralisées à la demande des pompiers pour permettre leur intervention en cas de besoin.

Sur le fait que les arrêts du bus 56 ont été laissés face-à-face, ce qui selon vous conduira inévitablement à bloquer totalement le boulevard en cas d'arrêt simultané même si tous les feux alentour sont verts, il est facile de comprendre que la fréquence à laquelle deux bus 56 s'arrêtent exactement au même moment, au même arrêt, en face-à-face, est absolument très faible. Cela ne bloque rien mais le temps qu'il y ait ces deux bus simultanés, le trafic s'arrête comme dans n'importe quelle rue où un bus s'arrête et les voitures sont derrière.

Concernant les travaux, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'ils constituent des nuisances pour les riverains et les commerçants. Nous essayons d'œuvrer au maximum pour les réduire. Vous notez que la poussière du chantier est mal maîtrisée. Oui, la démolition d'un trottoir génère de la poussière.

Les reports de travaux ne sont pas annoncés à tous les commerçants. Il est vrai qu'il y a pu y avoir des dysfonctionnements dans l'information. À chaque fois que nous sommes alertés, nous faisons des rappels à l'entreprise sur la nécessité d'informer et de dialoguer avec les riverains.

Sur le positionnement des barrières de chantier qui semblent parfois installées trop en amont, il faut savoir que ces espaces constituent aussi des zones de stockage pendant la durée des travaux. Encore une fois, lorsque des dysfonctionnements seront constatés, si on peut modifier l'emplacement des barrières de chantier pour améliorer l'état du chantier pour les usagers, on le fera. Nous sommes à l'écoute des usagers sur tous ces soucis.

En matière d'information, je rappelle qu'une lettre d'information a été boîtée sur l'ensemble du boulevard avec les coordonnées de la Direction de la voirie. Voilà mes réponses aux nouveaux points que vous portiez dans ce vœu. La différence, c'est que le projet existe et que tout le monde peut constater que c'est un très beau projet. Je ne sais plus quoi vous dire sur ce projet. »

**M. le Maire :** « Vous avez donné tous les arguments rationnels. Reste la part d'irrationnel, à laquelle seul le temps pourra répondre. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

**M. TIBERTI :** « Je voudrais dire un mot sur le procédé auquel nous avons assisté. M. LEFORT ne m'a pas vu mais nous sommes rentrés quasiment ensemble dans la mairie. M. LEFORT portait sous son bras une magnifique banderole que nous avons pu lire entre-temps. Ce procédé politique est ce qu'on appelle « créer une organisation paravent ». Ce sont des choses qui ont existé, beaucoup de formations politiques y ont eu recours, souvent avec un peu plus d'éclat. C'était des organisations qui avaient pour vocation d'être des organisations de masse et ce n'est pas le cas ce soir. Je note ce point parce que je crois savoir que M. LEFORT veut nous donner des leçons de démocratie dans quelques instants. Gardons cela en tête pour le prochain débat.

Sur le fond, je ne comprends pas la contradiction. M. LEFORT veut la piste cyclable sur le boulevard Voltaire mais il ne veut pas des travaux de la piste cyclable sur le boulevard Voltaire. Une fois que cette contradiction est posée, restons interrogatifs et puis votons. »

**M. le Maire :** « Absolument. M. LEFORT souhaite répondre. »

**M. LEFORT :** « Je ne vais pas perdre mon temps à répondre à M. TIBERTI. Je préfère nettement l'intervention construite de M. JAPHET. Je voudrais insister sur le fait que si on réunit 1973 signatures sur une pétition d'un projet d'urbanisme à l'échelle d'un arrondissement, ce n'est très certainement pas par le fait de structures paravents ou autres, mais très certainement du fait de l'inquiétude très vive que ce projet suscite autant auprès des habitants que des commerçants.

On peut continuer à fermer les yeux. Cette inquiétude s'est exprimée hier soir lors de la réunion publique que nous avons menée. Il y avait des personnes qui étaient pour le projet, d'autres qui étaient contre. Les propositions ont été posément exposées, et je vais vous en rapporter neuf pour améliorer le projet des pistes cyclables dans sa phase à venir. D'abord, au niveau des travaux... »

**M. le Maire :** « Attendez, vous avez déjà présenté votre vœu. »

**M. LEFORT :** « Il ne s'agit pas du vœu, ce sont les propositions pour améliorer les travaux. »

**M. le Maire :** « Le débat porte sur le vœu, pas sur vos propositions. Vous avez déposé un vœu au Conseil d'arrondissement, vous avez eu un temps de parole qui est prévu dans le règlement intérieur pour présenter ce vœu. L'exécutif vous a répondu. Il y a un débat qui se relance et je vous donne la parole pour répondre à l'exécutif, pas pour refaire une nouvelle présentation. Restez sur votre vœu et sur les réponses qui ont été faites. Si vous n'avez plus rien à ajouter, nous allons passer au vote. »

**M. LEFORT :** « Si vous voulez, je peux faire un nouveau vœu au prochain conseil mais je pense qu'il faut qu'on gagne du temps. En fait, je n'ai pas présenté le vœu mais seulement l'introduction et vous avez tout de suite donné la parole à M. JAPHET, lui demandant de répondre au vœu que je n'ai pas présenté. »

**M. le Maire :** « Je vous rappelle qu'il y a un règlement intérieur dans lequel les vœux et les interventions sont toutes réduites à 5 minutes. Je crois que vous avez eu plus de 5 minutes. Vous êtes libre de votre parole. Vous avez utilisé votre temps de parole pour dire ce que vous avez dit. Vous avez ensuite posé le micro, le débat a continué. L'heure est assez avancée. Je pense que les arguments sont parfaitement connus des uns et des autres. Ne faisons pas de l'obstruction qui empêche le Conseil d'arrondissement de progresser dans son ordre du jour.

De plus, on sait très bien que nous sommes sur des positions qui sont irréconciliables sur ce sujet. Chaque élu est libre de définir sa position et de la porter, mais en respectant le cadre du règlement de notre conseil d'arrondissement qui fixe un temps de parole et une organisation des choses. Donc, vous avez présenté votre vœu. L'exécutif vous a répondu. Est-ce que vous avez d'autres éléments à ajouter qui relèvent de votre vœu ? »

**M. LEFORT :** « Dans le premier alinéa du vœu, je demande que la Mairie anticipe correctement la seconde phase d'étude sur le tronçon en consultant suffisamment en amont les commerçants et les riverains. Cette proposition, je ne l'ai pas encore faite dans le débat. Le règlement intérieur prévoit un certain nombre de minutes d'exposition des vœux mais il prévoit également aussi la possibilité de répondre aux interventions qui pourraient être faites juste après cette présentation.

Donc permettez-moi de vous dire que je sou mets le vœu que la Mairie anticipe cette seconde phase. Et j'ai des propositions à vous faire pour justement permettre que cette seconde phase soit anticipée. Ces propositions sont issues d'une concertation qui a eu lieu hier, où il y a des choses extrêmement pratiques qui ont été faites. Si vous ne voulez pas les entendre ce soir, je les remettrai à M. JAPHET plus tard par courrier, cela ne me pose aucun problème. Sachez que ce sont des propositions extrêmement concrètes comme le fait que les travaux puissent respecter le service du midi.

Dès l'instant qu'il y a une concertation qui ne vous convient pas, vous préférez fermer les yeux et les oreilles. C'est votre proposition, ce n'est pas la nôtre. Quand la Mairie ne fait pas de concertation, nous organisons notre propre concertation. Je remettrai ultérieurement ces propositions à la majorité. Maintenant, si vous le permettez, je vais exposer le vœu que nous souhaitons soumettre aux élus présents. Premier point, que la Mairie anticipe la concertation. Deuxième point, que... »

**M. le Maire :** « Non, le vœu a été présenté. Écoutez, il est 23h. Vous répétez en boucle depuis quelques mois les mêmes arguments sur le boulevard Voltaire. Tout le Conseil d'arrondissement est informé de vos arguments. Vous avez eu vos cinq minutes pour le faire, vous avez décidé de parler d'autre chose. C'est votre liberté. Tout le monde l'a eu et tout le monde connaît vos propositions. Le débat a eu lieu. »

**M. LEFORT :** « ... que la Mairie anticipe la seconde phase de travaux. Je demande que la Mairie prenne acte de l'opposition évidente avec les 2000 signatures que nous avons réunies. Et je demande enfin, que la Mairie revoie les plans des tronçons entre Voltaire et Nation, de façon à prendre en compte les propositions qui ont été faites notamment que la piste ne soit construite que d'un côté du boulevard. »

**M. le Maire :** « Très bien. Nous avons compris. Ce sont des arguments et des propositions que vous avez déjà avancés à maintes reprises. Du coup, en complément de tous les éléments factuels que M. Pierre JAPHET a évoqué tout à l'heure, je tiens à rappeler qu'au-delà de la consultation menée au niveau parisien sur le Plan vélo, consultation qui a fait ressortir cet aménagement en priorité n°1, nous avons organisé une réunion publique en février 2016. Nous avons proposé différentes pistes d'aménagement. À cette occasion, les habitants ont fait diverses propositions qui ont été étudiées par nos services. Ensuite, deux comités vélo du 11<sup>e</sup> ouverts à tous ont été annoncés comme des réunions publiques en septembre 2014 et en juin 2015, pour approfondir les réponses apportées aux différentes propositions qui avaient été évoquées lors de la première réunion publique. Il y a eu une balade exploratoire sur le boulevard Voltaire à l'occasion de la Semaine de la mobilité durable en septembre 2015. Ensuite, nous avons fait une réunion avec les conseils de quartier en janvier 2016 et deux comités vélo parisiens se sont penchés sur le

boulevard Voltaire en février 2016 et en mars 2017. Et enfin, nous avons diffusé un livret de quatre pages très complet qui présente toutes les informations dont le numéro de téléphone pour se renseigner ou porter réclamation, les dates de phasage des travaux, ainsi que les différentes propositions faites. Vous continuez à tourner en boucle en expliquant qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est votre liberté d'expression. Mais cela ne correspond pas à la réalité. Donc, souffrez qu'on vous dise que cela ne correspond pas à la réalité.

Maintenant, lorsque les gens signent une pétition en ligne, on sait comment les sites internet sont organisés pour démultiplier le nombre de signatures. En l'occurrence, ils se basent sur des éléments de peur que M. Pierre JAPHET a très justement démontés.

Quand vous écrivez que le projet crée l'impossibilité pour les pompiers et les ambulances de remonter rapidement le boulevard en cas d'urgence, c'est dramatiquement inconséquent. Cela ne correspond pas à la façon dont nous travaillons ou dont les services de la Ville, qui sont de grands professionnels, travaillent en lien avec le commissariat, la Préfecture de police et les pompiers. Ce projet a eu des surcoûts, que vous dénoncez d'ailleurs, mais pour tenir compte des demandes des pompiers de Paris. Et ensuite vous écrivez que ça coûte plus cher et que les pompiers ne pourront pas circuler. Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas responsable. Ce n'est pas digne d'un élu républicain. De plus, vous utilisez les attentats pour dire que le quartier a souffert et pour faire un amalgame. Cela est franchement malvenu.

Je terminerai sur un point : avec M. Philippe DUCLOUX, Nous sommes en permanence présents auprès des commerçants. Quand on va les voir, ils nous disent souvent que ça va être catastrophique. Quand on leur explique, cela se passe tout de suite mieux. Je cite la question d'une commerçante bien connue dans cet arrondissement mais qui n'est pas concernée par le projet : « Quand allez-vous nous faire une belle piste cyclable en bas de chez nous comme sur le boulevard Voltaire ? Parce qu'on a vu le premier tronçon, c'est magnifique et on voudrait ça chez nous ». Voilà la meilleure des réponses qu'on puisse vous apporter, en portant la parole des commerçants qui travaillent dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

L'ensemble du conseil d'arrondissement a été largement informé. On a un nouveau pouvoir de Mme Rosalie LAMIN qui le donne à M. Jean-Pierre CORSIA. Nous allons passer au vote avec un avis défavorable de l'exécutif »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le projet de pistes cyclables sur toute la longueur du boulevard Voltaire, dont la construction a commencé cet été entre la place de la République et la rue Oberkampf,

Considérant que ces premiers travaux soulèvent un certain nombre d'interrogations :

- en matière d'aménagement final :
  - les places de livraison semblent beaucoup plus réduites que prévues. Par exemple entre la place de la République et la rue Amelot il n'y a plus qu'un seul emplacement de livraison alors que les plans en faisaient apparaître deux. Par ailleurs il existe des zones sans marquage au sol alors qu'elles pourraient utilement permettre des stationnements. Enfin il a été constaté l'absence totale de souplesse des agents, verbalisant des personnes garées sur leur propre trottoir bateau le temps d'un chargement (!), ou enlevant les voitures des commerçants sans ménagement et à plusieurs reprises sur les places de livraison ;
  - les arrêts de bus des deux voies ont été laissés face à face, ce qui inévitablement conduira à bloquer totalement le boulevard en cas d'arrêt simultané, cela même si tous les feux alentours sont au vert ;

- certaines pointes d'flots de traversée piétonne sont trop longues et ne sont pas surmontées du plot blanc stipulé sur les plans pour indiquer leur présence (au croisement avec la rue Jean-Pierre Timbaud par exemple), d'où de nombreuses collisions constatées de véhicules au moment de tourner ;
- en matière de phase travaux :
  - la poussière du chantier est mal maîtrisée, pouvant gêner les commerçants ;
  - les reports de travaux ne sont pas annoncés à tous les commerçants ;
  - les barrières de chantier sont installées parfois trop en amont, privant de terrasse le restaurant mitoyen sur des durées qui auraient pu être raccourcies ;
  - les riverains et commerçants n'ont pas de contact chantier ou mairie à appeler en cas de besoin d'information, et le site [www.paris.fr/chantiers](http://www.paris.fr/chantiers) ne donne qu'une information générale ;

Considérant que nombre de ces difficultés avaient été annoncées par les élus les Républicains en conseil d'arrondissement, notamment à l'occasion de leurs deux propositions alternatives :

- le « *vœu relatif à une construction de pistes cyclables le long du boulevard Voltaire respectueuse du cadre de vie, du développement économique et des deniers publics* » défendu au conseil du 3 mai 2016, proposant de créer une piste large d'un seul côté, et d'associer véritablement les usagers au projet,
- le « *vœu relatif à une révision du projet de pistes cyclables du boulevard Voltaire* » débattu au conseil du 20 juin 2017, demandant à la mairie de revenir sur son projet après le constat qu'après un an d'études et de « concertation » les plans finaux n'avaient tenu compte d'aucun des avis de la population ou des élus,

Considérant que le projet actuel est toujours porteur de préjudices réels pour nos quartiers :

- des nuisances évidentes pour les habitants en matière de pollution sonore et olfactive du fait des embouteillages, mais aussi en termes de sécurité :
  - véhicules d'urgence gênés pour remonter rapidement le boulevard
  - traversée du boulevard, en trois fois, accidentogène pour enfants et personnes âgées
  - motos qui prendront des risques pour doubler sur les voies centrales resserrées.
- des risques économiques forts pour les commerçants déjà fragilisés par les manifestations à répétition, par la rénovation très dommageable de la place de la République, ainsi que par la désaffectation relative de certains quartiers du XI<sup>e</sup> suite aux attentats de 2015,

Considérant la pétition lancée mi mai sur [www.agirparisest.fr](http://www.agirparisest.fr) et chez les commerçants, qui a rassemblé durant l'été plus de 1700 signatures de riverains et commerçants, qui sont remises ce jour au conseil d'arrondissement,

Considérant que cette quantité importante et rapide de signatures est la preuve de l'inquiétude légitime et persistante des habitants vis-à-vis de ce projet,

Considérant que ces craintes sont amplifiées par la recrudescence des embouteillages depuis la rentrée, non seulement du fait des travaux de pistes cyclables en cours, mais aussi du fait d'une approche dogmatique consistant à rétrécir de façon outrancière les grands axes, ce dont même le Préfet de police s'est inquiété, alors qu'il serait plus logique de favoriser la circulation des vélos sur les axes secondaires qui peuvent plus facilement supporter une baisse de la circulation automobile,

Considérant que la consultation des usagers a été particulièrement manquée sur le premier tronçon, se bornant à une réunion publique le 18 avril 2017 imposant des plans sans permettre d'en discuter les détails, et à une réunion de commerçants mal organisée le 7 juin, où ceux-ci ont fait connaître leur courroux après avoir découvert à un mois des travaux qu'ils allaient devoir subir ce projet,

Considérant de plus que l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du vélo en libre-service à Paris, tels que GooBee.bike, qui est déjà implanté, ou oBike, Indigo Weel et Ofo, qui projettent de s'installer sur le marché parisien, pourrait à terme mettre en péril le modèle économique fragile de Vélib' ;

Considérant que ces nouveaux acteurs, dont les services ne nécessitent pas l'installation de stations fixes, exploitent actuellement un vide juridique afin de développer leur activité dans Paris sans avoir à s'acquitter de la moindre redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant que si 4000 places de stationnements pour vélos ont été déployées sur les 10 000 prévues dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020, de nombreux vélos, et notamment ceux déployés par ces nouveaux acteurs, occupent l'espace public hors des emplacements prévus ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe Les Républicains ;

#### **EMET LE VŒU :**

- que la Mairie anticipe correctement la seconde phase des études portant sur le tronçon Voltaire-Nation en consultant suffisamment en amont les commerçants et riverains, notamment au regard de l'expérience acquise sur le premier tronçon République-Nation,
- que la Mairie prenne acte de l'opposition évidente des habitants de l'arrondissement et des commerçants du boulevard à ce projet surdimensionné, inquiétude manifestée par les 1700 signatures de la pétition rassemblées en quelques semaines cet été et remise au maire lors du présent conseil,
- que la Mairie revoie de ce fait les plans des tronçons restant à construire en considérant avec intérêt l'opportunité de ne réaliser la piste que sur un seul côté du boulevard, afin de privilégier un projet simple, beau et moitié moins coûteux..

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

#### **V11201729 Vœu relatif à une action forte, rapide et nouvelle contre les graffitis en recrudescence dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Nous avons constaté une forte recrudescence de tags sur les murs et les portes de l'arrondissement, notamment aux alentours des parcours de manifestations et de la place la Nation. Ces faits renvoient à une image de laxisme au sein de la politique de la Mairie centrale en matière de propreté et de lutte contre la petite délinquance, notamment du fait de l'absence de volonté de créer une vraie police municipale, que nous avons appelée de nos vœux à plusieurs reprises.

Ces graffitis visés ici ne sont en aucune manière des œuvres d'art, mais seulement de la petite délinquance ordinaire qui saccage le patrimoine commun. Il est donc urgent d'intervenir sur ces graffitis de façon à ce que les dégradations n'en appellent pas d'autres, suivant le phénomène bien connu de « la vitre cassée » : lorsqu'une vitre est cassée à un endroit, on a moins envie de maintenir cet endroit propre. Il faut agir rapidement de façon à décourager les actes d'incivisme ultérieurs.

On constate aussi que lorsque des graffitis ont lieu, les copropriétés sont un peu désemparées. Le service « Dans ma rue » ou le 3975 existent, mis en place par la Mairie. Mais on entend aussi que c'est au locataire du lieu de déposer la plainte ou que les produits utilisés pour enlever les graffitis peuvent dégrader les façades ou les murs et il vaut mieux ne rien faire. Bref un certain nombre de mauvaises informations circulent. Il paraît important que ces informations soient contredites par les services de la Ville de façon à ce que les riverains qui sont concernés par ces graffitis puissent être immédiatement informés et que la Ville de Paris puisse ainsi agir rapidement.

C'est pour cela que nous avons deux propositions à vous faire :

- que la Ville édite un document qui récapitule les éléments essentiels à connaître lorsque notre porte cochère souffre d'un mauvais tag, et pour que ce dépliant puisse être glissé dans la poche des agents de la propreté qui circulent dans la Ville de Paris le matin pour la rendre plus propre et qui peuvent détecter, puisque ce sont les principaux experts de nos rues, les nouveaux tags et remettre contre les portes ou aux commerçants, ce dépliant de façon à ce que chacun sache exactement et rapidement ce qu'il doit faire en cas de besoin.
- comme les graffitis appellent les graffitis, lorsqu'un magasin est fermé pour une longue durée et que sa devanture est sujette à des graffs, il faut proposer à de vrais artistes de s'exprimer en permettant à ce que la Ville abonde le financement de ce graff, au titre de sa fonction importante de préserver la qualité de l'espace public. Ainsi les devantures correctement décorées apporteraient de la couleur à nos rues tout en décourageant les tags qui pourraient apparaître dans la foulée. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON :** « Je veux d'abord rappeler rapidement des éléments de contexte que vous avez ignorés dans votre présentation, peut-être par facilité, ou peut-être parce que vous ne les connaissiez pas. D'un point de vue simplement réglementaire, l'entretien des façades incombe au propriétaire et le plus souvent aux copropriétaires. C'est même une obligation de leur part. En effet, dès que la façade est dégradée, toute copropriété à l'obligation réglementaire de la nettoyer et de la remettre en état.

Néanmoins, compte tenu de l'aspect visuel que laissent les graffitis sur les murs, la Ville a souhaité intervenir et a offert un service de nettoyage à la disposition des Parisiens par le biais d'un marché. C'est la société Korrigan qui détient le marché sur la moitié des arrondissements de Paris dont le 11<sup>e</sup>, pour essayer d'améliorer l'état visuel de l'arrondissement rapidement. Le coût est assez important puisque le marché annuel avec l'entreprise est de 4 millions d'euros par an. Ce marché prévoit une obligation de résultat.

L'entreprise est censée enlever un tag sous 10 jours, et dans la journée si le graffiti véhicule un message insultant, raciste ou homophobe. Cet aspect-là du marché est bien respecté, ils sont très réactifs pour enlever ce genre de graffitis. Je reconnais cependant que le délai de 10 jours pour l'enlèvement des graffitis standards et des tags n'est pas respecté ou n'était pas respecté. On a constaté ces derniers mois une augmentation assez notable des délais de traitement. Nous

sommes intervenus et ils ont effectivement mis en place des actions pour renforcer leurs moyens. Puisque vous nous sollicitez, on va faire un peu de communication sur ce renforcement de moyens puisqu'on aura clairement des moyens supplémentaires pour être plus réactifs et plus efficaces sur le traitement des tags par le prestataire.

Mais il y a des limites techniques. Pour des raisons budgétaires, il faut que le traitement puisse être effectué sans engin particulier et depuis le sol, ce qui impose une limite de hauteur (on ne traite pas les tags situés à plus de 4 mètres de hauteur) et une limite d'accessibilité notamment s'il y a des retraits ou des marquises. Tout ne peut pas donc être fait par la société Korrigan.

Il y a aussi la problématique de la diversité des revêtements choisis par les copropriétaires qui peuvent compliquer le traitement. Parfois on trouve des solutions, parfois les copropriétés n'en veulent pas parce qu'elles trouvent que le traitement proposé ne les satisfait pas. Chaque fois, c'est du cas par cas et il n'y a malheureusement pas de règle générale, compte tenu de toute la diversité du traitement qui existe.

Concernant la communication, on trouve facilement sur le site de la mairie le formulaire pour déclarer une dégradation. Cette déclaration est ensuite communiquée à la société pour traitement. Compte-tenu du renforcement des moyens, on espère revenir à des interventions plus rapides. On va suivre ça avec eux de façon rapprochée.

Je veux bien qu'on fasse encore un document papier qui compléterait le site. Je ne suis pas sûr que le document papier soit l'avenir mais s'il le faut, on le fera. Par contre, je pense que ce n'est pas le travail des agents de la propreté que de distribuer ce document. Ils ont déjà beaucoup de tâches à effectuer et je préfère qu'ils se concentrent sur leurs tâches de base plutôt que de faire ce genre d'actions au quotidien.

Comme d'habitude vous êtes un peu excessif dans votre vœu en parlant de laxisme. En 2016, notre dernière année de référence, on a enlevé plus de 44.000 m<sup>2</sup> de tags dans l'arrondissement. Même si on pourrait souhaiter que l'entreprise soit plus réactive, le travail effectué d'enlèvement des tags est massif. Cela représente un peu moins de 30 000 interventions. Nous sommes l'arrondissement le plus tagué de Paris et de facto, celui où la société intervient le plus. Cela me semble donc difficile de parler de laisser-aller ou de laxisme de la part de la Ville.

Pour finir sur votre dernière proposition, mettre une œuvre d'art ne protège malheureusement pas des tags. L'expérience montre que ce n'est pas une garantie. En plus, pour l'avoir déjà vécu à d'autres moments, demander des autorisations aux copropriétés pour pouvoir faire intervenir sur leurs murs est extrêmement compliqué et épuisant. Tous ceux qui ont participé aux assemblées générales de copropriété connaissent la difficulté d'agir à ce niveau. Je resterai sur une règle assez simple : les murs privés restent la responsabilité des propriétaires, et la Ville gère les siens. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des demandes de parole ? M. Christian SAINT-ETIENNE. »

**M. SAINT-ETIENNE :** « M. LEBON, je trouve que vous devriez faire connaître à nos concitoyens le coût de ces interventions pour qu'ils sachent ce que ça coûte de taguer. Je pense que ce serait un élément de prise de conscience. C'est quand même conduire à gaspiller de l'argent public pour permettre à des gens d'exprimer des pulsions qu'ils pourraient exprimer autrement. »

**M. le Maire :** « C'est vrai que c'est assez révoltant. En même temps, si on n'utilise pas cet argent public pour faire cela, l'espace public est dégradé. Merci. Nous passons au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la recrudescence récente de « tags » sur les murs et portes de l'arrondissement, notamment aux alentours des parcours de manifestations, et de la place de la Nation particulièrement,

Considérant que ces faits renvoient une image persistante de laxisme dans la politique de la ville en matière de propreté et de lutte contre la petite délinquance, notamment du fait de l'absence de volonté de créer une vraie police municipale,

Considérant que les graffitis visés ici ne sont en aucune manière des œuvres d'art, mais seulement de la petite délinquance ordinaire qui saccage le patrimoine commun,

Considérant que les dégradations appellent les dégradations, et qu'il est de ce fait nécessaire d'intervenir très rapidement pour nettoyer ces graffitis afin de décourager cette délinquance,

Considérant les informations contradictoires qui circulent sur les modalités d'intervention des pouvoirs publics (« c'est à l'usager du local de demander l'intervention de la ville », « les produits de nettoyage vont abîmer notre porte cochère en bois », « c'est payant », etc.), éléments qui ne sont pas tous clairement précisés sur le site internet de la mairie de Paris,

Considérant que les outils mis en place par la mairie (3975, application web « dans ma rue », cf <https://www.paris.fr/graffiti>) fournissent un service limité, se contentant de répertorier les dégradations de l'espace public signalées, mais ne donnant aucun élément de planning de nettoyage (seulement un laconique « anomalie en cours de résolution » même si le signalement a eu lieu voici un mois...),

Considérant a contrario que certaines devantures de magasins fermés sont actuellement des zones d'affichage sauvage alors qu'elles pourraient faire l'objet de magnifiques fresques éphémères d'artistes, donnant couleur et vie à la rue, à l'image de celles du collectif du 11 rue des 3 Couronnes,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe Les Républicains ;

### **EMET LE VŒU :**

- qu'à titre préventif les actions des services parisiens, chargés de la propreté et de la lutte contre les incivilités, soient communiquées aux élus. Le fait que ces tags soient des signatures répétitives devrait faciliter l'application de peines d'ampleur, notamment basées sur des travaux d'intérêts généraux de dégraffitage,
- qu'à titre curatif une « force d'action rapide de dégraffitage » soit mise en place, basée sur une information plus claire et une collaboration facilitée entre les habitants et la ville.

Cette action pourrait s'appuyer sur :

- l'édition d'un document synthétique à destination des habitants précisant :
  - les principaux points utiles pour une copropriété ou un commerce : service à contacter, personne habilitée à saisir le service, conditions de gratuité du nettoyage, délais d'intervention, précautions et autorisations en cas d'intervention sur des surfaces fragiles, etc.
  - l'attitude à adopter en cas de prise d'un tagueur en flagrant délit,
  - les méthodes préventives pour limiter les récidives dans les zones à risques :
  - induire les surfaces de vernis ou peinture anti tags, les végétaliser...

- la remise de ce document par les agents de la propreté, qui sont aux premiers postes pour déceler un graffiti nouveau lors de leur tournée. Les agents le déposeraient spontanément aux commerçants ou les laisseraient sur les entrées ou aux gardiens d'immeubles. Cette information faciliterait la sollicitation par les habitants eux-mêmes des services de la mairie, après avoir pris connaissance des conditions pratiques de la future intervention de nettoyage, parce que la beauté du patrimoine parisien est le bien de tous, que soient rappelées les facilités données à la ville d'intervenir sur les façades souillées de propriétés privées même sans avoir été saisie au préalable,
- que les moyens actuellement alloués au dégraffitage soient communiqués aux élus, et en cas de besoin que des ressources supplémentaires soient ponctuellement mobilisées afin de redonner rapidement à nos façades une allure digne de notre capitale,
- que les façades de magasins fermés puissent faire l'objet de graphes d'artistes financièrement soutenus par la ville, le thème étant choisi au terme d'une consultation de l'association de commerçants locale, des riverains immédiats, voire du conseil de quartier.

**M. le Maire** : « Qui s'abstient ? Mme Leïla DIRI et Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. Qui est pour ? Les autres élus Les Républicains. Qui est contre ? La majorité. Il n'est pas adopté.»

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

### **V11201730 Vœu relatif au respect du pluralisme politique par la majorité municipale**

**M. le Maire** : « Monsieur LEFORT va présenter un vœu relatif au respect du pluralisme politique. »

**M. LEFORT** : « Le pluralisme politique est important dans notre démocratie, d'autant plus quand on a pris soin, au début de mandat, de voter ensemble un règlement intérieur. Il est important qu'il soit respecté, M. le Maire.

Vous avez édité un dépliant que j'ai sous les yeux, ce compte rendu de mandat, en grand format, en plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, distribués par les agents de la Ville de Paris, de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, pour la deuxième année consécutive. Un certain nombre d'habitants sont venus me voir en me disant « Je ne comprends pas, vous êtes où ? » Effectivement, on ne voit pas les membres de l'opposition dans la liste des élus. Dans le document lui-même, on ne voit pas la position de l'opposition sur le bilan de mandat du Maire.

Or, dans le règlement intérieur que nous avons voté en septembre 2014 de façon unanime, il est très clairement indiqué à son article 34 que je cite : « *Lorsque la mairie d'arrondissement diffuse, sous quelque forme que ce soit un bulletin d'information générale sur les réalisations ou la gestion du conseil d'arrondissement, un espace correspondant à 10 % du contenu rédactionnel de la publication est réservé à l'expression des groupes politiques proportionnellement à leur représentativité.* » C'est pour cela que nous avons un encart dans le journal de la Mairie, mais nous regrettons que nous n'ayons pas eu la

capacité de nous exprimer dans ce dépliant édité aux frais des contribuables et distribué par les salariés de la Mairie, eux-mêmes rémunérés par ces mêmes contribuables parisiens. »

**M. le Maire :** « Merci. Il s'agit d'un document de compte rendu de mandat d'une équipe municipale dans lequel les termes sont précis : c'est l'exécutif qui présente son bilan. Quel est votre bilan ? Je sais que vous avez utilisé la journée portes ouvertes que nous avons organisée afin de permettre aux élus et services de la mairie de présenter leur action et de rencontrer les usagers. Vous en avez profité pour diffuser votre propre tract, j'imagine financé lui aussi par de l'argent public via les photocopieuses du 11<sup>e</sup> arrondissement, et dans lequel vous n'avez pas plus proposé une tribune pour votre opposition, c'est-à-dire nous. »

Qu'un exécutif rende compte de son action, cela me semble de bonne guerre et c'est une pratique tout à fait courante. Lorsqu'il ne le fait pas, on le lui reproche. Et votre action, ce n'est pas ce qui est décrit dans ce document. Par ailleurs, ce document diffusé était une invitation à la journée portes ouvertes du 14 octobre, et il est avant tout un document qui permet de rendre compte aux habitants sur nos actions.

Je ne reviens pas sur ce tract que vous avez diffusé mais vous avez eu soin de souligner qu'effectivement dans les publications régulières de la Mairie, notamment le journal municipal, l'opposition a une tribune, ce que je trouve normal. J'ai rarement vu un compte-rendu de mandat d'une équipe municipale avec l'opposition qui s'y associe. Mais si vous voulez vous associer aux comptes rendus que nous faisons, c'est formidable. Tout est possible. Je propose de rejeter le vœu. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Comme M. LEFORT se permet de nous faire des leçons de démocratie en se fondant sur le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, j'aurais aimé savoir s'il y a un règlement intérieur au sein de son groupe politique puisque ce même 14 octobre, il s'est permis de distribuer un tract à sa seule effigie. Sachant que son groupe compte cinq membres qui n'ont pas eu le droit à la parole, même pas 10 %, je me suis interrogé sur sa pratique démocratique au sein de son propre groupe politique. »

**M. le Maire :** « Merci. La parole est à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Je pense, M. le Maire, qu'il faut faire un petit peu attention à la façon dont vous manipulez la démocratie dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Le règlement intérieur est très clair : « *bulletin d'information générale sur les réalisations ou la gestion du Conseil d'arrondissement* ». Qu'est-ce que ce document, si ce n'est pas un bulletin d'information générale sur les réalisations d'un Conseil d'arrondissement ? C'est exactement cela. Donc l'article 34 dispose que nous devrions avoir une place, tout simplement parce que, je le répète, ce document est édité avec de l'argent public. »

Vous avez porté une accusation en expliquant que j'avais moi-même sorti un tract photocopié sur les machines de la mairie. Non, ce tract n'a pas été photocopié sur les machines de la mairie mais à mes frais. Aucun argent public n'a donc été distribué. Et s'il a été fait à mon effigie, comme M. TIBERTI le rappelle, c'est parce qu'au moment où nous l'avons fait, on était pressés et tous les élus n'étaient pas présents. De ce fait, il a fallu faire un certain nombre de choix rédactionnels de façon à ne gêner personne.

Un dernier point sur l'organisation même de l'événement. Il y avait des stands organisés par thématique, qui permettaient aux habitants de venir se renseigner sur les réalisations des élus de la majorité. Or ces stands étaient regroupés par partis politiques. Sur le stand alignant les cinq élus communistes, il y avait un tract des élus communistes présentant leur propre bilan de mandat. Ce

qui prouve bien que cette réunion n'était pas un compte rendu de mandat de la Mairie, mais une réunion politique au profit des partis de la majorité. C'est tout à fait inadmissible. Et donc, nous demandons à ce que cela cesse. Lorsque la Mairie de Paris édite des documents aux frais du contribuable, distribués par des salariés de la mairie payés par ces mêmes contribuables, le pluralisme politique voudrait que les élus d'opposition aient une place pour s'exprimer. »

**M. le Maire :** « En tout cas, je constate que la pluralité politique s'exprime largement et qu'elle a pu s'exprimer largement le 14 octobre dernier. Je dirais même qu'on a été bien bons. Je connais peu de mairies en France dans lesquelles on laisse l'opposition venir squatter, excusez-moi du terme, la réunion par laquelle on rend compte en tant qu'exécutif de nos actions aux habitants, et distribuer des tracts aux habitants. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de mandat du Conseil d'arrondissement. On pourra faire éventuellement un jour un journal du 11<sup>e</sup> avec un compte rendu de mandat du Conseil d'arrondissement. D'ailleurs, chaque journal du 11<sup>e</sup> arrondissement dispose d'une double page qui rend compte du travail du Conseil d'arrondissement. Nous appliquons le règlement, il y a des tribunes pour tous les groupes.

Il s'agit ici de rendre compte et de permettre de rencontrer les habitants par le biais des services et de l'exécutif qui assume ses décisions et la politique qu'il conduit. Ce sont deux choses distinctes, si vous voulez jouer sur les mots du règlement intérieur. Je pense que vu l'heure tardive, l'ensemble du Conseil d'arrondissement est largement informé. Nous allons passer au vote avec un avis défavorable. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le vote unanime des élus du 11<sup>e</sup> arrondissement le 18 septembre 2014 d'un règlement intérieur au conseil d'arrondissement indiquant à son article 34 : « *Lorsque la mairie d'arrondissement diffuse, sous quelque forme que ce soit un bulletin d'information générale sur les réalisations ou la gestion du conseil d'arrondissement, un espace correspondant à 10 % du contenu rédactionnel de la publication est réservé à l'expression des groupes politiques proportionnellement à leur représentativité.* »

Considérant l'édition par la mairie du 11<sup>e</sup> pour la deuxième année consécutive, aux frais du contribuable parisien, d'un dépliant grand format intitulé « *compte-rendu de mandat 2017* », et que celui-ci a été distribué en plusieurs milliers d'exemplaires par les agents de la mairie depuis la rentrée lors des événements publics, au forum des associations notamment,

Considérant que le compte-rendu de mandat auquel ce document invitait a été organisé le 14 octobre dans la cour de la mairie, selon des stands notamment regroupés par partis politiques,

Considérant que le mépris affiché par le maire pour les six élus d'opposition, qui n'ont pas eu l'honneur de figurer dans le dépliant de la mairie, ni leurs portraits, ni leurs contacts, ni leurs positions, et qu'aucun stand ne leur a été alloué dans la cour de la mairie lors du compte-rendu de mandat,

Considérant que les élus d'opposition du 11<sup>e</sup> arrondissement prennent soin, eux, d'adopter une attitude républicaine vis-à-vis de la majorité municipale, s'attachant à exposer leurs divergences par des débats sur le fond lors des conseils, ayant formulé depuis le début du mandat plus de 60 propositions constructives (« vœux ») pour améliorer le quotidien des habitants de l'arrondissement, qui, elles, ont systématiquement été rejetées par la majorité municipale avant qu'elle ne les reprenne souvent à son compte,

Considérant l'importance de montrer une attitude républicaine irréprochable à une époque où les électeurs se défient de l'action et de la parole politique, à juste titre trop souvent,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe Les Républicains ;

**EMET LE VŒU :**

- que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement respecte le pluralisme politique au sein du 11<sup>e</sup> arrondissement de façon générale et son propre règlement intérieur en particulier,
- qu'à l'avenir les élus d'opposition bénéficient de l'espace qui leur est dû, tant sur les documents imprimés, que lors des événements politiques.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? M. Jacques LEFORT. Qui s'abstient ? Le reste des élus Les Républicains. Qui est contre ? La majorité. Le vœu est donc rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.****V11201731 Vœu relatif à l'immeuble du 66 rue Léon Frot**

**M. le Maire :** « La parole est à M. Adrien TIBERTI pour le présenter avec les amendements apportés au vœu. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Le vœu a un objectif simple : permettre la réalisation de la politique municipale du logement. Il se trouve que nous identifions une réelle cause à la pénurie de logements qui renchérit le coût du logement pour tous, et qui rend très difficile l'accès au logement pour la plupart des Parisiens. Cette cause réelle, c'est le nombre très important de logements vides.

Le nombre de logements vides dans Paris est à peu près équivalent au nombre de demandeurs de logements sociaux. C'est vrai pour Paris et pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, où on est donc à plusieurs milliers de logements vides. Ce vœu donne un exemple concret : au 66 de la rue Léon-Frot, il y a un immeuble vide depuis plusieurs années, qui est un immeuble de faubourg qui est déjà en mauvais état ce qui ne peut que s'aggraver du fait qu'il est vide et que son propriétaire ne fait aucuns travaux. Il se trouve que cet immeuble appartient à un unique propriétaire qui considère qu'il est absolument normal de posséder un bien immobilier dans Paris de cette taille et de n'en rien faire. Nous trouvons cette situation choquante et insupportable. Nous savons que, comme municipalité, nous avons déjà pris nos responsabilités en faisant en sorte que la parcelle soit inscrite au PLU comme du logement social à 100 %.

Mais en attendant, le vœu a pour objectif de permettre que tous les efforts soient faits pour que cet immeuble, et la parcelle qui va avec, soient le plus rapidement possible dévolus à sa fonction première, c'est-à-dire au logement, pour permettre à de nombreuses familles de se loger dignement dans notre arrondissement.

Puisque je ne me suis pas encore permis de faire de rappel historique, je rappelle que la première mesure du gouvernement bolchevique a été de rendre la terre aux paysans. Peut-être le moment est-il venu de rendre les logements aux Parisiens plutôt que de laisser des propriétaires spéculer sur des immeubles vides. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vais passer la parole à M. Patrick BLOCHE pour apporter une réponse. Merci pour la pointe d'humour qui ne manque jamais dans vos interventions avec parfois du énième degré. »

**M. BLOCHE :** « Vu l'heure, je vais être très premier degré, et donc remercier M. Adrien TIBERTI de son initiative, ainsi que les élus du groupe communiste.

L'immeuble est vide et pose à terme, comme un considérant l'indique, un risque de péril bâtimentaire. La difficulté majeure est que la Ville ne peut pas préempter des biens qui ne sont pas mis en vente ou qui ne font pas l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Reste que cette adresse est bien référencée puisqu'une réserve logements sociaux sur cette parcelle est inscrite au PLU, c'est-à-dire une obligation de faire des logements et en l'occurrence, 100 % de logements sociaux. Donc, vu la manière dont le vœu est émis, c'est-à-dire pour qu'il y ait un contact entre la Ville avec le ou les propriétaires actuels pour que cet immeuble soit réhabilité, et si ce n'est pas possible que la Mairie de Paris puisse faire tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à une maîtrise publique de la parcelle, ce vœu me paraît être une bonne initiative. En effet, on peut lancer une déclaration d'utilité publique, qui est longue et qui nécessite une enquête publique, mais qui peut conduire *in fine* à ce que le bien devienne une propriété publique à terme. Donc, je suis d'accord avec ce vœu. »

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

**M. LEFORT :** « Il nous paraît effectivement tout à fait essentiel que les immeubles vides se remplissent. Nous allons aussi, les élus Les Républicain, voter ce vœu. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant les prix élevés de l'immobilier à l'achat comme à la location dans notre arrondissement,

Considérant le nombre très important de demandeurs de logements sociaux et le nombre équivalent de logements vides,

Considérant que l'immeuble du 66, rue Léon Frot serait vide depuis plusieurs années et que son propriétaire ne semble pas avoir de projet pour l'avenir de cette parcelle projet,

Considérant la politique courageuse de la Ville de Paris en matière de logement,

Considérant l'inscription au PLU d'une réserve LS 100-100 sur cette parcelle,

Considérant enfin l'état très dégradé de cet immeuble portant préjudice à l'environnement urbain du quartier et posant à terme un risque de péril bâtimentaire,

Sur proposition des élus des groupes Communistes-Front de Gauche, et Socialiste,

#### **EMET LE VŒU :**

- Que la Ville de Paris prenne l'attache du ou des propriétaires actuels de l'immeuble du 66 rue Léon Frot afin d'étudier l'ensemble des pistes de réhabilitation de celui-ci,
- Qu'à défaut la Maire de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à une maîtrise publique de la parcelle.

**M. le Maire :** « Merci. Qui est pour ? Unanimité. Il est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201732 Vœu relatif à l'avenir des contrats aidés à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI a la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Vous le savez la précédente majorité à l'Assemblée Nationale a voté dans le budget 2017, il y a un an à peu près, la suppression de 120 000 contrats aidés. Le nouveau gouvernement qui, par bien des aspects, poursuit en aggravant la même politique, a décidé de porter à près de 180 000 le nombre de contrats aidés supprimés par des annulations de crédits. C'est un drame social.

M. le Maire, vous avez courageusement écrit une lettre au Président de la République pour démontrer l'impact très négatif de la suppression d'un nombre aussi grand de contrats aidés sur le secteur associatif de notre arrondissement. C'est un drame social aussi parce que les lycéens et les personnels du lycée Dorian ont fait grève pour défendre deux contrats aidés, deux personnes qui assuraient une mission essentielle et qui se retrouvent au chômage.

Je ne reviens pas sur l'utilité des fonctions assurées sous la forme juridique du contrat aidé. Nous avons tous ensemble, en tout cas de mémoire la majorité, voté un vœu pour dénoncer cette politique de suppression des contrats aidés. Et la conclusion logique, après nous être adressés à tout le monde, est que nous commençons par nous-mêmes.

Dans nos murs, il y a 14 contrats aidés qui assurent des missions de service public essentielles garanties par une mairie d'arrondissement, le premier service public vers lequel les gens se tournent pour les aspects les plus essentiels comme l'état civil, le logement ou la famille.

Face aux menaces qui pèsent, face au fait que deux de ces 14 contrats aidés ne seront déjà plus financés par l'État, le vœu est que nous nous donnions les moyens de faire en sorte que le maximum de ces agents soient intégrés, dans les limites du code de la fonction publique, à la fonction publique territoriale. Ils sont présents car ils remplissent des missions de service public. Et pour conserver la qualité et la neutralité de ces missions de service public, il faut qu'elles soient assurées par des agents de la fonction publique. Je ne rappellerai pas évidemment que la fonction publique a été créée par le premier ministre de la fonction publique, un certain Maurice Thorez. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nous partageons l'essentiel et c'est ce qui est important. Nous allons proposer de voter votre vœu, mais je souhaite apporter des informations : toutes les personnes qui sont en contrat aidé à la Mairie du 11<sup>e</sup> et à la Ville de Paris bénéficient d'un suivi personnalisé pour les aider à se réinsérer dans les meilleures conditions possibles. Des formations régulières leur sont proposées, ainsi que des préparations aux concours de la fonction publique, pour qu'ils puissent intégrer les services en tant que fonctionnaire.

Au sein de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, une information générale a été réalisée auprès des personnes concernées. Les deux personnes que vous avez citées et dont le contrat arrive à échéance à la fin de l'année, ont été reçues individuellement par la Direction générale des services et par la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris pour les aider dans cette démarche de réinsertion professionnelle. En outre, les personnes recrutées sur un contrat aidé

bénéficient d'un traitement un peu différencié par rapport aux titulaires : elles ont un accès privilégié aux formations, notamment pour la recherche d'emploi, et elles ont des autorisations d'absence pour participer aux différents forums de l'emploi parisien. Plus généralement, nous considérons que leurs démarches pour se réinsérer sur le marché de l'emploi pérenne peuvent se faire sur leur temps de travail, qu'il s'agisse de consultations d'annonces, ou d'entretiens d'embauche.

En marge de votre vœu, vous avez eu l'amabilité de rappeler que j'avais adressé un courrier au Président de la République et au gouvernement pour leur demander de changer d'orientation par rapport aux contrats aidés, suite au débat que nous avons eu et du vœu que nous avons voté lors du précédent Conseil d'arrondissement, en illustrant avec l'impact réelle de cette suppression des emplois aidés dans notre arrondissement. Ce ne sont pas moins de 76 personnes qui sont concernées dans les associations, qui remplissent des services qui sont nécessaires pour la cohésion sociale, et qui sont par nature non marchands. On ne peut pas être dans une logique de rentabilité quand on apporte de l'aide. Je pense par exemple au Carillon. Son coordinateur est un emploi aidé dont le travail est de faire en sorte que les personnes sans domicile fixe soient bien accueillies par les commerçants pour des petits services concrets. Ou comme la Petite Rockette qui fait de la ressourcerie, ou l'AGECA qui loue des salles à des tarifs défiant toute concurrence pour les associations locales. Si on leur demande d'être compétitifs, ils vont faire ce que font de nombreuses entreprises : ils vont louer les salles au prix du marché et les coûts vont être augmentés. Du coup toutes les associations et les mouvements non marchands qui profitent de ce dispositif ne pourront plus. Ce sont des incidences par ricochets qui sont considérables. C'est pour cela que j'ai pris cette plume. En tout cas, je vous remercie de votre vœu qui me donne l'occasion de rappeler tout cela. La version amendée, qui insiste sur l'accompagnement et la formation des agents, vous a été distribuée. M. SAINT-ETIENNE souhaite intervenir. »

**M. SAINT-ETIENNE :** « Nous soutenons la politique d'accompagnement de la Ville pour permettre à ces emplois aidés de se requalifier pour le secteur marchand. Nous allons voter contre ce vœu, dans la mesure où toutes les données montrent que les emplois aidés sont à 80 % des culs-de-sac et qu'ils ne conduisent jamais à une réinsertion durable. Je pense que la politique actuellement menée a peut-être été maladroite et brutale, mais elle est bonne. »

**M. le Maire :** « On a un certain nombre d'exemples et je ne vais pas rentrer dans des exemples trop précis parce que vous reconnaîtriez les personnes. Les personnes embauchées en contrat aidé étaient éloignées de l'emploi pour des raisons personnelles, pour suivi de conjoints ou après un accident de la vie. Elles se sont retrouvées, parfois à 40-45 ans, sur le marché de l'emploi. Elles ont remis le pied à l'étrier grâce aux contrats aidés de la Mairie et sont maintenant passées en CDI. »

**M. SAINT-ETIENNE :** « Si on en a besoin, il faut que vous les embauchiez sur les emplois de la Mairie. Ou si on veut assurer leur insertion à long terme, toutes les études montrent qu'il faut avoir des contrats aidés dans le secteur marchand. Les contrats aidés dans le secteur non marchand ne conduisent pas à l'insertion. C'est un fait. Ça fâche M. TIBERTI. Mais, c'est un fait. »

**M. le Maire :** « C'est votre vérité et je l'entends. J'ai de nombreux exemples inverses dans la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je me permets de les opposer à la vérité que vous assénez. Ce ne sont que des exemples. On ne parle pas de grandes statistiques sur toute la France, on parle de 14 emplois aidés dans l'arrondissement, ce qui est l'objet du vœu. Nous allons voter ce vœu, pour pouvoir les embaucher. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la suppression de dizaines de milliers de contrats aidés dans le budget de l'État 2017 voté en octobre 2016,

Considérant la confirmation de ce choix par le gouvernement actuel et même son amplification,  
Considérant les 14 contrats aidés dont deux ont d'ores et déjà perdu le financement de l'État employés par notre Mairie d'arrondissement,

Considérant la nécessité de ces emplois pour la qualité du service public au moment même où l'État se décharge de ses missions (comme par exemple la délivrance des PACS) sur notre collectivité,

Considérant le code de la fonction publique qui stipule clairement que les missions des collectivités doivent être assurées par des agents sous statut,

Sur proposition des élus du groupe Communistes-Front de Gauche,

**EMET LE VŒU :**

- que la Maire de Paris fasse ce qui est en son pouvoir pour transformer ces 14 contrats aidés en emploi sous statut Ville de Paris et permette la titularisation des agents concernés afin de garantir la continuité du service public,
- à défaut, que le Ville prévoit un dispositif alliant formation, accompagnement à la recherche d'emploi, mis en œuvre de moyens de reconversion, afin d'accompagner les contrats aidés qui ne rentreraient pas dans les critères définis par l'Etat et qui ne pourraient par ailleurs pas être titularisés par la Ville.

**M. le Maire :** « Qui est contre ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**Q11201706 Question orale relative au square Gardette**

**M. le Maire :** « Il reste une question orale. La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le square Gardette est le square emblématique du 11<sup>e</sup> arrondissement. Il contribue au bien-être de ce quartier et de l'ensemble de l'arrondissement. Nombreux sont les habitants du 11<sup>e</sup> qui l'apprécient. Depuis de nombreuses années, le square a été l'objet de soins particuliers pour y développer la nature et la biodiversité. Les arbres sont particulièrement nombreux, d'une grande variété, et apportent un îlot de fraîcheur.

Mais tout n'est pas parfait. Cet été, la programmation de la Ville de Paris dans le kiosque rénové était tellement importante que les riverains se sont plaints et ont interpellé la Mairie du 11<sup>e</sup> en raison de la pollution sonore.

Le square Maurice Gardette a aussi été choisi cette année par la Ville pour rester ouvert la nuit. Cette nouvelle activité a eu des conséquences : une forte augmentation de la fréquentation et inévitablement la dégradation des végétaux. D'un square agréable et très bien entretenu par deux agents de la DEVE qui préservent chaque parcelle et qui luttent contre les incivilités et les dégradations, nous risquons aujourd'hui de favoriser les mécontentements et les interpellations des habitants du 11<sup>e</sup>.

Je me permets aussi de rappeler que le vote du Budget participatif 2017 va transformer le quartier Gardette en une zone piétonne et que l'ouverture du musée rue Saint-Maur va probablement entraîner de nombreux visiteurs qui vont aller ensuite dans le jardin. Donc, la fréquentation du square ne sera qu'exponentielle dans les prochaines années.

De plus, le 23 octobre 2017, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) a décidé de mettre en œuvre une directive qui avait été votée en 2008. Neuf ans après, je ne sais pas pourquoi. Désormais les deux agents de la DEVE, qui travaillent au square Gardette, sont rattachés à l'un des deux sites principaux du 11<sup>e</sup>. C'est donc à partir du square de la Roquette qu'elles prendront et termineront désormais leur service. Mais, ce qui est le plus embêtant, et sans doute en raison de restrictions budgétaires, j'ai appris qu'il ne sera plus possible que deux agents entretiennent un site de moins de 1000 m<sup>2</sup> tels que le square Gardette.

En tant qu'élue aux espaces verts et à la diversité et au nom du groupe écologiste, je suis très inquiète par la mise en place de ces directives qui auront pour conséquence, du fait du nombre croissant d'activités dans le square et d'une augmentation de sa fréquentation, le risque inévitable d'incivilités et de dégradations des végétaux.

À quelques mois de la présentation du Plan biodiversité au Conseil de Paris et du nouveau règlement des parcs et jardins, je demande donc au Maire du 11<sup>e</sup> d'intervenir pour que le square Gardette continue à être entretenu par plusieurs agents afin qu'il garde son intérêt et son identité, son charme tant apprécié. Je demande également que le critère d'affectation du nombre d'agents dans un square ne se calcule pas seulement au nombre de mètres carrés. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je vais m'efforcer de répondre à ce qui n'était pas une question mais une demande, avec des éléments que vous connaissez par cœur puisque c'est votre délégation. Mais cela permet d'informer tout le Conseil d'arrondissement et le public.

Vous savez que dans le 11<sup>e</sup>, nous avons 14 jardins et une cinquantaine de points de végétalisation sur l'espace public. Pour entretenir l'ensemble de ce patrimoine, l'équipe des espaces verts du 11<sup>e</sup> est constituée de 14 agents pour 14 jardins et une cinquantaine de points de végétalisation de l'espace public. La responsabilité du chef d'atelier est d'organiser son service pour que la distribution des tâches soit équitable et la plus adaptée possible par rapport aux besoins.

L'ensemble des agents de jardinage à Paris doivent prendre et quitter leur service dans les locaux sociaux de la DEVE. C'est la réglementation. Auparavant, il existait un tel local dans le square Maurice Gardette, mais celui-ci n'est plus aux normes du code du travail. Il fera d'ailleurs, vous le savez, l'objet d'une convention avec une association, dont je dois dire pour l'information du Conseil d'arrondissement que la présidente était jusqu'à récemment l'une des deux agents que vous évoquez dans votre question. Les agents de l'atelier du 11<sup>e</sup> doivent donc prendre et quitter

leur service dans les locaux sociaux de l'atelier qui sont basés dans le square de la Roquette et dans le jardin Emile Gallé. Cela étant dit, dès lors que leur prise de service est faite dans les locaux sociaux, le jardin de référence des deux agents évoqués dans votre question reste le square Gardette. Ils seront amenés, étant donné l'ensemble des besoins, à couvrir d'autres espaces verts de l'arrondissement.

Voilà les éléments qui me semblent essentiels pour répondre à votre demande. Pour le reste, nous allons travailler ensemble sur l'ouverture nocturne, pour réduire les nuisances et pour faire en sorte que ce jardin reste avenant. L'idée est que les autres jardins deviennent aussi avenants, plutôt que celui-ci le devienne moins. Merci à tous. L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une très bonne nuit. »

**A 23h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**